

COMMUNE D'AYEN
(Corrèze)

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

(AGENDA 21 Local, Programme 3)



2014-2017



Charte « Notre Village Terre d'Avenir »[®]

Sommaire

Avant-propos	
Le concept de Développement Durable	page 3
Le contexte au niveau national	page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page 4
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable	page 6
L'Agenda 21 d'Ayen: un projet global de territoire	
Fiche de présentation de la commune d'Ayen	page 10
Le mot du maire	page 15
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	page 16
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21	page 17
Le diagnostic territorial	
Finalité 1	page 22
Finalité 2	page 29
Finalité 3	page 48
Finalité 4	page 63
Finalité 5	page 77
Bilan du programme 2 (2010-2013)	page 89
Plan d'actions 2014-2017	
Les axes stratégiques	page 90
Le programme d'actions	page 94
Quelques exemples d'actions réalisées pendant le renouvellement du label « Notre Village Terre d'Avenir »	page 157
Transversalité du programme d'actions	
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page 171
Transversalité avec tous les acteurs	page 171
Renouvellement du programme d'actions	page 171
Localisation des actions sur le territoire	page 172
Un aperçu de la commune	page 173
Annexes	page 176

Avant-propos

Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation,



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance

- ▶ Le changement climatique et l'énergie
- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD)**, est en cours d'élaboration. Cette nouvelle stratégie propose, pour les six années à venir, des perspectives et des orientations à engager pour une transformation d'ampleur de la société associant une croissance économique respectueuse de l'environnement et vecteur de progrès social. **Neuf axes transversaux**, déclinés en grandes priorités, répondent aux enjeux environnementaux (le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux) qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité des économies.

Ces axes reposent sur le « **mieux consommer** » et le « **mieux vivre ensemble** ». Parmi les orientations proposées figurent notamment la volonté de développer des territoires capables d'anticiper et de s'adapter aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, d'inventer de nouveaux modèles de production et de consommation, de renforcer la connaissance et l'éducation à l'environnement et au développement durable, ou encore de mettre en place des nouveaux outils économiques et financiers pour assurer le financement de la transition écologique tout en réduisant les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

La SNTEDD, amendée à la suite de ces consultations, fera l'objet d'un avis du Conseil national de la transition écologique en vue de son adoption par le gouvernement.

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

▶▶▶▶▶ Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte



Sourcé : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de

la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

➡ Outils de gestion du territoire

☞ **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."

☞ **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

☞ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

☞ **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. **En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.** La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi. Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».



☞ **La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

☞ Définition

L'agenda du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21^{ème} siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du cadre de référence ministériel :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources 3. Epanouissement de tous les êtres humains 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation de la population et des acteurs 2. Organisation du pilotage du projet 3. Transversalité de la démarche 4. Evaluation 5. Stratégie d'amélioration continue

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

☞ Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)

Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés,

ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.

La commune d'Ayen a décidé en 2004 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable. Suite à de nombreuses réunions du comité de pilotage, un premier programme d'actions a été élaboré puis présenté au Comité National de Labellisation de l'association. La qualité de ce programme s'est concrétisée par l'obtention du Label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2006, pour 3 ans.

En 2009, suite à l'évaluation effectuée par l'association, un deuxième programme d'actions (2010-2013) a été soumis au Comité d'évaluation de l'association.

Après analyse du dossier, la commune d'Ayen a obtenu, en 2010, le renouvellement du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour 3 ans et une deuxième hirondelle (deux au total), traduisant l'engagement réel de la collectivité dans le Développement Durable.

Depuis 2009, la commune d'Ayen possède également le label « Rubans du Développement Durable » qui a été renouvelé en 2011 et en 2013. Les Rubans du développement durable labellisent chaque année, suite à un appel national à candidatures, des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en œuvre des réalisations concrètes, innovantes, exemplaires. Ils valorisent un engagement de long terme des élus sur une stratégie qui porte sur tous les champs du développement durable, mobilise le plus grand nombre d'acteurs du territoire et génère des actions et des partenariats innovants. Ce label est aujourd'hui porté par l'ensemble des représentants nationaux du secteur local et par les institutions nationales spécialisées dans les enjeux du développement durable. Il est co-animé par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France et le Comité 21. Les partenaires de l'opération 2012 des Rubans sont la SNCF, la Caisse des Dépôts, GDF SUEZ et Eiffage. En dix ans, 137 labels ont été décernés ou renouvelés par les Rubans du développement durable. Depuis l'édition 2008, les lauréats se voient attribuer le Ruban pour une durée de deux ans.



Ayen coupe les Rubans !



La commune d'Ayen se voit honorer une nouvelle fois pour sa démarche de développement durable dans le cadre de l'opération prestigieuse des Rubans du Développement Durable.

La délégation Ayennoise accompagnée de Bernadette BOURZAI, Sénatrice de la Corrèze et de Céline PINOT, Directrice de l'association Notre Village, s'est vu remettre pour la troisième fois ce label dans les salons du Sénat lors de la cérémonie présidée par Jean-Pierre BEL, le Président du Sénat.

Les communes du Havre, Pamiers, Clermont Ferrand, les Conseils Généraux de la Gironde et de l'Hérault, sont parmi les 24 collectivités françaises labellisées pour les deux prochaines années, la commune d'Ayen étant la plus petite collectivité primée.

Le jury a retenu le pragmatisme et le nombre d'actions engagées, la mobilisation importante des différents acteurs sur le long terme (agents, citoyens élus), le système d'évaluation de l'agenda 21 et l'action « Villes et Villages branchés ».

Le Limousin était bien représenté lors de cette manifestation puisque la commune de Saint Priest sous Aix est aussi au nombre des lauréats.

L'Agenda 21 d'Ayen a été reconnu « Agenda 21 Local France » pour la première fois en 2007. Ayen était à l'époque le plus petit village de France à obtenir cette reconnaissance pour 6 ans. En 2013, le dossier Agenda 21- Programme 2 élaboré par le comité de pilotage en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, a été une nouvelle fois reconnu par les experts du bureau des territoires. Il est à noter que pour cette nouvelle session, la commune d'Ayen est la seule à obtenir une deuxième reconnaissance, pour les trois prochaines années, pour les communes de moins de 10

000 habitants.

Cette huitième session de reconnaissance a été marquée par le développement de nouvelles formes d'économie territoriale durable fondées sur les atouts des territoires, enjeux majeurs auxquels elles cherchent à répondre en mobilisant les acteurs autour d'un projet commun, tout en s'attachant aux préoccupations quotidiennes.

« Cette nouvelle récompense nationale n'aurait pu voir le jour sans le travail collaboratif et participatif des habitants, des agents des services, des associations, de nos nombreux partenaires et de l'ensemble du tissu socio économique ».



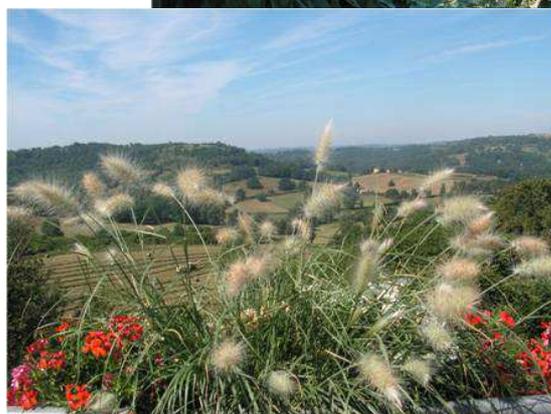
L'Agenda 21 d'Ayen: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune d'Ayen

Nom du maire:	LACROIX Hélène
Région/Département :	LIMOUSIN / CORREZE
Nombre d'habitants :	743
Superficie du territoire :	1316 hectares
Infos pratiques	Site internet : http://www.ayen.fr Courriel : mairie.ayen@wanadoo.fr Téléphone : 05 55 25 10 22



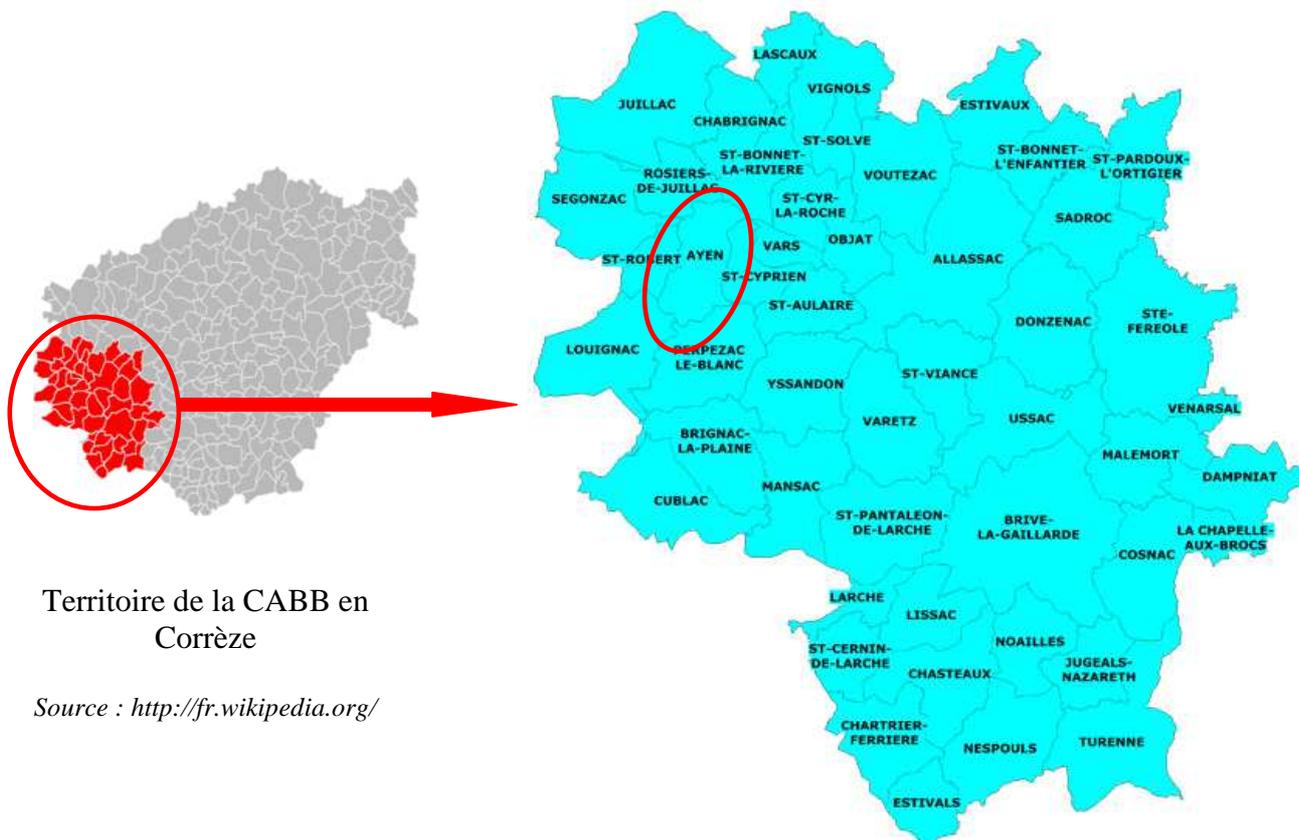
Source : <http://www.location-et-vacances.com>



Source : Commune d'Ayen



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune d'Ayen appartient à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), comptant dans son intégralité 49 communes. En effet, la CABB résulte de la fusion de la Communauté d'agglomération de Brive avec les communautés de communes de Juillac-Loyre-Auvézère, du Pays de l'Yssandonnais, des Portes du Causse, Vézère-Causse, ainsi que quatre des six communes de la Communauté de communes des trois A (A20, A89 et Avenir), et les communes isolées d'Ayen et Segonzac. Ce nouvel ensemble compte désormais 110769 habitants :



Territoire de la CABB en Corrèze

Source : <http://fr.wikipedia.org/>

Source : <http://www.maires.correze.net>

Nom	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale 2011)
Brive-la-Gaillarde (siège)	48,59	48 267
Allassac	39,01	3 829
Ayen	13,16	723
Brignac-la-Plaine	18,72	882
Chabrignac	11,04	571
La Chapelle-aux-Brocs	4,99	406
Chartrier-Ferrière	15,16	342
Chasteaux	18,75	581
Cosnac	19,98	2 929
Cublac	20,18	1 748
Dampniat	15,38	700

Nom	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale 2011)
Donzenac	24,24	2 566)
Estivals	8,88	126)
Estivaux	16,58	376
Jugeals-Nazareth	10,95	875
Juillac	33,14	1 138
Larche	5,74	1 588
Lascaux	7,26	185
Lissac-sur-Couze	12,62	734
Louignac	21,91	220
Malemort-sur-Corrèze	16,51	7 668
Mansac	18,40	1 362
Nespouls	20,14	633
Noailles	12,57	884
Objat	9,57	3 582
Perpezac-le-Blanc	19,42	473
Rosiers-de-Juillac	9,85	189
Sadroc	19,26	811
Saint-Aulaire	10,79	847
Saint-Bonnet-la-Rivière	10,11	373
Saint-Bonnet-l'Enfantier	11,78	352
Saint-Cernin-de-Larche	9,15	615
Saint-Cyprien	7,86	390
Saint-Cyr-la-Roche	8,24	479
Sainte-Féréole	35,58	1 820
Saint-Pantaléon-de-Larche	23,47	4 681
Saint-Pardoux-l'Ortigier	12,98	477
Saint-Robert	6,08	337
Saint-Solve	5,84	418
Saint-Viance	16,23	1 696
Segonzac	20,21	230
Turenne	28,03	781
Ussac	24,63	3 986
Varetz	20,38	2 268
Vars-sur-Roseix	4,26	331
Venarsal	3,14	501
Vignols	15,41	592
Voutezac	22,38	1 270
Yssandon	20,17	718

Source : <http://fr.wikipedia.org>

La CABB est présidée par Frédéric Soulier, maire de Brive-la-Gaillarde. Son fonctionnement est assuré par un conseil de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres : le Conseil Communautaire, composé de 101 représentants titulaires. La commune d'Ayen possède un représentant, Madame le maire. Cette dernière devient Conseillère déléguée, membre du bureau, vice-présidente de la commission Agenda 21 et du Plan Climat Energie et Territoire (PCET) au sein de la CABB.

Des commissions ont également été créées :

COMMISSION	Nombre de représentants de la commune d'Ayen
Agriculture	1
Assainissement	2
Eau	1
Economie	2
Environnement et changement des modes de collecte et de tri	2
Equilibre Social de l'Habitat, Gens du Voyages	1
Finances	1
Nouvelles technologiques de l'information et de la communication	1
Petite Enfance, Enfance-Loisirs	1
Plan Climat Energie Territorial, Agenda 21	1
Politique de la Ville	1
Projet de Territoire et Politiques Contractuelles	2
Ressources Humaines	1
Tourisme	3
Transports	1
Sirtom	1 Titulaire / 1 suppléant
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB)	1 Titulaire / 1 suppléant
Association Office de Tourisme	1

Les compétences reprises par la CABB sont celles qui étaient portées par la Communauté d'Agglomération et les communautés de communes existantes : Développement économique, Tourisme, Aménagement de l'espace communautaire, Transports, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville, Voirie d'intérêt communautaire, Assainissement, Déchets ménagers, Protection et mise en valeur de l'environnement, Eau.

Pays d'interface entre les régions Limousin, Aquitaine et Midi-Pyrénées, le bassin de Brive couvre aujourd'hui une zone d'influence de plus de 250 000 habitants. Son potentiel de développement économique est particulièrement important, avec les autoroutes A89 et A20, l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne et le raccordement au Haut-Débit.

Le projet de territoire constitue l'expression politique des collectivités locales de l'agglomération. Il fixe les choix prioritaires du territoire et les axes majeurs de son développement économique, social et environnemental pour les 10 ans à venir. Il se décline en 4 axes stratégiques :

- AXE 1 : Développer l'attractivité du territoire
- AXE 2 : Améliorer le fonctionnement et le désenclavement du territoire



-AXE 3 : Organiser, aménager et « ménager » durablement le territoire

-AXE 4 : Promouvoir un développement équilibré et social au sein de l'agglomération.

La CABB participe également à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Corrèze, par l'intermédiaire du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB). Le SCoT est un document de planification du territoire qui a pour objet la mise en cohérence des différentes politiques publiques menées dans les domaines de l'économie, de l'habitat, des déplacements et de l'environnement. Il est situé aux Portes du Quercy et du Périgord, au carrefour de trois Régions (Aquitaine, Midi Pyrénées et Limousin). Ce territoire constitue également une zone de convergence entre les Départements de la Corrèze (19), de la Dordogne (24) et du Lot (46).

Depuis la création de la CABB, le SEBB en charge du SCoT Sud Corrèze est dorénavant composé de 4 EPCI : la CABB, la Communauté de Communes du Pays de Beynat, la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien et la Communauté de Communes du Sud Corrèzien, soit 83 communes.

Le mot du Maire



Département de la Corrèze
COMMUNE D'AYEN
 28 rue des Ecoles
 19310 AYEN
 ☎ : 05 55 25 10 22
 ☎ : 05 55 25 61 82

Note d'intention

Dossier de reconnaissance de l'Agenda 21 programme 3 de la commune d'Ayen

L'ensemble du conseil municipal et moi-même s'associons au comité de pilotage de l'agenda 21 Notre Village Terre d'Avenir pour solliciter la reconnaissance de ce nouveau plan dit « programme 3 ».

Les différentes équipes municipales et les forces vives de ce territoire se sont attachés depuis 1995 à œuvrer pour un développement responsable et maîtrisé où l'humain et son environnement étaient intimement liés.

L'expérience acquise et les résultats obtenus depuis 2005 grâce à la méthodologie de l'association Notre Village et la mobilisation de tous les acteurs tout au long de la mise en œuvre de nos deux derniers programmes apportent une telle cohérence et transversalité sur notre lieu de vie qu'il serait incompréhensible de s'arrêter en si bon chemin. En effet, les actions menées sur notre commune ont abouti à des résultats significatifs et concrets de développement durable sur ce territoire. Les évaluations des actions élaborées année par année abondent par leurs résultats dans ce sens.

L'effet d'entraînement sur les composantes humaines du territoire (habitants, services, élus entreprises, associations ...) est indéniable et se vérifie au quotidien. L'agenda 21 local permet un degré élevé d'exemplarité de la Commune; il est pour Ayen un formidable vecteur d'amélioration continue.

La gouvernance de l'Agenda 21 par le comité de pilotage et la participation citoyenne symbolisée par la naissance au début de l'année 2013 du collectif associatif « le durable a son village », correspond à un modèle de démocratie participative que nous encourageons et accompagnons.

Poursuivre dans ce sens et cette dynamique me paraît incontournable pour notre collectivité tant les enjeux de demain sont immenses.

Le nouveau plan d'actions est bâti sur quatre axes : gestion économe du territoire, réduction des inégalités, accéder à un niveau de développement satisfaisant et transversalité avec les autres échelles de territoire. Il comporte ... actions et confirme la volonté farouche de la collectivité à poursuivre cet engagement car ces nouvelles actions permettront d'harmoniser l'ensemble de notre Agenda 21 dans les cinq finalités du Développement Durable.

Cet engagement renforcera la vitalité de ce territoire, soucieux de conserver un développement harmonieux et respectueux pour les générations futures.

Hélène LEGRAND



Mairie d'AYEN

Présidente du SIVOM



Vice-Présidente en charge de l'Agenda 21
 et du PECT de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Délibération d'approbation de l'Agenda 21

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'AYEN

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Date de la convocation : 29/09/2014

Date d'affichage : 08/10/2014

L'an deux mil quatorze, le six octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'AYEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Héléne LACROIX.

Étaient présents : Mme Héléne LACROIX, M. Jean-Pierre PERONNY, Mme Isabelle FROIDEFOND, M. Jérôme PERDRIX, M. Philippe RAUGEL, Mme Eliane MOUNEYRAC, M. Olivier PIALAT, Mme Monique PERRIER, Mme Corinne TOULEMONT FRIZZI, Mme Virginie VEYSSET, Mme Laurine DUFOUR, M. Lionel DELORD, M. Fabien MAROT, M. Gérard VEILLET, M. Jean Claude CHAUSSIN.

Secrétaire : Mme Eliane MOUNEYRAC.

OBJET: Approbation de la Charte de Développement Durable 2014-2017, Programme 3 (Agenda 21 local "Notre Village Terre d'Avenir")

Vu la délibération en date du 20 septembre 2006, Village Nature - Agenda 21 local candidature à l'appel à projet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,

Vu la délibération n°2010/72 en date du 17 septembre 2010, Approbation de la charte "Notre Village Terre d'Avenir" (programme2),

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable 2014-2017, Programme 3 et la soumet au vote.

Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Charte de Développement Durable 2014-2017, Programme 3 (Agenda 21 local "Notre Village Terre d'Avenir").

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Madame Héléne LACROIX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211901509-20141006-88-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2014

Publication : 09/10/2014

La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

Afin d'adopter une stratégie d'amélioration continue, la collectivité a fait l'objet, au bout d'une période de 3 ans suivant le renouvellement du label, d'une nouvelle évaluation par l'Association Nationale Notre Village, le **13 Mars 2014**.

« L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie ».

L'évaluation a été réalisée d'une part :

-par un agent de l'association qui s'est rendu sur place afin de renseigner la grille de « ré-audit » informatique notée et informatisée, comprenant 700 critères élaborés par l'Association. Ces critères sont en lien avec les cinq finalités du Ministère et permettent d'établir un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec les personnes compétentes sur la commune en matière de Développement Durable. Une visite du territoire a complété cette démarche. La grille de « ré-audit » permet à la fois de conserver les données de la deuxième évaluation et de rentrer les nouvelles informations, 3 ans après.

-par le renseignement de 15 indicateurs issus du Développement Durable, qui permettent de « mesurer » l'impact du programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs
supplémentaires ont été créés
pour chaque fiche action**

Cette démarche d'évaluation est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les nouvelles orientations du programme 3 de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et de poursuivre dans une démarche de stratégie territoriale.

Ce nouvel Agenda 21 est ensuite présenté devant le comité national d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolise alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

La commune a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'agent en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local, programme 3 a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après le renouvellement du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire. Le comité de pilotage de la commune d'Ayen est composé de 14 personnes volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté d'Agglomération, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, ...). Il s'est réuni pour la préparation de son programme d'actions (*comptes-rendus en annexes*).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
Marylène VALES	Chargée de mission DD	Non élue	Cublac
Christiane ROUE	Membre du comité de pilotage le durable a son village Retraitée	Non élue	Le Vignal
Daniel GRULOIS	Habitant d'Ayen Retraité	Non élu	Les Andrieux
Frédéric SOUBIRANT	Directeur structure de vacances	Non élu	Les Chaumonts
Ineke VINK	Membre du collectif le durable a son village et présidente des amis de l'arboretum Profession libérale	Non élu	Le Soulet d'Ayen
Koos SLOB	Membre du collectif le durable a son village et les amis de l'arboretum Retraité	Non élu	Le Soulet d'Ayen
William PERRIERE	Représentant du collectif le durable a son village Employé	Non élu	Le Puy Fry
Corinne TOULEMONT FRIZZI	Comptable	Elue	Les Chaumonts
Eliane MOUNEYRAC	Employée secteur public	Elue	Le Bourg
Fabien MAROT	employé secteur public	Elu	Le Puy Fry
Gérard VEILLET	Commerçant	Elu	Le Bourg
Jean Claude CHAUSSIN	Agent territorial	Elu	Le Bourg
Jérôme PERDRIX	Chef de projet Employé secteur hospitalier	Elu	Les Prades
Virginie VEYSSET	Employée secteur privé	Elue	Les Bories de Razat

« Cette liste n'est pas exhaustive car la collectivité travaille par thème. Cette formule permet de toucher un plus grand nombre de personnes qui choisissent en fonction du thème proposé ».

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et

favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local, programme 3 formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage. Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

4. Evaluation

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après la deuxième évaluation, la commune sera diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 4). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune d'Ayen s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant la deuxième évaluation, la commune fera l'objet d'une nouvelle démarche qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21.

De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

Liens utiles :

- Cadre de référence :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

- Site de l'Association Nationale Notre Village :

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

- Observatoire des villages labellisés :

http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26

- Guide des bonnes pratiques :

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

Le diagnostic territorial

Les informations :

- notées en « **gras** » dans le texte correspondent aux actions programmées ou non, réalisées pendant les trois années de labellisation ou en cours de réalisation,
- notées en « *italique* » dans le texte correspondent aux actions qui n'ont pas été réalisées,
- soulignées, correspondent aux données issues des indicateurs d'évaluation.
- précédées d'un ►, correspondent aux projets de la commune.

FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune a recours à l'électricité (bibliothèque, salle des fêtes), au gaz, et au fuel domestique au niveau des écoles primaire et maternelle, de la Mairie, du Centre Multi-activités et des ateliers municipaux pour son alimentation en énergie. Elle utilise aussi des carburants pour les véhicules et engins municipaux.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Une pompe à chaleur a été mise en place pour le chauffage de la piscine communale en remplacement de l'ancienne chaudière gaz propane (à mettre dans le paragraphe suivant).

► Un projet de fourniture d'électricité renouvelable est à l'étude pour l'ensemble des bâtiments publics et au VVF d'Ayen.

En 2010, deux voitures électriques ont été achetées au VVF.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Une maîtrise de la consommation d'énergie existe sur la commune.

Un partenariat était en place avec EDF par l'intermédiaire du programme Dialège qui permettait de réaliser un suivi instantané de la consommation d'électricité. A ce jour, ce système n'est plus en place sur la commune.

De nombreuses actions ont été réalisées afin d'améliorer continuellement la gestion du chauffage dans les bâtiments publics. La Mairie et l'école maternelle sont dotées de chaudières à fuel basse température avec recyclage des fumées. De plus, à l'école maternelle et à la mairie, une horloge de régulation du chauffage a été installée ce qui permet de baisser significativement le chauffage pendant la nuit, les week end et les vacances scolaires. Au niveau de la salle des fêtes, une gestion du chauffage a été mise en place, par le système Dialège, mais aussi par une sensibilisation des usagers et la création d'un protocole d'utilisation de ce bâtiment. Les ventilo-convecteurs ont été également réparés. ► Une isolation de la salle des fêtes par l'extérieur est envisagée. La gestion du chauffage au sein de la bibliothèque a été possible par la pose d'un système de régulation automatisée.

Afin d'améliorer l'isolation de l'école maternelle, sa toiture a été végétalisée en partie et l'isolation extérieure a été renforcée. Une partie de l'école primaire a également été isolée : en

effet, les 147m² de plafonds ont été doublés avec 20cm de laine de verre. Une sonde extérieure pour le chauffage ainsi qu'une **programmation automatique** ont été installées.

Dans le cadre de la création du bâtiment périscolaire (ancienne caserne des pompiers), une rénovation thermique exemplaire a été effectuée : isolation en fibre de bois par l'extérieur, chaudière à condensation, VMC double flux.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week end.

Les ampoules basse consommation sont utilisées dans l'ensemble des bâtiments publics. De plus, des détecteurs de présence sont installés dans lieux publics comme l'école maternelle, le bâtiment périscolaire, la Mairie et les toilettes publiques, permettant un allumage et une extinction automatiques des lumières, ce qui réduit la durée d'éclairage.

Un suivi de la consommation électrique des bâtiments publics est effectué sur la commune d'Ayen :

Bâtiments Publics EDF	SURFACE chauffée	2012			2013		
		Kw/h	€/m ²	€	Kw/h	€/m ²	€
Bibliothèque	211	22 294	13	2 761	23 947	15	3157
Ecole primaire	640	18 143	4,2	2 681	8 702	3	1760
Mairie	406	10 741	3,8	1 560	11 503	4	1735
Salles des Fêtes	280	26 091	19	5 305	26 071	20	5590
Ecole maternelle	480	7 828	2	976	7 275	2	1038
Stade				582	34		645
Bâtiment périscolaire	445	18 093	5	2205	18 000	6	2517
Ancienne usine		445		245	612		271
Salle 3e Age		953		231	1 086		257
Eglise		803		240	pas de données significatives		
Ateliers Municipaux				210	3 868		741
Station d'Epuration Ayen		2 513		392	2 445		419
Station d'Epuration Le Soulet		698		330	1 074		379
Total		108 602		17 718	104 617		18509

Ainsi, entre 2012 et 2013, près de 4000 Kw/h nt été économisés.

Concernant l'éclairage public, présent dans le Bourg et les hameaux, des actions sont en cours de réalisation suite au **diagnostic éclairage public effectué en 2011** :

-installation d'ampoules basse consommation (iodure métallique et sodium) sur la totalité du parc

-régulation de l'intensité lumineuse au niveau du Bourg par abaissement des plages horaires (sur deux postes et au VVF).

► La diminution de l'intensité lumineuse est en projet pour l'ensemble de l'éclairage public. ► Des travaux relatifs à l'éclairage public à Ayen Bas sont également en projet.

Il est à noter qu'aucun bâtiment public n'est éclairé pendant la nuit et que les décorations de Noël sont majoritairement des LED, avec de plus, une diminution du nombre de guirlandes.

► Des LED sont également prévus pour l'éclairage public au VVF.

Un suivi de la consommation électrique de l'éclairage public est réalisé sur la collectivité :

Eclairages Publics Poste EDF	Lampadaires	2012			2013		
		Kw/h	€/lamp	€	Kw/h	€/lamp	€
EP Le Soulet	9	6 588	70	628	5 940	70	635,00 €
EP Les Condamines	37	24 022	57	2118	18 579	48	1 777,00 €
EP Le Clos du Roy	3						
EP Ayen Bas	4	2 174	58	230	2 243	63	255,00 €
EP Le Mas	2						
EP Ayen Le Soulet	5	2 100	38	194	2 094	48	240,00 €
EP Gracshamps	6	1 207	62	375	1 831	41	247,00 €
EP Ayen Haut	37	28 116	80	2965	22 245	72	2 668,00 €
EP La Charnie	7						
EP Le Temple	9	5 626	69	621	5 505	74	672,00 €
EP Route du Temple	26	16 068	68	1773	11 882	59	1 535,00 €
EP Route de Louignac/Eglise	28	21 740	79	2236	20 218	81	2 263,00 €
Total	173	107 641		11 140	90 537		10 292,00 €

Entre 2012 et 2013, plus de 17 000 kw/h ont été économisés.

Un diagnostic énergie a été établi en 2005 sur l'ensemble des sept bâtiments municipaux (école, mairie...) grâce à un partenariat avec la Région et l'ADEME.

La sensibilisation aux économies d'énergie de la population du village d'Ayen a été renforcée, pendant notamment, la Semaine du Développement Durable, par des visites de maisons bioclimatiques, et par des intervenants lors des soirées café éco citoyen... **Les touristes sont également sensibilisés au développement durable par l'organisation de multiples actions (programme d'actions de développement durable au VVF)**. ► Un diagnostic thermique de l'habitat privé est également en projet.
De plus, un partenariat entre le RSP et EDF a été créé sur l'information de 1^{er} niveau auprès des particuliers (consommation, maîtrise de l'énergie...).

Les nombreuses actions menées par la commune d'Ayen en termes d'économies d'énergie, lui ont permis d'obtenir de **label « Energies d'Avenir »** en 2009/2010/2011. Ce dernier récompense en effet les collectivités pour leurs efforts et leur volontarisme en termes d'économies et de production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Cette démarche est portée par l'Office Français de la FEEE, association loi 1901, qui a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement. L'of-FEEE développe à ce jour, six programmes : le Pavillon Bleu, la Clef Verte, Jeunes Reporters pour l'Environnement, Eco-Ecole, le Junior Stockholm Water Prize et enfin Energies d'Avenir.



La collectivité utilise également l'outil « **Climat Pratic** » développé par l'ADEME.



Ce dernier aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique « climat énergie » ou d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Destiné aux communes et intercommunalités de moins de 50 000 habitants, aux

pays et aux PNR, il permet de les guider pas à pas pour définir rapidement un programme d'actions « climat énergie » adapté à leur territoire. Climat Pratic a été réalisé par le Réseau Action Climat-France, l'ADEME, Etd et le CLER et expérimenté pendant 6 mois sur 10 territoires pilotes. Il est inspiré de l'outil « Climate Compass » développé par l'association Climate Alliance.

Points forts	<p>-Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau pour le chauffage de la piscine communale</p> <p>-Maîtrise de la consommation d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chauffage (régulation la nuit et le week end et bonne isolation de la majorité des bâtiments communaux): <ul style="list-style-type: none"> -horloge de régulation à l'école maternelle, végétalisation de la toiture et renforcement de l'isolation extérieure ; isolation des combles de l'école primaire, installation d'une sonde extérieure et d'une programmation automatique, rénovation thermique pour le bâtiment périscolaire -sensibilisation des usagers de la salle des fêtes à la maîtrise de la consommation d'énergie (protocole d'utilisation) <ul style="list-style-type: none"> -Extinction des appareils électriques la nuit et le week end -Eclairage public (Bourg et hameaux) : actions en cours suite au diagnostic éclairage public de 2011 [ampoules basse consommation (iodure métallique et sodium) sur la totalité du parc; régulation de l'intensité lumineuse au niveau du Bourg (sur deux postes et au VVF) : diminution de 50% par plage horaire...]; LED pour les décorations de Noël (avec en plus une diminution de leur nombre) <ul style="list-style-type: none"> -Ampoules basse consommation dans les bâtiments publics ; détecteurs de présence dans certains lieux publics -Diagnostic énergétique des bâtiments publics effectué -Sensibilisation de la population et des touristes aux économies d'énergies ; partenariat entre le RSP et EDF -Obtention du label « Energie d'avenir » -Utilisation de l'outil « Climat Pratic »
Points faibles	<p>-Energies fossiles : gaz, fuel domestique aux écoles primaire et maternelle (avec toutefois chaudières à fuel basse température avec recyclage des fumées) et carburants pour les engins et véhicules municipaux</p>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> -Projet d'isoler extérieurement la salle des fêtes ; poursuivre l'isolation de l'école primaire -Projet de diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public sur l'ensemble des hameaux -Projet de réaliser des travaux sur l'éclairage public à Ayen Bas -Projet de mise en place de lampadaires LED au VVF -Projet de recours à de l'électricité renouvelable pour l'ensemble des bâtiments publics -Projet de réaliser un diagnostic thermique de l'habitat privé

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune est bien desservie en voies de communication par la présence d'un réseau routier bien proportionné : autoroutes à proximité (A89 à 15 minutes et A20 en 20 minutes), routes départementales (RD 17, RD 39, RD 5, RD 95, RD 2, RD 140), communales (une trentaine de kilomètres), chemins ruraux bien entretenus pour la majorité d'entre eux (30% restent en effet fermés et donc peu entretenus). **Un diagnostic des chemins ruraux a été réalisé aboutissant à un plan de gestion raisonné (ouverture, maintien dans l'état, cession..).**

Aucun réseau ferroviaire (ligne fer ou ligne route) passant sur la commune n'existe, ni de voie navigable. La gare la plus proche se situe à Objat.

Des sentiers de randonnée sont présents sur la commune d'Ayen et sont au nombre de cinq : randonnée des lavoirs, des châteaux et des puys, (balade bleue, 5km, facile), des coteaux d'Ayen (balade jaune, 8km, niveau moyen), « Autour de Roseix » et randonnée des deux villages (balade rouge, 14km, niveau sportif). **Un nouveau circuit a été créé : le « Grand Tour de Pays des Buttes Calcaires ».** Ce dernier, de 48 km, traverse cinq communes et est praticable à cheval, à pieds et en VTT. Une association en lien avec ce sentier a vu le jour : association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien.

L'ensemble des circuits de randonnée est inscrit au PDIPR, excepté « Autour de Roseix ». **Des randonnées à thème sont organisées et ouvertes à tous publics afin de promouvoir l'attractivité du territoire.** L'entretien et le balisage des chemins de randonnée se fait par la commune et des bénévoles. Depuis le 01 janvier 2014, la CABB a repris la compétence tourisme.

Deux circuits Geocaching ont été créés sur la commune, en fonction de l'âge des enfants. Du mois de mai à septembre, un questionnaire amusant et enrichissant est remis aux enfants afin de découvrir un trésor. Un de ces circuits est accessible en poussette.



1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Un réseau de transport en commun dessert la commune : ramassage scolaire (organisé par le Conseil général) pour les écoles maternelle et primaire, le collège (à Objat) et le lycée (à Brive), Transport A la Demande (mis en place par le Conseil général, à destination de Brive) et transport pour la piscine géré par le SIVOM.

Le TAD est assuré par la SARL Breuil et est disponible sur Ayen, le mardi après-midi de 14h00 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00. Il conduit à la Place du 14 juillet à Brive La Gaillarde. Le coût est de 2€ l'aller et de 2€ l'retour. Le Conseil Général prend à sa charge le coût des déplacements. Sur la Commune d'Ayen, une à trois personnes utilisent le transport à la demande de façon régulière.

Quelques espaces piétonniers sont présents sur la commune, notamment dans le Bourg. Un parcours cyclable balisé autour d'Ayen avait été créé par le Conseil général mais cet itinéraire est peu fréquenté.

Une première tentative d'organisation d'un covoiturage avait été mise en place sur la commune par le biais d'une banque de données rassemblant les adresses de co-voitureurs et par la création d'une charte et d'un protocole. Cette action avait pour but de permettre à des personnes vivant en zones rurales éloignées des bassins d'emploi de réduire leur empreinte écologique et leurs frais de transports tout en tissant du lien social. Le Relais Services Publics gérait cette initiative. Cette initiative a rencontrée peu de succès. **De ce fait, la collectivité est en cours de création d'autre système de covoiturage de proximité (25 km maximum) adossé à une monnaie locale, le YACA (bons échangeables auprès des commerçants).**

Cette opération se fait en partenariat avec le Collectif, le RSP et la SNCF (site pilote du projet Ecosystem).

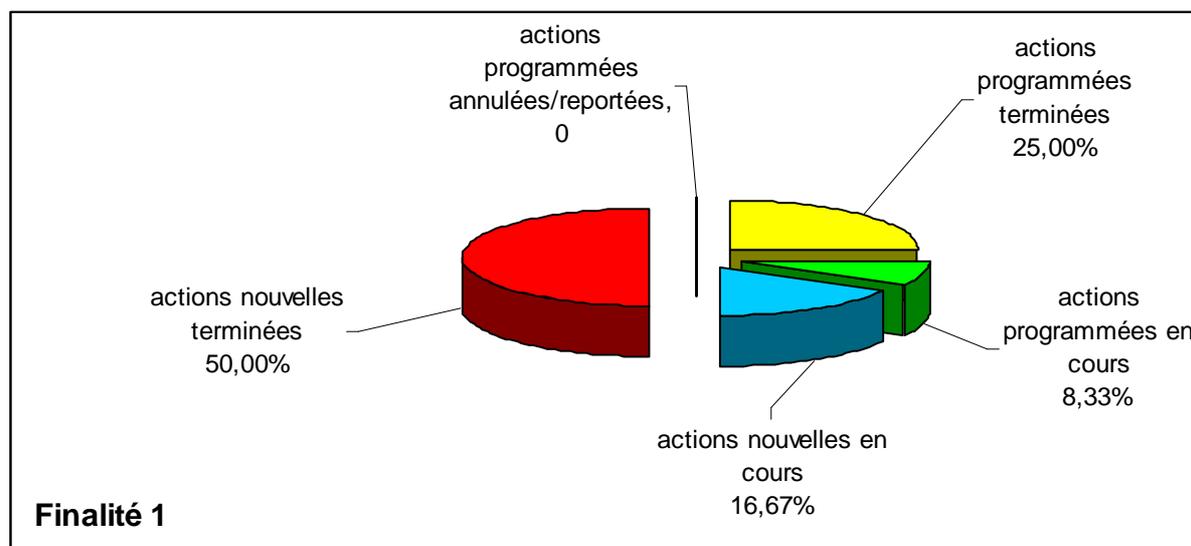
La sensibilisation de la population aux transports alternatifs est effectuée, par exemple, pendant la Semaine du Développement Durable et l'information est disponible au Relais Services Publics. Cette sensibilisation est également renforcée par la participation à la semaine européenne de la mobilité.

Points forts	<p>-Réseau routier bien proportionné : autoroutes à proximité, routes départementales, communales, chemins ruraux bien entretenus (réalisation d'un diagnostic débouchant sur un plan de gestion raisonné)</p> <p>-Cinq sentiers de randonnée avec création du « grand tour de pays des buttes calcaires » ; entretien et balisage par la commune et des bénévoles ; inscription de l'ensemble de ces randonnées (excepté « Autour de Roseix ») au PDIPR ; randonnées à thèmes</p> <p>-Transports en commun (ramassage scolaire, Transport A la Demande (à destination de Brive), transport pour la piscine géré par le SIVOM) ; quelques espaces piétonniers ; mise en place (en cours) d'un système de covoiturage de proximité (25 km maximum) adossé à une monnaie locale (YACA : bons échangeables auprès des commerçants) en partenariat avec le Collectif, le RSP et la SNCF (site pilote du projet Ecosystem)</p> <p>-Sensibilisation des habitants à la pratique de ces modes de déplacements doux</p>
Points faibles	-Absence de piste cyclable (fréquentée)
Orientations	

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 1

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
-Mise en place d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la piscine communale	2010	Action terminée
-Actions sur l'éclairage public suite au diagnostic	2015	Action en cours
-Inventaire et gestion des chemins ruraux	2011	Action terminée
-Randonnée à thèmes	2010/2013	Action terminée
Nombre d'actions terminées		3
Nombre d'actions en cours		1
Nombre d'actions annulées/reportées		0

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
<ul style="list-style-type: none"> -Obtention du label « Energie d'avenir » -Mise en place d'une programmation automatique du chauffage de l'école primaire -Rénovation thermique du bâtiment périscolaire -Utilisation de l'outil « Climat Pratic » mis en place par l'ADEME -Création d'un sentier de randonnée (Grand tour de pays des buttes calcaires) -Création d'un système de covoiturage de proximité -Création d'une monnaie locale -Partenariat entre EDF et le RSP 	<ul style="list-style-type: none"> Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action en cours Action en cours Action terminée
Nombre d'actions terminées	6
Nombre d'actions en cours	2



FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur la commune d'Ayen :

- le coteau calcaire du Puy Guimont : Le puy Guimont a la forme caractéristique d'une "butte témoin", constituée de versants abrupts et d'une partie sommitale plane. Ses versants Est sont boisés essentiellement de pins sylvestres, les versants Ouest et Sud offrent encore de vastes pelouses rases. Le sol est très peu recouvert par la végétation et se délite très facilement. Les espèces remarquables sont essentiellement des plantes. Trois espèces protégées ont été recensées sur le site : *Gymnadenia conopsea*, *Serapias lingua* et *Ophrys apifera*. De plus, une espèce mérite une mention particulière : *Ophrys lutea*, connue d'une seule autre station en Limousin. Au plan faunistique, les relevés ont porté essentiellement sur l'entomofaune. Ainsi, trois espèces sont particulièrement intéressantes : *Arethusana arethusa*, *Lycaena bellargus* et *Colias australis*. Ces trois espèces sont strictement inféodées aux pelouses calcaires. La première est protégée et n'est citée en Limousin que d'un tout petit nombre de localités.

- les pelouses calcaires d'Ayen : Le site est une "butte témoin", plateau calcaire qui domine les vallons souvent humides et cultivés de la région d'Ayen, au sud de cette commune. La présence du village de vacances a largement empiétée sur les zones de pelouses calcaires, si bien qu'actuellement ces formations végétales sont reléguées en périphérie du site. La partie nord est bien boisée en pins sylvestres et en chênes pubescents sous lequel on aperçoit un semis naturel très important. Les boisements se mélangent peu à peu avec une flore indigène plus diversifiée comme : l'amélanchier, le noisetier, le cerisier de Sainte Lucie, le genévrier, l'érable champêtre et la viorne lantane. Quelques clairières permettent à une flore herbacée de se développer. La partie sud du site est la plus intéressante. On y trouve, en contrebas du village de vacances, des falaises calcaires qui abritent une flore particulière notamment la capillaire de Montpellier, fougère méditerranéenne rare et protégée en Limousin. Sur les pelouses situées au-dessous de ces falaises sont présentes de nombreuses orchidées dont certaines sont protégées au niveau régional : *ophrys abeille*, *sérapias langue...* De plus, de nombreuses espèces liées au calcaire atteignent ici leur limite de répartition comme l'immortelle des sables. Au plan faunistique, l'intérêt principal reste l'entomofaune pour de nombreuses espèces de papillons: le grand nègre des bois, l'azuré bleu-céleste, l'argus bleu-nacré et l'azuré du serpolet. L'empuse pennée, petite mante reconnaissable à sa tiare, fréquente les arbustes (genévriers de préférence) des zones dénudées de la pelouse.

La présence de ces deux zones a permis un recensement et une valorisation des espèces de flore et de faune rares et protégées et permet d'en assurer la protection (marquage au sol, sensibilisation des agents, expositions, conférences, supports médiatiques, panneaux d'information...). Ainsi, par exemple, une dizaine de variétés d'orchidées a été recensée.

Une démarche d'amélioration continue de mise en valeur de ces espèces a été mise en place sur la commune par un marquage au sol, une sensibilisation des agents, des expositions, des conférences, des supports médiatiques, des panneaux d'information... Cette action a été réalisée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin. Ce dernier a également été convié à faire un inventaire de la flore paysagère et arbustive sur les pelouses calcaires caractéristiques de l'avancée du Périgord Blanc en Limousin. Suite à ce diagnostic, une réserve foncière est en cours de réalisation afin de créer une zone de protection des variétés locales. En effet, la



maîtrise et la gestion de plus 7,5 hectares témoins sur les coteaux de Chaumonts et le Puy Guimond est en cours par le CENL, par la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans avec la commune et de conventions avec des propriétaires privés. Ce bail permettra de mettre en place un plan de gestion des terrains communaux et privés sur ces zones protégées.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général. Créé en 1992, ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel du Limousin. Ses quatre missions fondamentales sont : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels. Aujourd'hui, ce sont 139 sites parmi les plus emblématiques du Limousin qui sont ainsi durablement protégés. Ils représentent plus de 2491 ha de milieux remarquables.

Un arboretum privé (arboretum de la Tuillière) comptant plus de 1500 espèces d'arbres et d'arbustes (avec étiquetage pédagogique) étendues sur une superficie totale de 8,5 hectares a été initié sur la commune. Sa gestion et son exploitation se font par l'Association « Les amis de l'Arboretum de La Tuillière ». Le propriétaire d'origine hollandaise accepte de l'ouvrir au public et de l'inscrire dans l'initiative régionale des Parcs et Jardins. Plusieurs manifestations ont lieu à l'arboretum et ce dernier participe à l'organisation d'autres :

-portes ouvertes : 6 week-ends portes-ouvertes entre mai et octobre, pendant lesquelles les visiteurs peuvent se promener librement dans l'arboretum

-Fête de l'Arbre : organisation en 2012/2013/2014 d'une journée avec des activités autour du thème « Bois et arbres ». Des arbres sont plantés lors de ces manifestations en l'honneur d'événements ou de personnes œuvrant pour le développement durable

-chaque année, l'association fournit et plante des arbres pour tous les nouveaux né(e)s d'Ayen, dans le cadre de l'action « Un arbre, une vie ». Chaque arbre a reçu une étiquette avec le nom de l'arbre, ainsi que le nom et la date de naissance de l'enfant...

Le pavillon d'accueil de l'arboretum inauguré en avril 2014 permet l'installation d'expositions, la tenue de réunions ou de conférence.

Un verger conservatoire est également présent et est constitué d'arbres fruitiers, de variétés anciennes en voie de disparition. Ce dernier a fait partie de la réhabilitation environnementale engagée au niveau de l'ancienne usine de volets.

► Un projet de diagnostic communal de biodiversité est à l'étude, en partenariat avec le CEN du Limousin. Il sera inclus dans le projet d'inventaire et de protection des ZNIEFF.

La commune d'Ayen a établi un programme d'actions pour la protection des oiseaux. Cette démarche consiste à créer des nichoirs, à réaliser des expositions, des conférences, des échanges lors des cafés éco-citoyens. Différentes études, sur les chouettes, les hirondelles... ont également été menées par la SEPOL. *Un aménagement de l'observatoire des migrations était prévu dans le premier et dans le deuxième programme Agenda 21 mais il n'a pas été réalisé.* ► Cette action reste toutefois un projet de la commune par la création d'un point lecture de paysage.

Un partenariat est en place avec le CPIE 19, avec lequel un suivi des batraciens est effectué dans le cadre de la protection des zones humides. Ainsi, la commune fait partie du réseau d'observatoire des amphibiens en Massif Central. De plus, depuis 2011, la collectivité est investie dans le réseau de surveillance des zones non agricoles, avec la Chambre régionale d'Agriculture dans le cadre du plan écophyto 2018, pour le suivi de la chenille processionnaire, du tigre du platane et du longicorne. Ce réseau régional est composé de plusieurs communes et organismes. 16 observations sont effectuées annuellement et les données sont ensuite transmises afin d'établir un bulletin de santé du végétal partagé par tous les acteurs de la filière en Limousin. Ayen est également impliqué dans le suivi des plantes envahissantes, avec le CPIE, pour la Renouée du Japon.



CORRÈZE

Le CPIE 19 est une association, organisme déclaré d'intérêt général, faisant partie d'un réseau de 80 associations.

Ses missions sont multiples:

- contribuer au développement durable de la Corrèze,
- former et éduquer les citoyens de tous âges à l'environnement en les sensibilisant à la préservation et à la valorisation des patrimoines,
- accompagner les collectivités territoriales locales dans leurs obligations réglementaires (service public d'assainissement non collectif communément appelé SPANC, protection des captages d'eau potables...),
- aider les collectivités territoriales à supprimer l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics (opérations zéro pesticides)...

Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'existe sur la commune. Le territoire n'est pas concerné par un arrêté de biotope, par un Parc National ou PNR.

La commune d'Ayen possède des partenariats avec des organismes spécialisés dans la protection des milieux naturels, de la flore et de la faune : Société d'Etudes et de Protection des Oiseaux du Limousin (SEPOL), CEN, CPIE... **Une antenne du CEN Limousin est en cours de création sur la commune grâce à la mise à disposition d'un local au-dessus de la Mairie qui sera aménagé par un chantier d'insertion de la CABB.** Un autre local sera également disponible pour les autres organismes (SEPOL, Collectif..).

La commune sensibilise ses habitants **et ses touristes** à la protection de la flore et de la faune de différentes manières : programme d'actions pour la protection des oiseaux, par une réunion mensuelle de sensibilisation dans un local communal, verger conservatoire (en partenariat avec les associations), sortie nature, café débat, pose d'un panneau d'interprétation de la ZNIEFF au VVF, réalisation d'un diaporama de sensibilisation de la ZNIEFF....

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune d'Ayen ne possède pas de zone classée Natura 2000, ni de charte paysagère.

En revanche, elle présente un site naturel inscrit : la Butte d'Ayen, partagée avec la commune de St-Robert. Les deux communes se faisant vis-à-vis, elles avaient mis en place un contrat de paysage. A ce jour, ce dernier n'a pas été reconduit mais il a été remplacé par le plan de gestion du CEN Limousin.

Aucune réglementation de l'affichage par le biais d'une délibération n'existe mais la commune enlève tous les panneaux d'affichage sauvages quand l'évènement ne concerne pas Ayen. De plus, la collectivité met à disposition deux panneaux d'information au niveau de la Mairie et de la place des Marchés de Pays.

Une identification des éléments paysagers à protéger a été effectuée par la réalisation d'une part d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'autre part, par une étude d'impact patrimonial et environnemental au niveau du VVF.

L'enfouissement des lignes se poursuit sur le territoire communal. **300 mètres de lignes Moyenne Tension viennent d'être enfouis sur le Puy Fry (terminé en 2013).** D'autres lignes aériennes sont encore situées sur le Soulet/ Le Temple et certains hameaux. ►L'enfouissement de ces dernières constitue un projet de la commune, en partenariat avec le Conseil général de la Corrèze. Il est à noter l'absence de fils nus sur la totalité du linéaire.

La population **et les touristes** sont également sensibilisés à la protection des milieux naturels et des paysages.

Points forts	<p>-Deux ZNIEFF sur la commune avec recensement et mise en valeur des espèces de flore et de faune protégées ; réalisation, par le CEN du Limousin, d'un inventaire de la flore paysagère et arbustive des pelouses calcaires ; maîtrise et gestion (en cours) par le CEN du Limousin, de plus de 7,5 hectares témoins sur les coteaux de Chaumonts et le Puy Guimond suite à la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans avec la commune et des conventions avec des propriétaires privés (mise en place d'un plan de gestion des terrains communaux et privés); arboretum privé sur la commune et verger conservatoire; partenariat avec le CPIE dans le cadre du suivi des batraciens dans la protection des zones humides (commune faisant partie d'un réseau d'observatoire des amphibiens en Massif Central) ; partenariat avec des organismes spécialisés dans la protection des milieux naturels et de la biodiversité (CEN Limousin, SEPOL, CPIE, collectif...) avec création d'une antenne du CEN sur la commune [mise à disposition (en cours) d'un local au-dessus de la Mairie aménagé par le chantier d'insertion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)] ; collectivité investie dans le réseau de surveillance des zones non agricoles (avec la Chambre régionale d'Agriculture, pour le suivi de la chenille processionnaire, du tigre du platane et du longicorne) et dans le suivi des plantes envahissantes (avec le CPIE, pour la Renouée du Japon) ; sensibilisation de la population et des touristes</p> <p>-Site naturel inscrit : la Butte d'Ayen; mise à disposition de deux panneaux d'information sur la commune afin de limiter l'affichage sauvage ; Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et étude d'impact patrimonial et environnemental au niveau du VVF ; enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire ; sensibilisation de la population et des touristes à la protection des milieux naturels et des paysages</p>
Points faibles	<p>-<i>Aménagement de l'observatoire des migrations non réalisé</i> (mais toujours en projet)</p> <p>-Absence de zone Natura 2000, de Réserves naturelles, d'arrêté de biotope...</p> <p>-Contrat de paysage avec la commune de Saint Robert non reconduit en ce qui concerne la butte d'Ayen (contrat remplacé par le plan de gestion par le CEN Limousin)</p>
Orientations	<p>-Projet de réalisation d'un diagnostic communal de biodiversité (en partenariat avec le CEN du Limousin et dans le cadre du projet d'inventaire et de gestion des ZNIEFF)</p> <p>-Création d'un observatoire des migrations en projet par la mise en œuvre d'un point lecture paysage</p> <p>-Projet d'enfouir les lignes aériennes au « Soulet »</p>

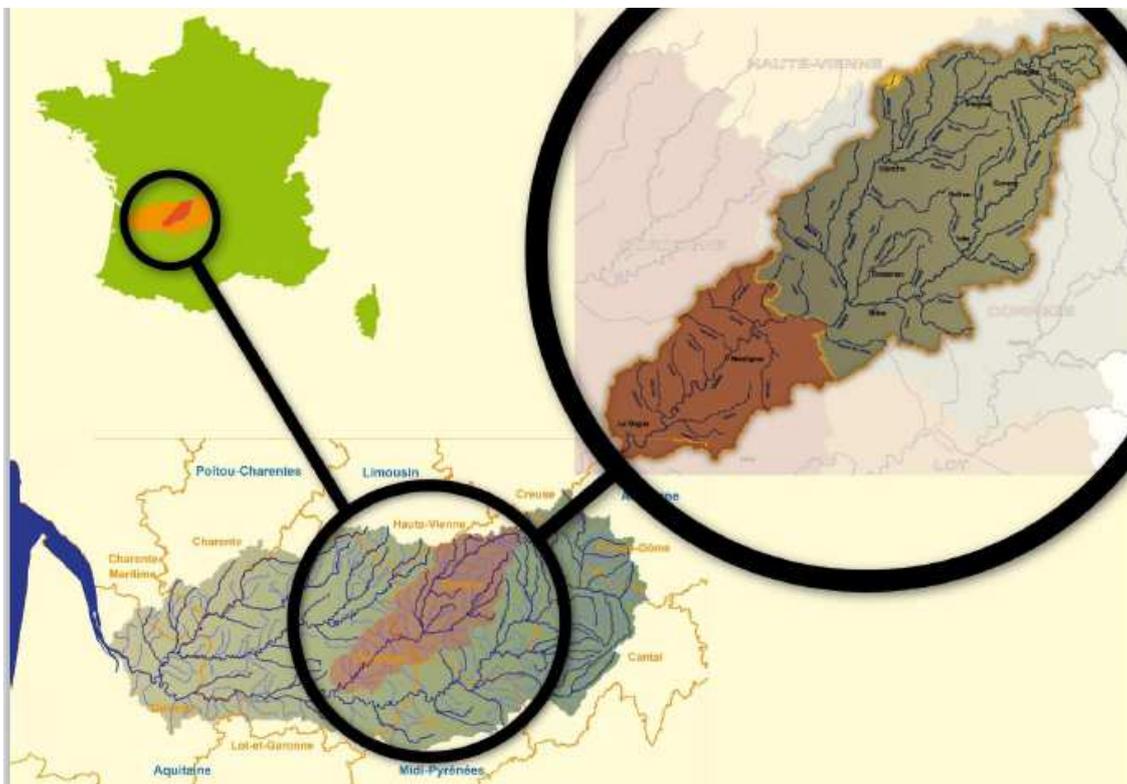
2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Deux cours d'eau principaux sont présents sur la commune : le Roseix (ruisseau affluent rive droite de la Loyre et sous-affluent de la Vézère) et l'Elle (rivière, affluent en rive droite de la Vézère et sous-affluent de la Dordogne).

L'entretien et l'aménagement des berges de ces derniers ne sont plus réalisés depuis que la commune d'Ayen s'est retirée du Syndicat Intercommunal d'Equipement de la région d'Objat/Saint Aulaire. Aucune valorisation touristique ou pédagogique n'est en place pour ces cours d'eau, hormis la pêche. A ce sujet, une association locale de pêche veille à leur bonne qualité halieutique.

La collectivité est entièrement comprise dans le périmètre du futur SAGE Vézère-Corrèze :



Source : <http://www.eptb-dordogne.fr/>

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la ressource en eau doté d'une portée réglementaire. Aujourd'hui, la surface couverte par l'ensemble des SAGE sur le territoire national dépasse les 50%. Il est un cadre de référence pour tous les projets à court et long terme liés à l'eau sur un bassin versant. C'est un outil de planification déclinant au niveau local les objectifs du SDAGE Adour Garonne.

Les objectifs d'un SAGE sont de :

- fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides,
- rechercher un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,
- veiller à l'atteinte du bon état des masses d'eau au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

La circulaire du 21 avril 2008 stipule que l'émergence de SAGE doit s'effectuer en priorité :

- dans les secteurs où cet outil de gestion concertée est nécessaire à l'atteinte du bon état des eaux (DCE),
- dans les zones à enjeu notamment lié à la gestion quantitative (multiplicité des ouvrages hydrauliques) et à la perturbation morphologique des rivières,

-dans les zones à conflits d'usage autour de l'eau.

Le SAGE vise à concilier tous les usages de l'eau en mettant en place une gestion patrimoniale de l'eau et des milieux, dans l'intérêt de tous. Le SAGE est donc aujourd'hui l'outil de gestion le plus adapté pour répondre aux grands enjeux de l'eau sur un territoire.

La création de ce SAGE résulte de la volonté des élus administrateurs de l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR, de mettre en place des SAGE sur l'ensemble du bassin versant. Ainsi quatre SAGE sont envisagés sur le bassin versant de la Dordogne: SAGE Isle Dronne, SAGE Dordogne Amont, SAGE Dordogne atlantique et SAGE Vézère-Corrèze. Actuellement, le SAGE Isle Dronne et le SAGE Dordogne Amont ont été lancés : le sage Isle Dronne élabore son diagnostic et le sage Dordogne amont est en phase d'élaboration de son état initial. EPIDOR s'est donc engagé dans la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux «Vézère» et notamment la rédaction d'un dossier de consultation des collectivités sur le périmètre du SAGE.

Le territoire proposé du futur SAGE Vézère-Corrèze concerne :

- une superficie de 3 730 km²,
- environ 210 000 habitants,
- 2 Régions (Aquitaine et Limousin),
- 3 Départements (Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne),
- 243 Communes (dont 134 entièrement sur le bassin hydrographique),
- 12 Pays, 18 Communautés de Communes et 2 Communautés d'Agglomération : Brive et Tulle,
- 1 Parc naturel régional de Millevaches,
- 2014 km de cours d'eau dont 211km correspondant à la rivière Vézère.

L'EPTB Dordogne a pour mission de faciliter la gestion équilibrée de l'eau et la cohérence de l'action publique à l'échelle du bassin versant de la Dordogne. Créé en 1991, EPIDOR regroupe 6 départements du bassin de la Dordogne (Puy-de-Dôme, Corrèze, Cantal, Lot, Dordogne et Gironde) pour faciliter et harmoniser leurs interventions sur les milieux aquatiques du bassin de la Dordogne. Son périmètre d'action est la totalité du bassin hydrographique de la Dordogne et concerne au total 11 départements. Un arrêté du Préfet coordonnateur de bassin, de novembre 2007, reconnaît EPIDOR comme EPTB sur le bassin de la Dordogne.



EPIDOR
la rivière solidaire

Le SAGE Vézère-Corrèze répond aux objectifs du SDAGE du Bassin Adour Garonne c'est-à-dire traduire et adapter localement ses objectifs, ses orientations et ses mesures. Ce dernier est mis en œuvre par l'agence de l'eau Adour-Garonne qui est un établissement public de l'État. Elle a pour missions de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. Il existe en France six agences de l'eau.



Le Bassin Adour-Garonne représente le cinquième du territoire national (superficie de 116.000 km²) et comprend :

- deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central,
- 116.000 km de cours d'eau,
- d'importantes ressources en eaux souterraines,
- une frange littorale d'environ 630 km.

Il couvre les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, une partie de l'Auvergne, du Languedoc-Roussillon du Limousin et de la région Poitou-Charentes. Ce territoire compte :

- 7 000 000 habitants

- 6 900 communes
- 35 villes de plus de 20 000 habitants rassemblant 28 % de la population
- 2 grandes communautés urbaines : celle de Toulouse (Toulouse Métropole) et celle de

Bordeaux (CUB).

Le SDAGE du bassin Adour Garonne vise une gestion équilibrée des ressources en eau dans l'intérêt général. Il prend en compte les nouveaux enjeux de la politique de l'eau, à savoir l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Les orientations du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 et son Programme De Mesures (PDM) sont :

- créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,
- réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques,
- gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques,
- maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique,
- privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

En 2015, un bilan final de l'atteinte des objectifs et des actions mises en œuvre sera effectué afin de préparer la révision du SDAGE et du PDM pour 2016-2021.

Depuis le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin de la Dordogne au Réseau mondial des Réserves de biosphère. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. La rivière Dordogne et l'ensemble de son réseau hydrographique représentent un élément fondamental de la vie des populations du bassin versant. Le principe fondateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est que la préservation de son patrimoine fluvial, des ressources et des bienfaits qu'il dispense, est une condition du développement futur de ce territoire et du bien-être des riverains. La Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne possède une surface totale de 23 870 km², soit la plus grande de France. Elle est peuplée d'environ 1,2 million habitants. Son aire centrale, d'une surface de 527 km², est constituée d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope et de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy. Sa zone tampon, d'une surface de 2 515 km², est composée de zones Natura 2000 et se superpose à quatre Parcs Naturels Régionaux (PNR) : le PNR de Millevaches, le PNR des volcans d'Auvergne, le PNR Périgord-Limousin et le PNR des Causses du Quercy.

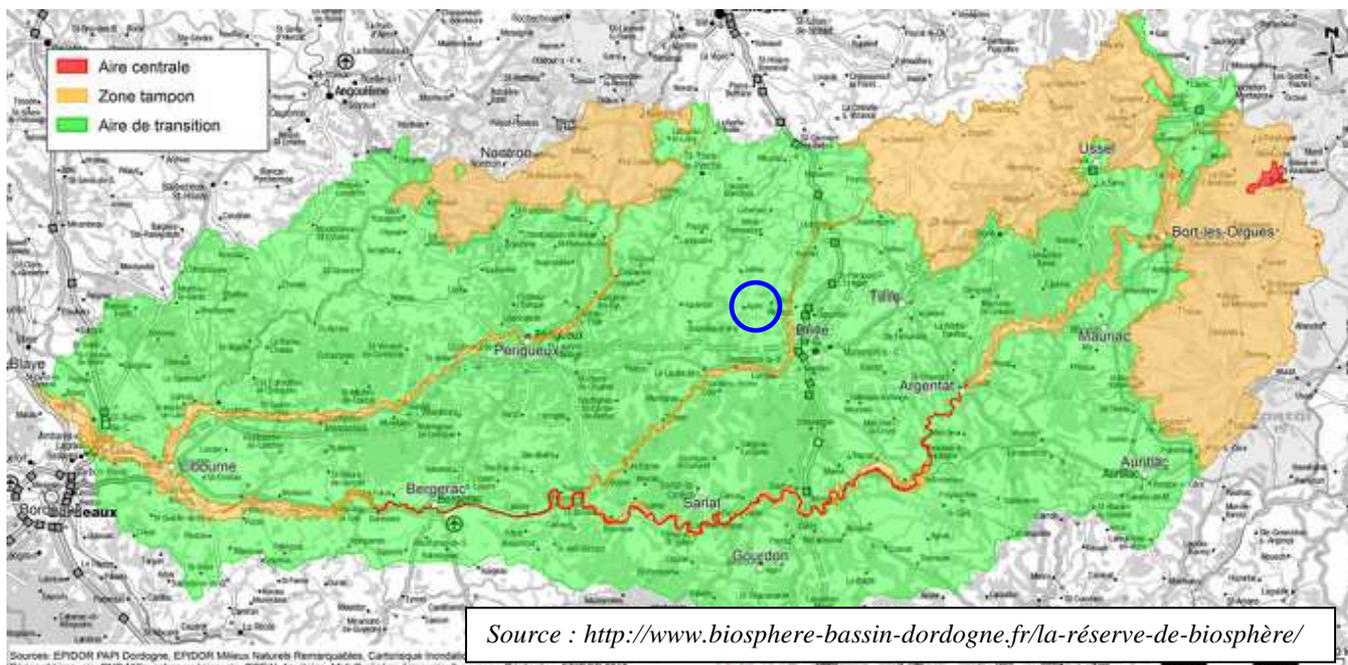
La Réserve de biosphère se donne pour objectif de stimuler l'imagination et l'énergie des communautés du bassin de la Dordogne pour l'inscrire durablement dans une démarche de progrès où la prise en compte de l'environnement est perçue comme un atout et une chance.

Pour promouvoir auprès des différentes parties prenantes du bassin un développement du territoire maîtrisé, partagé et durable, l'action de la Réserve s'intéressera aux domaines de l'environnement, de la culture, de l'économie, de la recherche, de l'éducation à l'environnement et de la communication.

Trois grands objectifs :

- valoriser le bassin de la Dordogne ;
- chercher à pérenniser les démarches du bassin visant à la non-dégradation et/ou à la protection de l'environnement qui sont aujourd'hui fonctionnelles ;

- instaurer une dynamique de progrès et favoriser une meilleure intégration de la prise en compte de l'environnement dans le développement économique, culturel et social du bassin de la Dordogne ainsi que dans les différentes activités humaines qui s'y rapportent.



2.2.2. Plans d'eau

La commune possède un étang communal sur son territoire, suite à une donation. Sa mise aux normes a été réalisée en concertation avec le Conseil Général, le Conseil Régional, le CPIE et l'Agence de l'Eau. Son aménagement a consisté à la construction d'une pêcherie, à la mise en place d'un moine et d'une grille de rétention des espèces invasives...

Son entretien/animation est assuré par une association de pêche et l'aménagement des berges se fait par la commune. Cet étang fait l'objet d'une valorisation touristique et pédagogique pour l'étude du milieu aquatique et l'initiation à la pêche.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

La commune d'Ayen dispose d'une piscine dans le cadre de l'espace touristique du Village de Vacances des Chaumonts. Cette dernière, ouverte aux habitants d'Ayen, dispose d'un plan de sécurité mais la baignade n'est pas surveillée. L'eau de la piscine est contrôlée régulièrement et est de bonne qualité. Une réhabilitation et une mise aux normes de la piscine ont été effectuées avec la pose de barrières, un pédiluve, des sanitaires accessibles pour les personnes handicapées et une amélioration de la qualité des rejets.

Une autre piscine (privée), présente sur le domaine de la Boissière, est ouverte au public.

2.2.4. Economies d'eau

Une sensibilisation des habitants **et des touristes** par la commune d'Ayen aux économies d'eau est en place et se fait de diverses manières : lors de la semaine du développement durable, travail avec les écoles, articles de presse, documents média pour les enfants, CD réalisé par la municipalité, expositions, soirées à thèmes lors des cafés éco citoyens, **distribution de 150 kits économies d'eau du Conseil général de la Corrèze ...**

Ayen est de plus engagée dans un programme communal d'économie d'eau. Ce dernier consiste notamment à mettre en place des systèmes économiseurs d'eau dans tous les

bâtiments publics : ainsi, **des robinets à bouton poussoir ont été installés à chaque point d'eau présent dans les bâtiments publics ou à l'extérieur (excepté sur la Place des Marchés de Pays pour des raisons techniques). Des plaques de sensibilisation aux économies d'eau (au nombre de 40) ont également été mises en place dans l'ensemble des bâtiments publics.**

Les chasses d'eau économiques sont aussi présentes dans tous ces lieux. Afin de suivre les consommations d'eau des bâtiments, des tableaux de consommation ont été créés.

Une commission consultative des usagers (relative à l'eau potable) ainsi que des systèmes de télé relève (procédé expérimental sur le Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais) ont été supprimés, suite à la prise de la compétence « eau » par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB).

Aucun système d'arrosage municipal en goutte à goutte n'existe mais des économies d'eau sont toutefois réalisées et l'eau potable n'est pas utilisée sur les espaces verts : en effet, en été (et si besoin), les agents utilisent l'eau du lavoir. Cette initiative a nécessité l'achat d'une moto pompe et d'une cuve de 1000 litres installée sur le tracteur. De plus, le paillage est pratiqué au niveau des massifs et le terreau utilisé possède un fort pouvoir de rétention, ce qui diminue les apports en eau.

Consommation d'eau par bâtiment et par an									
BATIMENTS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EGLISE	1	0	0	0	1	1	1	1	2
MAIRIE	15	181	102	55	24	28	32	30	29
SALLE DES FETES+WC MUNICIPAUX	96	68	54	56	72	46	51	49	97
CIMETIERE	15	18	14	69	32	31	15	10	12
STADE	152	79	84	31	90	99	155	51	4
ECOLE PRIMAIRE/CANTINE	178	211	176	198	228	308	331	247	226
CLUB 3ème AGE	1	0	0	1	1	2	0	1	0
OT ET BIBLIOTHEQUE	8	9	11	11	9	12	11	6	10
MAISON DELGOULET	114	32	42	1	0	0	0	0	0
ATELIERS MUNICIPAUX	24	23	24	20	25	63	23	19	31
BÂTIMENT PERISCOLAIRE	237	76	5	13	7	0	0	87	88
AIRE DE VIDANGE CAMPING CAR						15	22	29	29
ECOLE MATERNELLE	Non rens.	Non rens.	Non rens.	Non rens.	214	321	382	249	349
STATION EPURATION DU BOURG							94	47	1
STATION EPURATION SOULET							1	0	1
TOTAL	841	697	512	455	705	926	1118	826	879

De 2011 à 2013, la consommation totale d'eau potable sur la commune d'Ayen est passée de 1118 m³ à 879m³.

La consommation d'eau potable par les élèves et par an est également calculée :

Consommations d'eau par élève et par an									
	2009/2010			2010/2011			2011/2012		
	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)
Ecole maternelle	71	214	3,01	80	321	4,11	71	382	5,38
Primaire + cantine	81	228	2,85	79	308	3,89	67	321	4,79

Consommations d'eau par élève et par an									
	2012/2013			2013/2014			2014/2015		
	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)	Effectif	Conso totale (m3)	Conso par élève (m3)
Ecole maternelle	75	249	3,33	89	349	3,9			
Primaire + cantine	60	247	4,11	89	226	2,5			

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune d'Ayen a mis en place un système de récupération des eaux pluviales en vue de leur réutilisation pour l'arrosage municipal de toute la commune, le nettoyage des véhicules, la préparation de béton... Pour cela, une cuve de 7500 litres a été installée aux ateliers municipaux. Cette action était déjà prévue dans le premier programme Agenda 21 de la commune, mais elle n'avait pas pu voir le jour.

L'eau de pluie n'est en revanche pas utilisée pour des WC publics ou la défense incendie, cette dernière étant assurée par des bornes incendie alimentées par le réseau d'eau potable.

Aucun bassin de rétention des pluies d'orage n'existe sur la commune et le prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées avant rejet dans le milieu n'est pas assuré. Concernant ce dernier point, la situation géographique du village en terrain accidenté et la faible surface représentée par les places et les parkings expliquent qu'aucune étude n'ait été engagée à ce jour.

Points forts	<p>-Cours d'eau sur le territoire: le Roseix et l'Elle ; existence d'un plan d'eau communal aux normes avec gestion et entretien/animation par l'association de pêche</p> <p>-Piscine au sein du Village de vacances, ouverte aux habitants d'Ayen et d'une autre (privée) à La Boissière, ouverte au public</p> <p>-Renforcement de la sensibilisation des consommateurs (distribution des kits économies d'eau du Conseil général de la Corrèze); programme communal d'économie d'eau [robinets à bouton poussoirs installés à chaque point d'eau présent dans les bâtiments publics ou à l'extérieur (excepté sur la Place des Marchés de Pays pour des raisons techniques) ; installation de plaques de sensibilisation aux économies d'eau dans</p>
--------------	---

	<p>l'ensemble des bâtiments publics ; chasses d'eau économiques dans l'ensemble des bâtiments publics ; tableaux de consommation eau des bâtiments, utilisation de l'eau du lavoir pour l'arrosage municipal si besoin en été, mise en place de paillage au niveau des massifs et utilisation de terreau avec un fort pouvoir de rétention...]</p> <p>-Systèmes de récupération des eaux pluviales (cuve de 7500 litres installée aux ateliers municipaux, permettant l'arrosage de toute la commune, le nettoyage des véhicules....)</p>
Points faibles	<p>-Plus d'entretien effectué sur les cours d'eau de la commune (Ayen s'est retirée du Syndicat Intercommunal d'Equipement de la région d'Objat/Saint Aulaire) ; absence de valorisation économique/touristique de ces cours d'eau</p> <p>-Disparition de la commission consultative des usagers (relative à l'eau potable) et de la mise en place des systèmes de télé relève (procédé expérimental sur le Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais) suite à la prise de la compétence « eau » par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)</p> <p>-Absence de réutilisation des eaux de pluie pour des WC publics, la défense incendie</p> <p>-Pas de bassin de rétention des pluies d'orage</p> <p>-Pas de pré traitement des eaux de ruissellement des places, des parkings, des chaussées</p>
Orientations	<p>-Réfléchir à un pré traitement des eaux de ruissellement aux ateliers municipaux lors du lavage des véhicules</p>

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

Un schéma communal d'assainissement a été établi. Il présente des zones pourvues en assainissement individuel et d'autres, en assainissement collectif.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones pourvues d'un assainissement individuel concernent l'ensemble des hameaux, exceptés « Le Soulet d'Ayen » et « Laval ». Cela représente 180 foyers (données de 2012). Il est à noter que pour le village du Temple, un questionnaire avait été mis en place par la municipalité afin de connaître au mieux le système d'assainissement qui serait le plus adapté.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé au niveau communal avec délégation à la SAUR afin de contrôler les installations neuves et existantes. Auparavant, le contrôle se faisait par le SATESE-ANC qui est un service du Conseil Général. Les prestations du SATESE-ANC étaient ensuite confiées au Laboratoire Départemental d'Analyses. **A ce jour, l'ensemble de la commune d'Ayen a été diagnostiqué par le SPANC communal. En parallèle, le RSP gère les dossiers.** L'entretien des installations reste à la charge des propriétaires. **Le fonctionnement du SPANC communal a été présenté lors de cafés débats, de réunions publiques...**
Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CABB a repris la compétence «assainissement».

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

Les zones pourvues d'un assainissement collectif se situent au Bourg, au village de vacances, au Soulet et à Laval (suite à une extension de réseau pour ce dernier village).

Le réseau de collecte a été renouvelé à 50% et est majoritairement de type séparatif (à 98%) sur toute la zone.

2.3.3.2. Station de traitement

Deux stations de traitement sont présentes sur la commune d'Ayen (au Bourg et au Soulet). Depuis le 01/01/14, la compétence a été confiée à la CABB avec création d'une convention pour la gestion des stations par les agents communaux. Un rapport relatif à l'assainissement est édité annuellement.

La première station (au Bourg) est constituée de deux décanteurs (primaire et secondaire) encadrant un digesteur bactérien sur lit de pouzzolane. Cette station présente une capacité de 400 Equivalents Habitants. Afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées, la commune a acheté les terrains voisins de la station pour mettre en place une épuration complémentaire sur lit de roseaux. **Une rénovation de la station est engagée : horloge/pompe/sprinkler, suivi des rendements épuratoires...La réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions était prévue mais cette action n'est pas été mise en œuvre à ce jour.** ► Ce point reste toutefois un projet de la municipalité avec un changement



Source : rapport assainissement 2012

de porteur qui est la CABB. Il sera inclus dans le diagnostic et actions sur les réseaux d'eaux usées collectifs et non collectifs et pluviales.

La deuxième (au Soulet), d'une capacité de 80 Equivalents Habitants, est de type boue activée et lit bactérien sur sable.

Le contrôle des rejets dans le milieu naturel se fait par le SATESE qui réalise trois contrôles par an et un bilan 24h. Les rejets de la station du Soulet se font dans La Loyre et ceux de la station du Bourg, dans l'Elle. Après analyse, les rejets des deux stations sont de bonne qualité.

Aucune convention de rejet n'existe.

Les boues de la station du Bourg sont évacuées dans leur totalité vers le centre d'agri compostage à ALLASSAC. Les graisses de cette station sont évacuées dans leur totalité vers une filière conforme. Une analyse des boues est également effectuée (traces organiques, traces métalliques, valeur agronomique) ; ces dernières sont conformes. Les refus de dégrillage suivent une autre filière : l'incinérateur de St PANTALEON de Larche.

Une évacuation des boues est également effectuée sur la station de Soulet, tous les cinq ans.



Source : rapport assainissement 2012

Points forts	<p>-Zonage d'assainissement présentant des zones pourvues d'un assainissement individuel et d'autres pourvues d'un assainissement collectif</p> <p>-Assainissement individuel (hameaux, excepté « Le Soulet » et Laval ») : mise en place d'un SPANC au niveau communal avec délégation à la SAUR [effectif jusqu'au 1^{er} janvier 2014 avec reprise de la compétence par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) à partir de cette date] pour le contrôle des installations nouvelles et existantes ; gestion des dossiers par le RSP (avant délégation à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) ; diagnostics</p>
--------------	--

	<p>effectués sur l'ensemble de la commune ; présentation du fonctionnement du SPANC communal lors de cafés débats, de réunions publiques... ; entretien des installation d'assainissement individuel à la charge des propriétaires</p> <p>-Assainissement collectif (Bourg, Le Soulet, Laval et Village de vacances) : réseau de collecte séparatif majoritaire (à 98%) dans ces différentes zones ; deux stations de traitement (au Soulet et au Bourg) gérées par la CABB (avec convention pour une gestion par les agents municipaux) ; contrôle des rejets par le SATESE ; rénovation de la station d'épuration du bourg en cours; rejets de bonne qualité (dans le Roseix, pour la station du Soulet et dans l'Elle, pour celle présente dans le Bourg) ; agri compostage des boues de la station du Bourg, à Allassac</p>
Points faibles	<i>-Pas de réalisation de diagnostic et de création d'un plan d'actions concernant la station d'épuration du Bourg (mais toujours en projet)</i>
Orientations	-Projet de mettre en place un diagnostic et un plan d'actions relatifs à la station d'épuration du Bourg (compétence reprise par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB))
Critères discriminants	Néant

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La compétence « collecte des déchets » a été reprise par la CABB au 1^{er} janvier 2014, avec délégation au SIRTOM de la Région de Brive. La collecte des ordures ménagères s'effectue de façon hebdomadaire, en porte à porte pour l'ensemble de la commune, été comme hiver (collecte saisonnière renforcée non nécessaire). Les équipements de collecte (bacs individuels de différentes contenances) sont fournis par le SIRTOM mais leur entretien (lavage, désinfection et maintien en bon état de propreté) reste à la charge des particuliers. Les pièces mécaniques sont en revanche à la charge du SIRTOM.

Une tarification incitative a été mise en place par le SIRTOM. Cette démarche fait suite au Grenelle qui fait obligation à toutes les autorités compétentes en matière de déchets ménagers d'instaurer une incitation dans la tarification. Pour mieux préparer les habitants à ce changement, le SIRTOM de la Région de Brive a décidé d'anticiper cette obligation en appliquant une tarification incitative à partir de 2014 (le premier en France).

La tarification incitative a un double objectif :

- faire évoluer le mode de financement actuel pour le rendre plus juste, plus transparent, plus responsabilisant pour le citoyen
- favoriser de nouveaux gestes concernant la réduction de la production de déchets.

Il est à noter que seul le bac à ordures ménagères compte dans la cotisation. Pour se faire, les bacs sont équipés d'une puce électronique permettant d'identifier chaque foyer et de géo localiser les bacs. Deux paramètres sont pris en compte pour le calcul de la cotisation :

- le volume du contenant utilisé
- le nombre de présentations (levées de bacs)

En parallèle, le SIRTOM fixera un tarif unique au litre pour l'ensemble du territoire. Ce tarif correspond à l'équilibre entre les dépenses du service et le volume réel des déchets collectés (sans aucun bénéfice pour le SIRTOM).

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants et la population les utilise correctement. Ce constat s'explique par le fait que la commune d'Ayen effectue une forte sensibilisation auprès de ses habitants, par l'organisation de cafés débats, la mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation implantés à chaque PAV, une distribution de STOP PUB....

Aucune décharge sauvage n'est recensée sur la commune d'Ayen et l'ancienne a été réhabilitée.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Le SIRTOM de la Région de Brive a confié sa compétence «traitement des déchets ménagers résiduels» au SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze). Ce dernier organise le transport des déchets ménagers via ses 11 centres de transfert répartis sur la Corrèze. Les déchets sont ensuite traités par les Unités de Valorisation Énergétique (usine d'incinération de St Pantaléon de Larche et d'Egletons) soit 63 000 t de déchets ménagers incinérés à l'année sur le territoire de la Corrèze. L'incinération a pour principe de réduire de façon importante le volume des déchets en les brûlant. Elle permet également une récupération de l'énergie produite sous forme de chaleur.



Concernant les ordures ménagères de la commune d'Ayen, ces dernières sont acheminées vers l'UVE de St Pantaléon de Larche. Les sous produits de combustion sont destinés au CET de PERBOUSIE. Les CET sont soumis à des normes environnementales renforcées pour éviter toute pollution du milieu naturel par infiltration et pour garantir une parfaite réhabilitation du site après son exploitation (en moyenne 10 ans).

L'usine (UVE) de Saint-Pantaléon-de-Larche produit environ 31 555 MWh de vapeur vendus à l'entreprise BLEDINA, aux serres municipales, utilisés dans le process de traitement de l'usine, et pour le chauffage des locaux du SYTTOM 19 (2 816 tonnes équivalent pétrole).

2.4.4. Tri sélectif

A ce jour, le tri sélectif sur la commune d'Ayen n'est pas effectué en porte à porte mais par l'intermédiaire de Points d'Apport Volontaire (PAV), correctement utilisés par la population. **Le nombre de ces derniers a été augmenté pour atteindre à ce jour, six PAV, situés aux Village de Vacances (au nombre de deux), à la Charnie, au Soulet et au Bourg (au nombre de deux).** Chacun d'entre eux est équipé de conteneurs à papier, à verre et pour les emballages ménagers légers. Un autre conteneur pour la collecte du verre est aussi présent sur la route de Brive. Un ramassage des bouteilles de verre a également été réalisé, à cheval.

►Le ramassage en porte à porte est en projet pour le premier trimestre 2014, mais uniquement au niveau des zones agglomérées. Le bac pour la collecte du tri sera fourni par le SIRTOM et sera équipé d'une puce afin d'intervenir en cas d'erreur de tri. Les PAV déjà existant resteront aux mêmes endroits.

Des bacs de tri sont également présents dans tous les bâtiments collectifs (avec distribution de sac de tri et information/sensibilisation de la population). Le tri est effectué au niveau du cimetière et la commune d'Ayen est une commune test pour le Plan départemental de prévention des déchets du Conseil général de la Corrèze.

Un conteneur permet également de récupérer les vêtements au profit de VET'AIME, chantier d'insertion. 20% de ces vêtements sont lavés, réparés et modifiés par les salariés de



l'Association pour être vendus dans le local magasin du quai Tourny. Le reste est quant à lui, vendu à un industriel qui transforme en isolant les vêtements trop usagés ou déclassés pour le compte du Secours Populaire Français

Une délibération a été prise concernant le tri et la récupération du carton de l'ensemble des commerçants et artisans de la commune. Ainsi, un ramassage est effectué par les employés municipaux puis le SIRTOM prend en charge leur récupération. Un guide expliquant ce service ainsi qu'une réunion d'information ont été mis en place afin d'informer les personnes concernées.

Le recyclage du papier est effectué aussi bien par les habitants que par les agents communaux, qui ont été sensibilisés à cette démarche.

Un tonnage des matières recyclables est effectué annuellement :

En tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PAPIER	14,66	14,84	16,68	16,3	14,18	17,66	16,61	
EMBALLAGES	4,64	5,32	6,12	6,62	7,84	10,12	10,52	
VERRES	24,97	23,35	21,89	30,86	28,68	24,39	30,1	
CARTON			5	5,5	4,5	5	5	
VET'AIME							4	4
TOTAL	44,27	43,51	49,69	59,28	55,2	57,17	66,23	

Pas de données
(erreur SIRTOM)

Une augmentation du tonnage global est observée entre 2006 et 2012 : en effet, il passe de 44 tonnes à 66 tonnes, avec une augmentation significative pour le tri des emballages et du verre.

Le compostage individuel des déchets organiques est pratiqué par la population. Cette démarche est soutenue par le SIRTOM qui propose l'achat (à prix modérés) de « Pack Compost » composés d'un composteur, d'un bio-seau pour transporter les déchets de cuisine, d'un mélangeur qui permet de retourner et d'aérer le compost et d'un guide du compostage. A la remise du matériel, une formation sur le process du compostage par le maître composteur est organisée. De plus, sur la commune, trois référents composteurs existent afin de prodiguer des conseils aux utilisateurs du système.

Des plateformes de compostage collectives ont été installées au niveau du VVF, au Camping, à l'école (voir photo 2.4.4 page 173) et à la résidence adaptée. Elles sont uniquement utilisables par la commune qui en effectue un suivi régulier. Le compost ainsi produit, est ensuite utilisé comme fertilisant sur les plantations. Du paillage est confectionné suite à un broyage réalisé en régie avec un broyeur acheté à la fois par le VVF et la commune.

Les autres déchets (gravats, encombrants, huiles, déchets verts..) sont acheminés à la déchetterie dont la gestion est assurée par le SIRTOM. La plus proche se situe sur la commune d'Objat et est ouverte gratuitement aux habitants des communes adhérentes au SIRTOM.



Horaires :

Lundi	9h-12h / 14h-18h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h / 14h-18h
Jeudi	9h-12h / 14h-18h
Vendredi	9h-12h / 14h-18h
Samedi	9h-12h / 14h-18h

Source : <http://www.sirtom-region-brive.net/>

Un suivi de l'apport des déchets à la déchetterie est effectué par le SIRTOM pour l'ensemble de son territoire. Dans les bulletins municipaux, les données concernant Ayen sont en revanche communiquées aux habitants.

Une benne à ferrailles est mise à disposition des habitants tous les six mois (ou une fois par an). Cette action est organisée par l'Association des parents d'élèves du RPI « Les Enfants d'abord », au profit de la coopérative scolaire des écoles d'Ayen (proposant des activités récréatives pour les enfants scolarisés à Ayen).



Certains déchets ménagers spéciaux, tels que les piles sont collectés sur la commune. En effet, huit points de collecte existent (épicerie, Chez Nadine, boulangerie, bibliothèque, Mairie, RSP, école, dentiste et ateliers municipaux) et sont récupérés gratuitement par COREPILE. COREPILE est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs). La mission première de COREPILE est de développer en France métropolitaine et dans les DOM/COM, la collecte sélective et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables afin de contribuer à atteindre l'objectif national de 45% à l'horizon 2016. Le traitement des piles et petites batteries collectées par COREPILE permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (Cadmium).

Une collecte des téléphones portables et des batteries est réalisée au niveau de la bibliothèque et de la Mairie. Cette opération a été mise en place par l'opérateur de téléphonie mobile, Orange. Une fois collectés, les téléphones sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

Les cartouches d'imprimantes sont récupérées à la bibliothèque, à la Mairie et à l'école. Les instruments d'écriture sont collectés (à la Mairie, à la bibliothèque et à l'école) par l'intermédiaire de Terracycle qui récupère tous les stylos (à l'exception des crayons de papier) pour les recycler en biens de



consommation courante ou en matière première. Pour la structure qui collecte, des points sont obtenus en fonction du poids. Ces derniers sont alors convertibles en cadeaux solidaires ou en dons pour l'association ou l'école choisie par la structure. Les dons sont versés par chèque ou par virement deux fois par an : en juin (pour tous les points convertis avant le 30 avril) et en décembre (pour tous les points convertis avant le 30 octobre).

Enfin, les bouchons en plastique sont collectés sur 5 à 6 points, au profit de l'association



« Les Bouchons d'Amour ». **Un local communal de 400m² (ancienne usine) a été mis à la disposition de cette association.** L'objet de l'association est d'acquérir du matériel pour les personnes handicapées, comme des fauteuils roulants et de réaliser des opérations humanitaires ponctuelles. Les revenus de l'association correspondent à la vente de ces bouchons, collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

La sensibilisation au tri, au compostage.... des habitants et **des touristes (action faisant partie du programme d'actions de développement durable au VVF)** est très importante sur la commune et a été renforcée. Par exemple, une plateforme de tri mobile a été mise en place lors de l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays (mobilisation par les associations), une traduction du guide de tri sélectif a été effectuée en anglais et en hollandais, et une distribution de sacs jaunes, de tracts est également effective. Des expositions, des soirées à thèmes lors des cafés éco citoyens sont aussi organisées. Cette sensibilisation se fait également auprès des commerçants et des artisans.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Aucune industrie n'est implantée sur la commune d'Ayen.

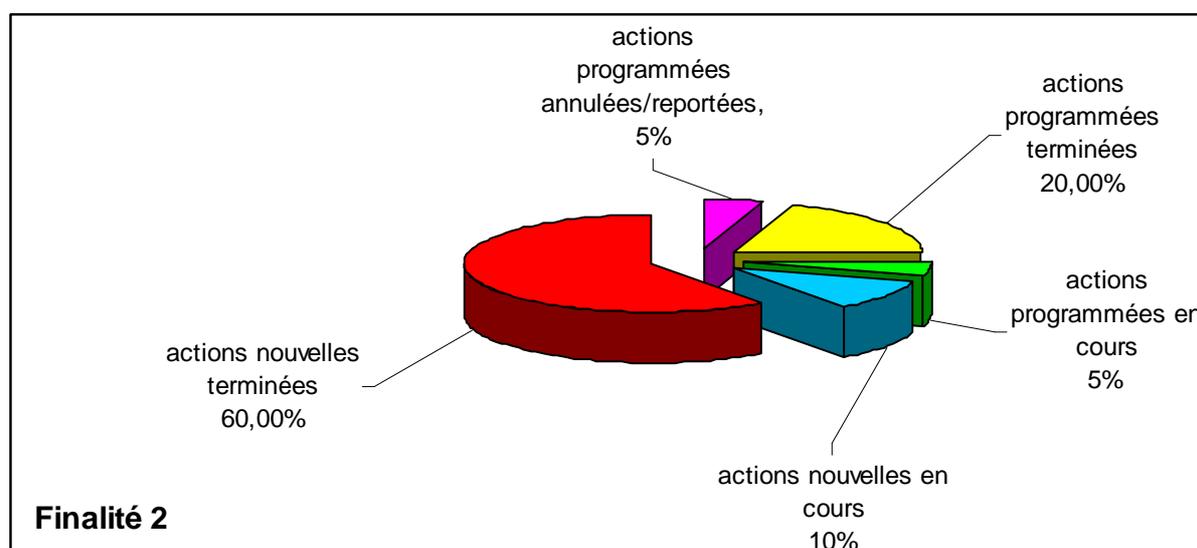
Points forts	<p>-Compétence « Collecte des déchets » reprise par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) avec délégation au SIRTOM de la région de Brive et mise en place de la tarification incitative ; collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte à porte sur toute la commune, été comme hiver; absence de décharge sauvage et réhabilitation de l'ancienne</p> <p>-Tri sélectif par l'intermédiaire de Points d'Apport Volontaires (augmentation des PAV : six au total) équipés chacun d'un container pour le papier, les emballages ménagers légers et le verre (un point verre sur la route de Brive en plus des six PAV); bonne utilisation par la population ; ramassage des cartons de l'ensemble des commerçants par les employés municipaux et récupération par le SIRTOM ; bacs de tri présents dans tous les bâtiments collectifs avec distribution de sacs de tri ; tri au niveau du cimetière ; commune test pour le plan départemental de prévention des déchets du Conseil général ; récupération de la ferraille au profit de l'association des parents d'élèves, container à vêtements (VetAime) et plateformes de compostage collectives utilisables uniquement par la commune, avec suivi régulier ; compostage effectué par les particuliers et compostage des déchets communaux; déchetterie à proximité; informations relatives à la gestion des déchets de la commune d'Ayen sur les bulletins municipaux ; récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux (piles, téléphones portables et batteries, cartouche d'imprimantes, bouchons plastiques avec mise à disposition par la commune d'un local pour l'association « Les Bouchons d'amour », stylos et instruments d'écriture)</p> <p>-Forte sensibilisation des habitants à une bonne gestion des déchets sur la</p>
--------------	--

	commune ; programme d'actions de développement durable au village de vacances ; mise en place d'une plateforme de tri mobile lors des Marchés de Producteurs de Pays
Points faibles	
Orientations	-Projet de mise en place d'un ramassage du tri sélectif en porte à porte en zones agglomérées
Critères discriminants	Néant

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 2

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
-Aménagement de l'observatoire des migrations	2015	Action reportée
-Mise en place de systèmes de récupération d'eaux pluviales	2015	Action terminée
-Mise en place du SPANC	2011/2015	Action terminée
-Rénovation de la station d'épuration du Bourg	2015	Action en cours
-Programme d'actions de développement durable au village de vacances	2009	Action terminée
-Plateformes de compostage collectives	2011	Action terminée
Nombre d'actions terminées		4
Nombre d'actions en cours		1
Nombre d'actions annulées/reportées		1

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
<ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise et gestion d'une partie des coteaux de Chaumonts et le Puy Guimond par le CENL avec mise en place d'un plan de gestion des terrains (communaux et privés) -Création d'un pavillon d'accueil à l'arboretum -Enfouissement de lignes MT sur le Puy Fry -Création d'une antenne du CENL sur la commune -Surveillance du végétal dans les zones non agricoles -Appartenance à l'observatoire des amphibiens en Massif Central -Etude d'impact patrimonial et environnemental au niveau du VVF -Distribution de kits économiseurs d'eau par le CG19 -Renforcement du programme communal d'économie d'eau [robinets à boutons poussoirs à chaque point d'eau publics (excepté sur la place de Marchés de Pays) ; plaque de sensibilisation aux économies d'eau] -Mise en place de la tarification incitative -Augmentation du nombre de Points d'Apport Volontaires (PAV) -Récupération de la ferraille au profit de l'association des parents d'élèves -Mise en place d'un container à vêtements -Récupération des téléphones portables et des batteries, des cartouches d'imprimantes et des stylos et instruments d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> Action en cours Action terminée Action terminée Action en cours Action terminée
Nombre d'actions terminées	12
Nombre d'actions en cours	2



FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

Avant le 1^{er} janvier 2014, la gestion de l'eau potable sur la commune d'Ayen était prise en charge par Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais. Depuis cette date, la compétence a été reprise par la CABB.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'alimentation en eau potable sur la commune ainsi que les réserves sont suffisantes. Cette dernière provient principalement d'une ressource superficielle : la rivière Vézère. En effet en 2012, 79,3% de la ressource provenait de la rivière Vézère au niveau du Syndicat des eaux de l'Yssandonnais. Cette eau subit un traitement physico-chimique suivi d'une désinfection au niveau de la station d'Agudour à Voutezac.

Des réservoirs sont présents sur la commune d'Ayen et permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites ou les stations de refoulement. Ces réservoirs sont situés à Laval (capacité de stockage de 200m³) et au Temple (capacité de stockage de 500m³).

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Auparavant, un autocontrôle permettant de connaître la qualité de l'eau potable était effectué par le Syndicat. Aujourd'hui, ce contrôle sera assuré par la CABB. L'ARS participe également à ces contrôles.

Après analyses, l'eau potable distribuée sur le réseau est de bonne qualité avec une pression satisfaisante sur le territoire.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Aucun captage n'est présent sur la commune d'Ayen.

Très peu de fuites sont recensées sur le réseau public d'eau potable et aucune altération des matériaux des canalisations pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau n'est observée.

Les canalisations en plomb ont été supprimées sur le réseau public.

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

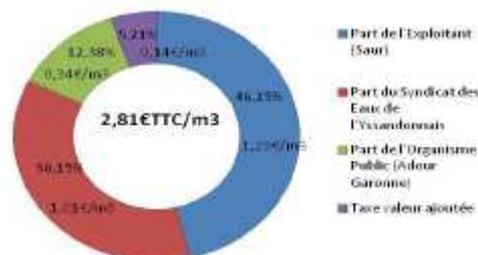
De nombreux points d'eau publics (réhabilités pour la plupart) tels que des lavoirs (au nombre de cinq) et une fontaine, sont présents sur la commune d'Ayen et sont alimentés par de l'eau non potable. Une indication relative à cette non potabilité a été mise en place sur ces différents lieux.

D'autres points d'eau publics existent sur la commune et sont branchés sur le réseau d'eau potable. Ils sont au nombre de quatre (dont une borne). Aucune indication concernant la potabilité de l'eau n'est apposée.

3.1.1.5. Prix de l'eau

Pour une consommation de 120m³, le prix de l'eau est de 2,81€/m³ TTC (au 1^{er} janvier 2013), auquel s'ajoute la taxe d'assainissement collective (1,31€/m³).

Source : Rapport annuel Prix Qualité du Service Eau Potable
Exercice 2012
Syndicat des eaux de l'Yssandonnais



Points forts	- Compétence reprise par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) depuis le 1^{er} janvier 2014 (assurée jusque là par le Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais) ; alimentation en eau potable et réserves suffisantes sur la commune ; eau de qualité satisfaisante (provenant d'un captage dans la Vézère à Voutezac) ; absence de fuites sur les canalisations du réseau d'eau public et d'altérations des matériaux des canalisations pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau ; suppression des canalisations en plomb sur le réseau public -Points d'eau publics sur la commune (cinq lavoirs et une fontaine) alimentés par de l'eau non potable (indication de mise en place) et alimentés par le réseau public (quatre points dont une borne)
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	-Absence de signalisation sur les points d'eau publics branchés sur le réseau

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

Un groupe scolaire, MAURICE CASSAN, est implanté sur la commune d'Ayen. **Ce dernier est intégré dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Ayen-Rosier de Juillac-Ségonzac, géré par le SIVOM d'Ayen.** La création de ce RPI a permis d'éviter la fermeture des écoles de Rosiers de Juillac et de Segonzac.



L'école maternelle accueille les enfants de huit collectivités, regroupés sur la commune. Elle comprend une petite, moyenne et grande section, pour 89 enfants (rentrée 2013-2014). Une extension de cette école a été effectuée avec rajout de sanitaires, salle de repos, salle d'activité, remodelage de l'entrée ...

L'école élémentaire est répartie sur les trois communes du RPI :

-sur Ayen : CP, CE1, CE2 avec 57 élèves (rentrée 2013-2014) ;

-sur Ségonzac : CM1 avec 14 élèves

-Sur Rosiers de Juillac : CM2 avec 18 élèves.

Un tableau numérique ainsi qu'une classe ordi-mobile ont été mis en place à l'école primaire (action du projet « Village Connecté »). De plus, dans l'ensemble des trois écoles du RPI, des classes numériques ont été constituées afin que les élèves puissent s'initier au maniement des nouvelles technologies.

Des transports scolaires ont été mis en place afin de faciliter les déplacements de chacun.

Un service de restauration scolaire est organisé autour d'une cuisine centrale à Ayen, desservant 3 restaurants : Ayen, Rosiers de Juillac et Segonzac (en liaison chaude pour ces deux derniers).

Le nombre de repas servis au niveau de la cantine d'Ayen est de 130 par jour. Aucun repas bio n'est proposé mais les produits utilisés sont issus de circuits-courts, comme le pain, la viande et une majorité des produits qui proviennent des commerces locaux d'Ayen. Le personnel de cuisine est formé aux techniques HACCP.

Un collège est présent au niveau de la CABB, sur la commune d'Objat, avec un système de ramassage scolaire mis en place par le département.

Une mise en place de partenariat à vocation éducative envers toutes catégories de jeunes (collèges, lycées, universités, centre à caractère social...) a été instaurée.

La réforme des rythmes scolaires créent deux nouveaux temps pour les enfants : les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) menés par les animateurs de l'accueil de loisirs et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) encadrées par les instituteurs. Ces deux temps se déroulent simultanément :

-école de Rosiers : lundi et jeudi de 13h30 à 14h00

-école de Segonzac : mardi et vendredi de 13h30 à 14h00

-écoles d'Ayen :

-maternelle : lundi et jeudi de 13h30 à 14h00

-élémentaire : lundi et jeudi de 13h30 à 14h00 et le vendredi de 15h45 à 16h00.

De plus, une étude est en cours sur la création d'un plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire. La commune est le 2^{ème} territoire à s'engager dans cette initiative avec le Conseil général de la Corrèze.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

La sensibilisation des scolaires au développement durable, notamment au sein de l'école primaire, se poursuit : expositions communales pendant la semaine du DD (sujet sur le papier, tri sélectif, gestion des déchets), participation et organisation de la semaine du DD, expositions plus régulières (patrimoine, paysage), école numérique, interventions d'organismes spécialisés à la Maison du Développement Durable (SIRTOM, CPIE, SEPOL), sorties scolaires. Un projet pédagogique est également en place au niveau des deux écoles ; il s'agit du tri sélectif.

Cette sensibilisation s'est renforcée par la création de deux jardins pédagogiques avec l'opération « Je jardine, nous jardinons » (voir photo 3.2.2 page 173) et d'un jardin du stagiaire en espaces verts (dans le cadre de la charte Villes et Villages branchés). Une initiation au développement durable à l'école primaire a été récompensée par l'obtention du Label Eco-école en 2013. Eco-Ecole est un programme international d'Education au Développement Durable (EDD) développé en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

Cette association à but non lucratif, qui a aujourd'hui 30 ans d'expérience en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), aide les différents acteurs de la société à comprendre la complexité du développement durable et les encourage à s'engager dans l'action afin d'accompagner la transformation de notre société.



De plus, un Club CPN (Connaître et Protéger la Nature) est en cours de création avec les enfants.

► Un parcours de développement durable au VVF ainsi ► qu'une ferme pédagogique sont également en projet.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Des assistantes maternelles sont implantées sur la commune d'Ayen et sont au nombre de dix. Le listing de ces dernières est géré par le RSP.

De nombreuses actions en faveur de la petite enfance ont été mises en place :

-**une salle des nounous a été créée** afin d'accueillir les assistantes maternelles agréées d'Ayen accompagnées des enfants dont elles ont la garde, pour des rencontres et des jeux.

-**passage du BébéBus 19** (halte garderie itinérante), le 1er, 2ème, 3ème et 4ème vendredi de chaque mois, de 9h à 13h. Bébébus 19 est aménagé avec les différents espaces fonctionnels : accueil, cuisine, change et sanitaire, ainsi qu'un coin repos. La halte-garderie assure l'accueil des enfants de 2 mois à 4 ans de façon occasionnelle et propose également des



temps collectifs aux enfants accueillis par des assistantes maternelles. Elle peut accueillir jusqu'à 12 enfants. Ses objectifs sont de rendre accessible en zone rurale une structure d'accueil favorisant l'éveil et la socialisation des très jeunes, de permettre l'évaluation des besoins en vue du financement de structures pérennes, de concilier vie familiale/vie professionnelle et de rompre l'isolement des familles. A ce jour, 14 enfants sont inscrits au niveau de la CABB.

Une crèche collective est présente à proximité, sur le territoire de la CABB, sur la commune d'Objat. Cette structure est intégrée à la Maison de l'Enfance, qui est gérée par la commune d'Objat. Elle peut accueillir 30 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, en accueil collectif régulier (principe de la place réservée sur la base d'un contrat d'accueil établi avec la famille selon ses besoins) ou occasionnel pour répondre à des besoins ponctuels de garde. La Maison de l'Enfance est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Il est à noter que la cet établissement accueille également en son sein, un Relais Assistantes maternelles et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La commune d'Ayen possède un centre multi-activité (ancien centre de secours) accueillant au 1^{er} étage (accessible PMR) une garderie périscolaire et un **Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)** (voir photo 3.2.3 page 174). Le rez-de-chaussée comprend une salle adaptée aux activités sportives de l'école, également mise à la disposition de la section Gymnastique du Foyer Rural, une salle pour la pratique du Judo et du Yoga et une salle dédiée aux Assistantes Maternelles. Les visites du « Bébébus 19 » tous les Vendredis de 9h à 13h bénéficient également de ce complexe.

La garderie périscolaire fonctionne en période scolaire pour les enfants scolarisés, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 7h à 8h30.

Situé au 1er étage du Centre Multi activités, **le Centre de Loisirs sans hébergement « Les Coccinelles » a ouvert ses portes le 29 Août 2011.** Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans tous les Mercredis durant l'année scolaire, les petites et grandes vacances scolaires du Lundi au Vendredi de 7h à 18h.30. Les enfants sont inscrits à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas. Plusieurs activités sont proposées selon l'âge des enfants : fabrication d'un cerf-volant, promenade aux lavoirs, spectacle à la bibliothèque....



3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun service médico-éducatif tel qu'un IME ou un CAT n'est présent sur la commune d'Ayen. La commune de Saint Aulaire (appartenant à la CABB) possède en revanche un Centre d'Aide par le Travail, représenté par une scierie. Un IME est également situé sur la commune de Malemort, commune appartenant à la CABB.

Des personnes spécialisées sont présentes au niveau de l'école primaire (un demi-poste d'EVS), de l'école maternelle (une ATSEM et deux aides-ATSEM) et de la cantine (cuisinier, aide cantinière et trois autres personnes). Les ATSEM sont employées par la municipalité alors que les EVS dépendent de l'Education Nationale.

Points forts	<p>-Système scolaire (groupe scolaire MAURICE CASSAN) sur la commune avec création d'un RPI (RPI Ayen-Rosiers-Segonzac), géré par le SIVOM d'AYEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ecole maternelle sur Ayen : petite, moyenne et grande section -Ecole élémentaire sur Ayen (CP, CE1 et CE2), Ségonzac (CM1) et Rosiers de Juillac (CM2) -Service de restauration scolaire organisé autour d'une cuisine centrale à Ayen desservant 3 restaurants : Ayen, Rosiers de Juillac et Segonzac (en liaison chaude pour ces deux derniers)
--------------	---

	<p>-Partenariat à vocation éducative envers toutes catégories de jeunes</p> <p>-Temps périscolaire sur la commune en partenariat avec le centre de Loisirs ; étude (en cours) relative à un plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire</p> <p>-Sensibilisation des scolaires au développement durable : création (en cours) d'un Club CPN (Connaître et Protéger la Nature) avec les enfants, sorties scolaires, interventions d'organismes spécialisés, expositions, participation à la Semaine du Développement Durable, projets pédagogiques au sein des classes, initiation au développement durable au sein de l'école primaire (obtention du Label Eco-école en 2013), jardins pédagogiques avec opération « Je jardine, nous jardinons » et d'un jardin du stagiaire en espaces verts (dans le cadre de la Charte Villes et villages branchés)</p> <p>-Système périscolaire sur la commune : assistantes maternelles (dix), garderie périscolaire et centre de loisirs sans hébergement au sein du centre multi activité (ancien centre de secours), actions en faveur de la petite enfance (création d'un local pour les assistantes maternelles d'Ayen et passage du Bébé Bus 19 toutes les semaines) ; personnes spécialisées au sein des écoles (primaire et maternelle) et de la cantine (EVS, ATSEM...); existence d'une crèche à proximité d'Ayen, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) à Objat</p>
Points faibles	
Orientations	<p>-Projet de création d'un parcours du Développement Durable au VVF</p> <p>-Projet de création d'une ferme pédagogique au VVF</p>

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune d'Ayen présente un parc de logements HLM important et en bon état. Ce parc, comptant quatre maisons au lotissement et quatorze appartements, est géré par Corrèze Habitat.

Une mise à disposition **gratuite** pour l'accès à Internet dans un lieu public existe au niveau de la bibliothèque (avec 3 ou 4 postes de disponibles) et « Chez Nadine ».

La commune d'Ayen poursuit sa démarche pour l'emploi de personnes en difficulté d'insertion par la signature de deux contrats d'avenir, pour le Centre de Loisirs (animatrice) et le RSP (agent d'accueil et d'information).

Des partenariats avec des organismes de solidarité « locaux » existent sur le territoire. En effet, la collectivité est en lien avec les « Bouchons d'amour », la banque alimentaire (gérée par le RSP avec local sur la commune), le Secours Populaire.... En revanche, aucun partenariat n'est en place avec des organismes de solidarité comme Emmaüs ou UNICEF. **Un jardin partagé a été créé au niveau de la Résidence adaptée.**

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

La majorité des lieux publics est accessible aux personnes handicapées : école maternelle, bibliothèque, salle des fêtes, 4 studios (2 personnes) du VVF, caserne des pompiers, piscine du VVF, centre multi-activité (**bâtiment accessible pour tous les handicaps excepté celui relatif à l'audition**)...Seuls le deuxième étage de la Mairie et La Poste (bâtiment communal) ne sont pas accessibles.

La commune d'Ayen emploie une personne handicapée en son sein.

Des places de parking sont disponibles pour les personnes à mobilité réduite. Elles sont situées au centre multi-activité (une place) et à la résidence adaptée (deux places).

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et l'aménagement des Espaces publics pour les personnes handicapées n'a pas été effectué.

3.3.3. Manifestations culturelles

De nombreuses manifestations culturelles ont lieu sur la commune comme des festivals, coquelicot, lire en fête, un marché des potiers, des concerts... Par le biais de l'association « Les Amis d'Ayen », la collectivité participe aux journées européennes du patrimoine.

Tout au long de l'année, des actions « Culture en Milieu Rural » sont organisées permettant aux habitants du village de bénéficier d'un accès à la culture : expositions, conférences, balades contées...

D'autres actions en faveur des jeunes ont été mises en place dans le cadre de la « lecture chez les jeunes ». Cette démarche consiste à développer l'intérêt des jeunes à la lecture, par le biais de contes, de prêt de livres, de concours de poésies...

Grâce aux diverses actions menées par la Bibliothèque et le Puy aux Muses, la Commune s'est vu récompenser, en 2012, du label « **Village en Poésie** » pour une durée de trois ans par l'Association nationale « Le Printemps des Poètes », assorti d'une charte comportant un certain nombre de critères, dont donner le nom d'un poète à un monument, un site communal. Ainsi, depuis juin 2013, le parc municipal est nommé « Anna de Noailles » poétesse liée par son mariage à la Famille de Noailles dont sont issus les Ducs d'Ayen, et dont plusieurs de ses œuvres magnifient la nature. Le label « village en poésie » est attribué aux communes qui donnent à la poésie une place prépondérante dans la vie culturelle locale. En effet, la commune participe depuis onze années au Printemps des Poètes, et développe grâce à la bibliothèque un programme d'actions poétiques tout au long de l'année : expositions, lectures, concours qui rencontre chaque année un vif succès, ateliers avec les scolaires... et l'été plus particulièrement avec la nuit de la lecture et un marathon poétique...

Depuis 2011, la collectivité a également choisi d'adhérer à l'outil de coopération culturelle briviste, les Treize Arches.

Le Téléthon a été organisé par l'Office de Tourisme d'Ayen jusqu'en 2013. La compétence « tourisme » a été reprise par la CABB au 1^{er} janvier 2014.

Points forts	<p>-Logements HLM en bon état sur la commune (Corrèze Habitat), mise à disposition gratuite d'un accès Internet dans un lieu public (« Chez Nadine » et à la Bibliothèque), poursuite de l'emploi de personnes en difficulté d'insertion (signature de deux contrats d'avenir pour le Centre de Loisirs et le RSP), partenariat avec des organismes de solidarité (« bouchons d'amour », banque alimentaire gérée par le RSP avec local sur la commune...); création d'un jardin partagé au niveau de la Résidence adaptée</p> <p>-Accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux, exceptés le 2^{ème} étage de la Mairie et La Poste ; accessibilité de la piscine communale et de quatre appartements au VVF ; centre multi activité prenant en compte tous les handicaps (excepté celui relatif à l'audition) ; emploi d'une personne handicapée ; existence de places de parking destinées aux personnes handicapées (au nombre de trois, au centre multi activité et à la résidence adaptée)</p> <p>-Nombreuses manifestations sur le territoire : obtention du label « Village</p>
--------------	---

	en Poésie », concerts, lire en fête...organisation du Téléthon par l'Office de Tourisme (jusqu'en 2013)
Points faibles	<i>-Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics non effectué</i>
Orientations	
Critères discriminants	<i>-Absence de Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics non effectué</i>

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune d'Ayen possède un tissu associatif important sur son territoire.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Trois associations sont présentes et actives sur la commune.

L'association « LE PUY AUX MUSES » est une association à caractère philanthropique qui se donne pour objectif de promouvoir les ressources de la bibliothèque-relais livres en campagne d'Ayen et ce par la mise en œuvre en son sein et/ou par son intermédiaire de tous les moyens favorisant le développement de la lecture. La bibliothèque « Relais-livres en campagne » accueille des lecteurs de plus de quinze communes. Elle a créé une antenne à Perpezac le Blanc. Le nombre de lecteurs actifs est proche de 400, dont 20% de la population d'Ayen. « Le Puy aux Muses » organise des expositions, des veillées contes, des actions dans le cadre de manifestations régionales et nationales (Coquelicot, Bibliothèques en fête, Printemps des poètes...)

Le comité des fêtes du Soulet d'Ayen organise l'ensemble des manifestations festives du hameau du Soulet, notamment la fête locale, le dernier dimanche de juillet.

L'association « Aux Arts etc.. » se donne pour mission essentielle de participer au développement de la vie culturelle et artistique de la région. Afin de mieux affirmer cette volonté, l'association a élu domicile en octobre 2001 à « La Boissière » à Ayen : lieu d'ateliers d'artistes, de stages culturels et d'accueil chaleureux. Une de ses tâches est de proposer une programmation culturelle ; le choix est éclectique : musique jazz, chanson française contemporaine... avec l'envie de valoriser l'artistique et de fidéliser un public qui recherche des spectacles dans un esprit convivial. En Juin, un spectacle gratuit est organisé dans le cadre de la fête de la musique, de Mai à Octobre des expositions se déroulent dans le cadre de La Boissière, en Septembre et Octobre, 2 repas spectacles " haut de gamme " sont mis en place dans la salle rustique de La Boissière. Elle permet également à des artistes professionnels de partager leur savoir-faire par des interventions en milieu scolaire et éducatif.



La J.A.M.A (Jeunesse Artistique et Musicale Ayennoise) organise le Festival d'accordéon depuis 2014 dans une commune voisine en Août.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

D'autres associations proposent des activités sportives et de loisir.

Le Moto-club des Puys permet de promouvoir le sport moto. L'association organise des compétitions : l'Enduro, le moto-cross et des cours pour les enfants. Un mini terrain de cross est présent sur la commune.

La Société communale de Chasse et la Société de pêche permettent de promouvoir respectivement, la chasse et l'équilibre cynégétique local, et la pêche accompagnée de la gestion de l'étang des Mazauds, avec initiation à la pêche pour les jeunes et concours de pêche.

L'Union Sportive Ayennoise (U.S.A) organise la course pédestre de la Saint-Valentin tous les ans en Février et tout autre sport.

Corrèze Auto Historique (club toutes marques) organise la Ronde des Puys auto.



Le Foyer Rural d'Ayen organise les loisirs et renforce par tous les moyens la solidarité morale de tous les habitants.



L'association organise des cours de gymnastique d'entretien pour les adultes, des cours d'expression corporelle pour les enfants, des cours de théâtre pour les jeunes et les adultes, et des spectacles. Elle a une section randonnée pédestre et danse country.

Le Judo Club permet de promouvoir la pratique du judo, dans une salle communale, au dojo du centre multi activités.

L'association « Ayen-Commerce et Animation » met en valeur le commerce et l'artisanat de la commune et met en place des festivités, comme par exemple, le Marché des Producteurs de Pays, le marché de Noël, la fête de la noix et du pain....



Suite à l'entrée de la Commune d'Ayen dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à compter du 1er Janvier 2014, l'Office de Tourisme d'Ayen disparaît en tant qu'association et est intégré à l'Office de Tourisme de Brive Agglomération. Le Bureau d'Accueil à Ayen sera uniquement ouvert de Pâques à Toussaint, correspondant à l'amplitude d'ouverture de VVF.

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Les associations à activités sociales et humanitaires sont également actives sur la commune d'Ayen.

L'amicale des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre sensibilise les jeunes à la notion de devoir de mémoire au nom des soldats tués au cours des guerres citées et éviter de nouveaux conflits. Les activités sont principalement : déposer des gerbes aux monuments aux morts, vendre des bleuets de France et réaliser des repas en commun.

L'Amicale des Pompiers est présente sur la commune. Son objectif est l'entraide et les loisirs en organisant des voyages et des manifestations. L'association « Les Jeunes Sapeurs Pompiers » permet une formation des jeunes aux premiers secours et au métier de pompier. L'association organise un entraînement sportif et au secourisme ainsi que incendie.

L'association des Parents d'Elèves du RPI « Les Enfants d'abord » présente plusieurs objectifs : aider à participer à la réalisation des projets d'école (sorties, fêtes, manifestations diverses...), organiser toute fête, spectacle ou manifestation à l'initiative du bureau de l'Association, organiser des réunions d'information, étudier tout ce qui concerne l'intérêt des élèves au point de vue moral, intellectuel et matériel, faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et les autorités dont relève l'école maternelle et élémentaire.



L'association « les enfants d'abord » organise également la collecte de fer au profit de la coopérative scolaire des écoles d'Ayen (cette dernière proposant des activités récréatives pour les enfants scolarisés à Ayen). Cette action, portée conjointement avec le collectif associatif «

le durable a son village », s'inscrit pleinement dans la démarche éco responsable de ces deux associations. Ainsi, plus de trente mètres cube de ferraille en tout genre ont été collectés en 2014 tout au long de la journée.



Les Aînés d'Ayen et de Perpezac le Blanc organise des rencontres et des activités de loisirs des aînés. L'association organise un loto tous les premiers jeudis du mois, des concours de belote, des sorties d'une journée et des voyages avec d'autres clubs du canton. La kermesse annuelle a lieu au printemps.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

La commune d'Ayen possède des associations à vocation de sauvegarde de la nature et de l'environnement.

L'association Les Amis d'Ayen permet de valoriser le patrimoine. Elle participe également aux journées européennes du patrimoine. Elle organise régulièrement des réunions et des expositions sur l'histoire d'Ayen. L'histoire d'Ayen fait apparaître l'évolution de l'activité depuis le moyen âge. L'activité s'est progressivement transférée d'Ayen-bas vers Ayen-haut, lieu de communication plus aisée.

« Les Amis de l'Arboretum de la Tuillière » a plusieurs objectifs : Gestion et exploitation de l'arboretum de La Tuillière, conservation des espèces et approfondissement de la connaissance sur les arbres et les arbustes, ainsi que la préservation de la biodiversité, éducation des visiteurs sur la nature et sur l'environnement, compensation carbone et point d'information pour les projets de développement durable. Cette association participe notamment, à la Fête de l'Arbre sur la commune.



Deux nouvelles associations ont été créées sur la commune :

-l'Association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien (début 2014) :



depuis 2 ans, cinq communes du plateau de l'Yssandonnais se sont unies pour créer la boucle des plateaux de l'Ouest Corrèzien, randonnée pédestre de 50kms sur deux jours. Le comité de pilotage de cette manifestation a décidé de se constituer en association. Ainsi est née cette association qui regroupe dix représentants des communes d'Ayen, de Perpezac la Blanc, de Saint-Robert, de Segonzac, de Rosiers de Juillac et cinq autres habitants du plateau. Cette association intercommunale a pour objet l'organisation et l'animation de manifestations pour la promotion du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien, en partenariat avec des collectivités, associations et tout autre organisme, en appui de l'Office de Tourisme de Brive Agglomération. L'association organise également la « Rando du Goût ».

-Le Collectif associatif, le Durable a son Village (2013): Ce collectif a pour objet de



rassembler, de fédérer tous les acteurs et de mettre en valeur toutes les démarches de développement durable sur la commune d'AYEN et les territoires proches. Pour cela, il propose des informations sur la démarche, des actions de solidarité, un développement de l'emploi, des formations, etc ...



« Le Durable a son Village » correspond désormais à la nouvelle identité de la commune.

Une charte « Villes et villages branchés » a été créé avec la mise en place du collectif associatif : cette appellation est la propriété du collectif et son attribution implique l'adhésion au collectif. La charte répond à la volonté de la commune de créer un réseau de villes et de villages qui partagent son intention et ses actions pour préserver et améliorer le cadre de vie de ses habitants en adhérant à des valeurs dont le

symbole central est l'ARBRE. Selon la définition de « branché », ces villes et villages seront connectés entre eux, se tiendront informés et développeront une passion et une culture commune autour de l'ARBRE et de sa symbolique. Les conditions à remplir pour être reconnu « Villes et Villages branchés » se déclinent en 6 actions obligatoires (recensement des arbres du territoire, plantation d'un arbre pour chaque naissance, un arbre coupé, un arbre replanté...) et 12 actions optionnelles (recyclage, l'éducation et la formation, la culture...). La charte est valable pour 3 ans et renouvelée par tacite reconduction au vu des actions mises en œuvre. A ce jour, Saint Priest sous Aixe est la 1ère commune signataire de la charte.

► Un projet est à l'étude afin de créer une nouvelle association qui serait en charge de la thématique « Villes et villages branchés ».

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La commune d'Ayen tient à valoriser l'action bénévole. Ainsi, des subventions sont accordées aux associations sur présentation d'un rapport d'activité. Des locaux et du matériel sont mis à leur disposition comme la salle des fêtes, la salle des associations, la salle du presbytère... Une mise en valeur et un encouragement de cette action bénévole sont effectués par l'organisation d'une réunion annuelle, d'une communication, de cérémonie...

Un local associatif a été créé pour les associations environnementales actives de la commune : la Maison du Développement Durable (voir photo 3.4.5 page 174). Cette dernière a été installée dans l'enceinte de l'ancienne maison Delgoulet, pour accueillir les habitants et les vacanciers souhaitant s'informer sur les actions de l'Agenda 21 de la commune. La Maison du Développement Durable accueillait d'autres associations comme la SEPOL ou les Amis de l'Arboretum et proposait une documentation importante dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets, de l'eau... Des permanences étaient assurées du mardi au vendredi de 10h à 12H et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12H. A ce jour, cette dernière n'est plus active.

La commune a également mis à disposition un local de 400m² à l'ancienne usine pour l'association « Les Bouchons d'amour ».

Une antenne du CEN Limousin est aussi en cours de création sur la commune grâce à la mise à disposition d'un local au-dessus de la Mairie. Un autre local sera également disponible pour la SEPOL, le Collectif...

Points forts	-Important tissu associatif avec création de nouvelles associations : « Association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien » et « le Collectif associatif, le Durable a son Village » - Valorisation de l'action bénévole par la commune : mise à disposition de moyens matériels pour les associations (subventions, locaux, matériel) ; création d'un local associatif pour les associations environnementales actives de la commune (Maison du Développement Durable) et mise à disposition par la commune d'un local de 400 m² à l'ancienne usine pour l'association « Les Bouchons d'amour »
Points faibles	-Disparition de l'Office de Tourisme d'Ayen en tant qu'association (rémunération effectuée par le versement de la taxe de séjour du VVF)
Orientations	-Projet de création d'une nouvelle association en charge du projet « Villes et villages branchés »

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire communal sont d'origine nationale et étrangère. Elles viennent s'installer en résidence principale et secondaire.

Il est à noter que la commune a connu une augmentation de sa population de 25% en 6 ans (2006/2012).

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique d'Ayen est répartie de Pâques à Toussaint

Des espaces et du mobilier sont mis à la disposition des touristes et des randonneurs : aire de vidange des campings cars, tables, bancs, aire naturelle de camping... Des points d'eau gratuits et des WC publics leur sont également accessibles.

3.5.3. Accueil des populations

La politique d'accueil est bien développée sur la commune d'Ayen et la municipalité a fait de l'accueil, une de ses priorités d'actions.

Une nouvelle cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants a été mise en place. En effet, cette dernière se déroule désormais indifféremment des vœux du maire. Des documents dématérialisés de présentation de la commune (guide des services régulièrement mis à jour et fascicule de présentation de la commune) sont également envoyés par mail (même si les personnes sont présentes à la cérémonie).

L'accueil de nouveaux citoyens sur le territoire communal se traduit également chaque année lors d'une cérémonie. « Un arbre, une vie », permet en effet, d'honorer les nouveau-nés de l'année, par la plantation d'un arbre local sur la commune. Cette action s'inscrit dans la charte « Villes et Villages Branchés » et est rendue possible grâce au soutien financier et logistique de l'association « Les Amis de l'Arboretum de la Tuillière ». Cette manifestation est l'occasion pour les différentes familles de se rencontrer.

► La création d'une Journée de l'Europe est en projet afin de réunir les ressortissants étrangers habitant la commune.

L'offre locative privée/publique sur la commune, hors logements sociaux, est suffisante sur la commune.

Points forts	-Augmentation de la population en 6 ans (plus 25%) -Fréquentation touristique répartie de Pâques à Toussaint ; espaces mis à disposition pour les touristes/randonneurs ; points d'eau gratuits et WC publics - Nouvelle cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants (se déroulant indifféremment de la journée des vœux du maire) avec remise d'un guide papier régulièrement actualisé ; cérémonie « Un arbre, une vie » permettant d'honorer les nouveau-nés de l'année (action inscrite dans la charte « Villes et Villages branchés ») ; offre locative privée/publique suffisante
Points faibles	
Orientations	-Journée de l'Europe en projet

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune a du faire face à une disparition de nombreux services publics. La trésorerie, le bureau des recettes indirectes et la gendarmerie ont été fermés.

A ce jour, les services publics présents sur la commune sont :

-la Mairie, ouverte de 9h à 12h30 du lundi au samedi matin, et de 15h à 17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

-La Poste: ouverte du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

-Centre de secours : le centre dépend du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ; il fonctionne avec des sapeurs-pompiers bénévoles et la caserne est à la charge du SIVOM.

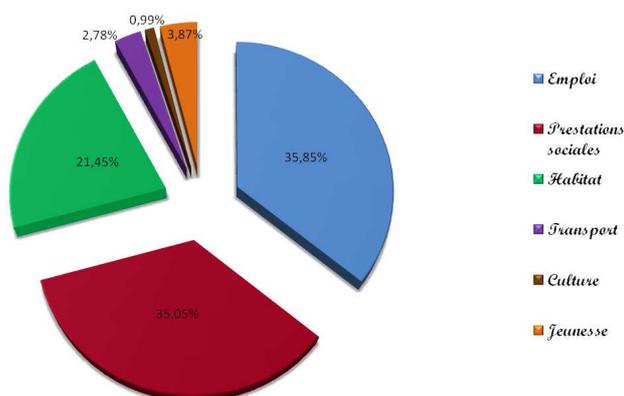
-DDT (au Soulet)

-la bibliothèque municipale : ouverte à tous, petits et grands, quel que soit le domicile, possibilité d'emprunt de revues, de livres, de bandes dessinées, de DVD et de CD. Le fonds s'enrichit chaque année davantage par des acquisitions régulières et par les prêts de la Bibliothèque Départementale de Prêt. La bibliothèque offre un espace multimédia et une salle d'exposition qui accueille de nombreuses expositions réalisées par les associations et en particulier par « Le Puy aux Muses ». Elle est ouverte les Mardis et vendredis de 15h à 18h30 et les Mercredis et samedis de 10h à 12h30 et 15h à 18h 30. La bibliothèque porte pour nom : « Relais Livre en campagne Michel PEYRAMAURE».

Indicateurs fréquentation bibliothèque						
	Lecteurs actifs		Prêts		Animations	Expositions
	Total	0-18 ans	Total	0-18 ans		
2007	343	200	10217	5072		
2008	349	195	10073	4991		
2009	349	190	7502	3543		
2010	276	139	7458	3957	38	8
2011	395	188	9339	5010	49	8
2012	438	220	12050	6517	66	11
2013	368	174	9365	4518	16	11

-le Relais Services Publics (RSP) qui permet à la population de disposer d'un lieu de premiers renseignements sur la commune en matière d'emploi, de prestations sociales, d'habitat et des services à la personne :

Domaines de compétences du RSP



Source : Rapport d'activités 2013 du RSP

Ce service permet également d'éviter des voyages inutiles vers les administrations et les services concentrés dans les grandes agglomérations. Le RSP a pris de l'ampleur : des tableaux de bord montrent les visites croissantes, le nombre de Kms évités et d'émissions de CO₂ évitées. Le RSP est ouvert tous les matins, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, et sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midis. Pour l'année 2013, le Relais Services Publics a reçu 1009 visites.

Des permanences régulières de différents services publics sont mis en place : assistante sociale, conseiller mission locale, conseiller Association d'Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées, conseiller général :

Permanences 2013	Nombres de permanences tenues 2013	Nombres de visites reçues 2013
Assistante sociale	21	68
ALDATH	11	42
Conseiller Général	16	103
Mission Locale	11	107
TOTAL	59	320

Source : Rapport d'activités 2013 du RSP

Depuis 2013, le RSP d'Ayen est labellisé Relais Info Jeunes (RIJ). C'est un service moderne et innovant destiné aux jeunes du territoire leur permettant de s'informer sur tous les domaines touchant à leur vie quotidienne : organisation des études, métiers, formations, recherche d'un job, logement, aides aux projets, loisirs, santé, transport, mobilité internationale, vacances... Afin d'améliorer davantage les services rendus par le RSP, ► un projet de mise en place d'un Visio guichet est à l'étude.

D'autres services publics existent à proximité, au niveau du territoire de la CABB, notamment la Gendarmerie et la perception qui se situent sur la commune d'Objat.

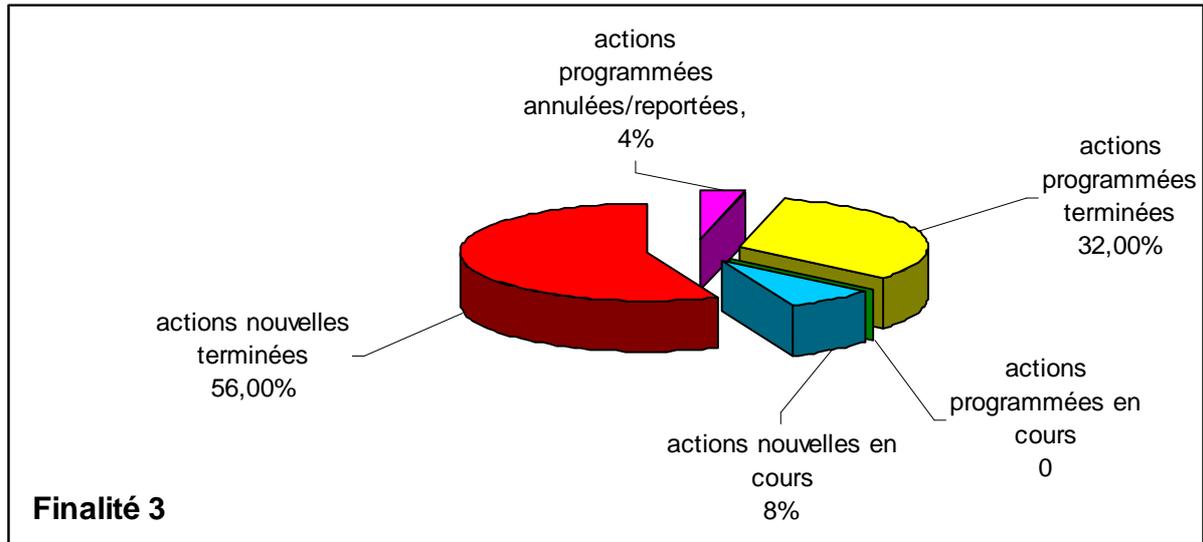
Points forts	-Services publics de qualité sur la commune [Mairie, Poste, pompiers, DDT, Relais Services Publics (RSP), bibliothèque communale avec espace multimédia et salle d'exposition] et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) (notamment à Objat, pour la gendarmerie et la perception) -RSP labellisé Relais Info Jeunes par le CRIJ Limousin (service proposé aux jeunes du territoire afin de s'informer sur l'organisation des études, les métiers, les formations....
Points faibles	
Orientations	-Projet de mettre en place un Visio guichet au sein du RSP
Critères discriminants	Néant

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 3

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
-Mise en place de partenariat à vocation éducative envers toutes catégories de jeunes	2010/2013	Action terminée
-Initiation au développement durable à l'école primaire	2010/2015	Action terminée
-Actions en faveur de la petite enfance	2010/2015	Action terminée
-Création d'un CLSH	2012	Action terminée
-Bâtiment périscolaire	2012	Action terminée
-Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées	2010/2011	Action reportée
-Création d'un local associatif à vocation environnementale	2010	Action terminée
-Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants	2011	Action terminée
-Un arbre, une Vie	2009	Action terminée
Nombre d'actions terminées		8
Nombre d'actions en cours		0
Nombre d'actions annulées/reportées		1

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
-Création du RPI Ayen-Rosiers-Segonzac	Action terminée
-Etude relative à un plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire	Action en cours
-Temps périscolaire mis en place en partenariat avec le CLSH	Action terminée
-Création d'un club CPN avec les enfants	Action en cours
-Obtention du label Eco école	Action terminée
-Création de jardins pédagogiques avec opération « Je jardine, nous jardinons » et d'un jardin du stagiaire en espaces verts	Action terminée
-Gratuité de l'accès à Internet	Action terminée
-Création d'un jardin partagé au niveau de la Résidence adaptée	Action terminée
-Emploi d'une personne handicapée au sein de la municipalité	Action terminée
-Obtention du label « Village en poésie »	Action terminée
-Organisation du Téléthon par l'Office de Tourisme (jusqu'en 2013)	Action terminée
-Création de l' « association du Pays des Buttes Calcaires	Action terminée

de l'Ouest Corrèzien » -Création du « Collectif associatif, le Durable a son village » -Mise à disposition d'un local pour l'association « les bouchons d'amour » -Valorisation de l'action bénévole -Labellisation « Relais Info Jeunes » du RSP	Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée
Nombre d'actions terminées	14
Nombre d'actions en cours	2



FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'ensemble de l'équipe municipale, avec la CABB et avec les secrétaires. Les convocations et les dossiers sont transmis aux élus par courrier électronique.

La population a accès à l'information légale et complémentaire (espaces protégés, informations générales...) par l'intermédiaire de deux panneaux d'affichage. Cette démocratie participative a de plus été renforcée par la mise en œuvre d'une newsletter par Internet (ayeninfos@laposte.net envoyées à 375 adresses mail, afin de recevoir toutes les actualités relatives à la Mairie, à la bibliothèque, aux manifestations...), par la mise à disposition d'un cahier de doléances, par l'affichage des comptes-rendus de conseils municipaux dans les hameaux, par une invitation officielle de cinq citoyens aux réunions du conseil municipal (60 à 70% viennent), par la nomination de délégués municipaux de secteur...

Le livret du citoyen est distribué aux jeunes adultes de l'année. Ce document permet de leur présenter leurs droits et devoirs ainsi que les principes fondamentaux de la République.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Une réunion publique est organisée lors de la cérémonie des vœux, abordant les actions communales. Elle permet de faire le bilan de l'année écoulée et de proposer les objectifs pour l'année à venir. D'autres sont mises en place pour des sujets importants (SPANC, gestion de la forêt privée...). Le comité de pilotage de l'Agenda 21 a choisi de mettre en place des rencontres thématiques appelées « café citoyen » où chacun peut s'exprimer librement autour des propositions d'un modérateur. Cinq cafés par an sont organisés et les thèmes abordés peuvent être liés aux économies d'énergie, à la gestion des déchets, à la solidarité...Le comité de pilotage se réunit tous les mois pour présenter les projets de la commune et les nouvelles propositions.

Aucune consultation publique n'est pratiquée mais des enquêtes auprès de la population ont été organisées afin d'échanger sur différentes thématiques : connexion internet, chemins...

Aucun référendum local n'a eu lieu sur la commune et aucun conseil municipal des jeunes n'existe. Toutefois, un **comité des jeunes a été créé**, aboutissant à la réalisation d'un film, d'une journée au VVF, de la nuit du court métrage...Ce comité est composé de jeunes de 11 à 17 ans résidant sur la commune. A ce jour, ce comité est en sommeil mais la municipalité souhaiterait le remettre en place et le rendre actif. ►Ce point fait partie de l'action « Année intergénérationnelle » qui est en projet.

Un journal de la collectivité est en place. En effet, quatre bulletins municipaux sont édités par an et de façon recto verso. Ce bulletin diffuse, à l'ensemble de la population, les principales informations sur les axes forts de la politique communale et les comptes rendus des activités des associations. Il est distribué par des délégués de secteur.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune d'Ayen est un « Village Connecté » aux nouvelles technologies avec la mise en place d'actions pour la @commune, ce qui lui permet de viser un public plus vaste que celui du territoire.

Un site internet existe : <http://www.ayen.fr>:



Ce site est complet et comprend une partie dédiée à l'Agenda 21.

De plus, un blog entièrement dédié à l'Agenda 21 a été créé : <http://ayen21.over-blog.com>.



Un autre blog existe et concerne le RPI Ayen-Rosiers de Juillac-Segonzac: <http://blogs.crdp-limousin.fr/19-segonzac-rosiers-de-juillac-rpi-elementaire/>.



Ayen communique également hors de la commune par le biais de la radio (France Bleu Limousin, radio PAC), de la presse locale (Vie Corrézienne et La Montagne) et des magazines régionaux.

Des échanges sur le thème du développement durable se sont concrétisés avec d'autres collectivités (partage d'expériences, visites, rencontres...). Le collectif associatif est également un moyen de communiquer vers l'extérieur du fait qu'il fédère tous les acteurs de la commune et des communes environnantes ayant une démarche ou mettant en œuvre des actions de développement durable.

Un document de communication a été créé par la collectivité afin de partager son expérience sur le développement durable et la mise en œuvre de son Agenda 21, en proposant des programmes de visites « à la carte ».



22 thèmes à la carte permettant de comprendre la démarche, les procédés mis en œuvre, les bénéfices qualitatifs, les gains financiers et les clés du succès de l'Agenda 21 d'Ayen. Des visites très pratiques, largement illustrées par de nombreux exemples terrains et des échanges d'expériences avec les différents acteurs de la commune d'Ayen impliqués dans la démarche développement durable.

Points forts	-Bonne circulation des informations entre le maire, les secrétaires, la CABB ; affichage des informations légales et mise à disposition d'informations supplémentaires; distribution du Livret du Citoyen aux jeunes adultes de l'année -Réunions publiques d'information (lors des vœux et pour des projets importants), réunions mensuelles du comité de pilotage Agenda 21, enquêtes, édition trimestrielle du journal de la collectivité (distribués par des délégués de secteur), mise en place des « cafés éco citoyens », création d'un comité des jeunes (à ce jour, inactif) -Communication par l'intermédiaire de la presse, de la radio, de magazines ; village connecté avec mise en place d'actions pour la @commune (site internet communal, blog dédié au développement durable, newsletter...) ; création d'échanges sur le développement durable avec d'autres collectivités ; création d'un collectif associatif « Le durable a son village » afin de fédérer tous les acteurs de la commune et des communes environnantes ayant une démarche ou mettant en œuvre des actions de développement durable ; création d'un document de communication en lien avec le développement durable
Points faibles	-Absence d'un conseil municipal de jeunes mais création (puis arrêt) d'un comité des jeunes
Orientations	-Refaire vivre le comité des jeunes (action « Année intergénérationnelle »)
Critères discriminants	Néant

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune d'Ayen possède une carte communale (révisée et approuvée en 2010) afin de satisfaire au mieux l'accueil des nouveaux habitants tout en respectant le patrimoine naturel et environnemental du territoire. Elle délimite en effet, les terrains constructibles (zones U) et les terrains à vocation agricole. Concernant le permis de démolir, celui doit faire l'objet d'une demande auprès de la Mairie. Le droit de préemption urbain a été instauré dans le bourg centre afin de préserver les activités commerciales et de permettre la restauration d'immeubles essentiels à la préservation du patrimoine bâti. **En parallèle, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été instauré.** Ce PADD permet de définir l'ensemble des grandes lignes du projet politique d'aménagement du territoire d'Ayen pour les 10 prochaines années. Trois grands types d'actions sont donc imaginés dans le PADD de la commune :

- Actions sur la structure urbaine de la commune
- Actions sur le site et le paysage de la commune
- Actions transversales sur le territoire communal

► Un projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communal de secteur est à l'étude sur

le territoire (taille du secteur restant à définir). Ce projet serait porté par la SIVOM d'Ayen, la commune d'Ayen gardant toute son autonomie de décision.

Quatre cavités ont été inventoriées sur la commune pour avoir subi des mouvements de terrain suite à de fortes pluies. Elles sont situées à « La Briasse », au niveau de la RD95 « Le Chuquet » et de la RD140 et dans le Bourg. En revanche, aucun Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain (PPRMT) n'existe.

La commune d'Ayen ne recense pas de constructions irrégulières sur son territoire.

Elle ne possède pas de réserves foncières ni même de Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

La collectivité n'appartient pas à un Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante des bâtiments publics a été effectué sur la majorité des bâtiments publics : bibliothèque, Mairie, résidence adaptée, centre multi activités, presbytère, immeuble Sarran et école maternelle. En revanche, celui-ci n'a pas été réalisé au niveau de la salle des fêtes et de l'école primaire.

Aucun bâtiment HQE n'est présent sur la commune mais le centre multi activités et l'école maternelle présentent de très bonnes caractéristiques écologiques.

L'ensemble des projets de rénovation de bâtiments existants a été effectué en tenant compte du cadre architectural et paysager avec un suivi réalisé par les Architectes des Bâtiments de France.

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) existait depuis juin 2006, mais il s'est achevé en mai 2010. **Depuis l'intégration de la commune dans la CABB au 1^{er} janvier 2014, les habitants d'Ayen peuvent bénéficier de plusieurs opérations en faveur de l'habitat**, par l'intermédiaire de la Maison de l'Habitat, qui tient une permanence tous les mois sur Ayen :

- dispositif 1^{ère} clé : aide aux ménages pour l'achat de leur 1er logement,
- Prim'adaptation : réalisation de travaux pour améliorer l'accessibilité d'une résidence principale,
- Prim'archi : réalisation d'un habitat de qualité, durable intégré et cohérent avec l'environnement architectural et paysager de notre bassin de vie,
- Prim'ardoise : valorisation et préservation du bâti ancien et des éléments de valeur patrimoniale présents sur le territoire afin de préserver et conforter l'identité et l'attractivité de celui-ci,
- Prim'énergie : promotion des travaux favorisant les économies d'énergie : isolation, changements d'huissierie, chauffage,
- Prim'patrimoine : valorisation et préservation du bâti ancien et des éléments de valeur patrimoniale présents sur le territoire afin de préserver et conforter l'identité et l'attractivité de ce dernier.

De plus, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en place jusqu'en septembre 2015 et concerne la réhabilitation des logements les plus dégradés, l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation du logement et l'amélioration du confort et de la qualité du logement.

Un premier Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) a été réalisé sur la commune. *Un 2^{ème} était en projet afin d'aménager la partie nord-sud du Bourg (Bas Ayen, hauts quartiers, table d'orientation et enfouissement des réseaux) mais il a été abandonné faute de subventions.*



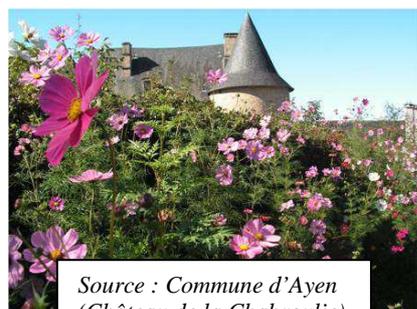
La place des Marchés des Producteurs de Pays est en cours de réhabilitation et de mises aux normes, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Consommez les Saveurs de nos Producteurs et Transformateurs pour une Corrèze Vivante », porté par la Chambre Economique de la Corrèze. A ce jour, certains travaux ont déjà été réalisés : réhabilitation du rez-de-chaussée de la salle des fêtes comprenant la réfection des WC, le réseau électrique et l'éclairage public, nivellement et revêtement de la place, construction d'une terrasse attenante et d'un belvédère réservé aux groupes d'animation permettant une extension non négligeable de l'aire d'accueil consacrée à la partie festive (*voir photo 4.2.2 page 175*). ► La création d'un point chaud et froid est également en projet par la municipalité.

Aucun secteur sauvegarder n'existe sur la commune d'Ayen.

La commune ne possède pas de monuments classés ou inscrits aux Monuments Historiques. En revanche, l'Eglise paroissiale Sainte-Madeleine abrite des objets mobiliers protégés :

- l'ensemble de 6 enfeus (classé au titre immeuble)
- les pentures et poignées du portail ouest (classé au titre objet)
- la cloche (classé au titre objet).

Parmi le patrimoine rural non protégé, sont recensés l'Eglise paroissiale et le presbytère (édifices entretenus), le château de la Chabroulie, l'Hôtel Noble de Razat, l'école en forme de croix, maison bourgeoise... Des sites archéologiques sont également présents sur la commune.



Source : Commune d'Ayen
(Château de la Chabroulie)

Célèbre pour ses enfeus classés du XIIème siècle (date à laquelle elle a d'abord été édifiée, puis détruite au XIXème siècle et reconstruite) et ses pentures du XIVème siècle, l'Eglise d'Ayen offre également une belle collection de modillons. **Une valorisation de l'Eglise a été mise en place par la rénovation de sa porte.** D'autres aménagements étaient prévus pour ce monument (rénovation des enfeus, des vitraux, de la toiture, aménagement des abords...) mais ils ont été abandonnés.



Source : <http://brive.pagesperso-orange.fr/>

Une rénovation et une mise en valeur du Bourg d'Ayen-Bas est en cours. Ce dernier possède en effet une qualité architecturale exceptionnelle par la présence de châteaux, de lavoir et de maisons anciennes. Des fouilles archéologiques ainsi que la rénovation du bâti ancien (par les propriétaires privés) ont été effectuées ; reste l'enfouissement des réseaux à terminer.

En 2012, la commune a intégré « le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise ». Celui-ci permet de valoriser le patrimoine et de mettre en place des actions de sensibilisation à l'architecture, en concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication. Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise, labellisé depuis 2001, compte aujourd'hui 46 communes du sud-ouest de la Corrèze.





Source :
<http://www.vezereardoise.fr/>

L'un des intérêts majeurs de ce label est de rendre le patrimoine vivant par la diffusion de sa connaissance, par un engagement actif et volontaire de préservation, et par l'implication de la population, notamment des jeunes, dans des actions de découverte et d'échanges.

► Un projet est à l'étude afin de réaliser un sentier intra-muros passant par les endroits les plus intéressants de la commune, au niveau patrimonial.

La commune possède également du petit patrimoine : lavoirs, fontaine, croix, tables d'orientation... **Ce dernier a été inventorié puis réhabilité** par la commune et parfois, en partenariat avec le chantier école du Lycée d'Objat pour ce qui concernait le fleurissement et



Source : Commune d'Ayen
 (Lavoir de Pissol)

l'aspect paysager (lavoire de La Grande Font et lavoire du Pissol). Le lavoire de La Font de jars a, quant à lui, été réhabilité par les Amis d'Ayen en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. En fin, le lavoire des Fontaines a été nettoyé par le comité de pilotage Agenda 21. Une restauration de la Croix du Chemin du Mas a été effectuée en 2011. La mise en valeur de ce petit patrimoine n'existe que par la présence des sentiers de randonnée. Aucun panneau d'information n'est en place.

Des aménagements de sécurité routière sont en place sur la commune : un terre-plein central, des trottoirs, des ralentisseurs et une zone 30 (dans la traversée du bourg centre).

4.2.3. Préservation de l'esthétique

Les espaces verts et le mobilier urbain sont de bonne qualité sur la commune d'Ayen. Les rues, monuments et édifices sont propres et bien entretenus. **Il est à noter que la commune s'est dotée de nouveau matériel** comme un aspirateur-broyeur de feuilles. Une balayeuse est également utilisée.

Des actions de fleurissement sont pratiquées au sein de la collectivité. Une attention particulière est développée sur la mise en place de pratiques de développement durable sur le fleurissement : massifs respectant les économies d'eau (eau du lavoire), absence d'intrant

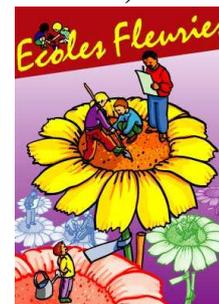
chimique, paillage avec copeaux de bois (produits par le broyeur), utilisation de plantes vivaces... Une formation des agents municipaux a été nécessaire afin de répondre au mieux à ces critères. De plus, **un jardin sauvage a été créé au VVF dans le cadre de la mise en place (en cours) du club CPN.**

La commune d'Ayen participe au concours national des villes et des villages fleuris.



Les organismes prenant en charge ce label sont le Conseil général de la Corrèze et le CRT Limousin. Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. **Ainsi, depuis 2012, la collectivité s'est vue décernée une deuxième fleur.**

Dans un souci de préservation prononcée de l'esthétique de la collectivité, l'école maternelle a obtenu en 2011, le prix d'excellence départemental des écoles fleuries. Chaque année, l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) et la FDDEN (Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale) organisent ce concours qui s'adresse aux écoles publiques. C'est l'occasion de bâtir un projet de fleurissement de l'école avec ses nombreux prolongements pédagogiques. Le jury tient compte de la qualité des plantations réalisées par les enfants, des efforts d'embellissement, de leur intérêt éducatif et bien sûr de la démarche pédagogique suivie



Points forts	<ul style="list-style-type: none"> -Carte communale (révisée) avec élaboration d'un (PADD); droit de préemption urbain; recensements de mouvements de terrains sur la commune mais sans prescription d'un PPRMT -Absence de constructions irrégulières; bail emphytéotique avec le CEN pour la butte calcaire témoin -Diagnostic amiante sur la majorité des bâtiments publics; absence de bâtiments HQE mais centre multi activités et école maternelle présentant de très bonnes caractéristiques écologiques; intégration des nouveaux bâtiments (ou rénovations) dans un cadre architectural et paysager (assistance des ABF); commune bénéficiaire de plusieurs opérations en faveur de l'habitat mises en œuvre par la Maison de l'Habitat de la CABB; OPAH portée par la CABB jusqu'en septembre 2015 -Elaboration d'un PAB -Objets mobiliers classés aux Monuments Historiques -Patrimoine rural non protégé (église, presbytère..) entretenu et mis en valeur: intégration de la commune au « Pays d'Art et d'Histoire »; rénovation et mise en valeur du Bourg d'Ayen-Bas en cours; rénovation de la porte de l'Eglise -Petit patrimoine (lavoirs, fontaine, croix); inventaire et réhabilitation du petit patrimoine oublié (par la commune et parfois par le chantier école du lycée d'Objat, pour l'aspect fleurissement et paysager); réhabilitation d'un lavoir avec la Fondation du Patrimoine -Aménagements de sécurité routière -Qualité des espaces verts et du mobilier urbain, participation au concours national des villes et des villages fleuris (obtention d'une deuxième fleur depuis 2012), obtention du prix d'excellence départemental des écoles fleuries, actions de fleurissement (avec plantes vivaces et plantations en pleine terre privilégiées et création d'un jardin sauvage au VVF dans le cadre de la mise en place du Club CPN), propreté des rues (avec acquisition de nouveau matériel) et des monuments/édifices
--------------	--

Points faibles	-Absence de bâtiments HQE sur la commune -Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays Vézère Auvézère terminée en décembre 2013 -2 ^{ème} Plan d'Aménagement du Bourg (au niveau du bas Ayen) non réalisé et abandonné (faute de subvention) -Pas de mise en valeur du petit patrimoine par des panneaux de présentation, par exemple -Valorisation de l'Eglise non effectuée (excepté la rénovation de la porte) et abandonnée
Orientations	-Projet de mise en place d'un PLU communal de secteur porté par le SIVOM d'Ayen (taille du secteur restant à définir) -Projet de réaliser un sentier intra-muros passant par les endroits les plus intéressants de la commune, au niveau patrimonial
Critères discriminants	-Absence de diagnostic amiante à l'école primaire et à la salle des fêtes (obligation si bâtiments construits avant 1997, sans réalisation de travaux)

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La part de la population active de la commune est majoritaire (près de 75%, en 2011). Ce chiffre a évolué depuis 2006, où il était de 72%.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2011	2006
Actifs en %	74,6	72,3
actifs ayant un emploi en %	68,1	66,5
chômeurs en %	6,5	5,8
Inactifs en %	25,4	27,7

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Cependant, la part de cette population active restant travailler sur la commune d'Ayen reste minoritaire (près de 28%). Ce pourcentage a fortement diminué depuis 2006 (36%).

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, qui résident dans la zone	% 2011	% 2006
Travaillent :		
dans la commune de résidence	27,7	36,1
dans une commune autre que la commune de résidence	72,3	63,9
située dans le département de résidence	66,9	58,6
située dans un autre département de la région de résidence	0,0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	5,1	5,3
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0,3	0,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

La commune travaille en partenariat avec la mission locale et le Pôle Emploi, par l'intermédiaire du RSP. Une permanence de la Mission Locale est organisée sur le territoire le 3^{ème} lundi de chaque mois.

Points forts	-Population active majoritaire
Points faibles	-Population active ne travaillant pas majoritairement sur la commune
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Des services de santé sont présents sur la commune d'Ayen : une pharmacie, un médecin, un dentiste, un cabinet de kinésithérapeutes (au nombre de deux) et deux cabinets d'infirmières libérales (un avec quatre infirmières et l'autre avec deux).

Des actions de promotion de la santé en partenariat avec l'IREPS en Limousin ont été mises en œuvre par la commune, par l'organisation de conférences, d'ateliers...sur différents thèmes (équilibre alimentaire à tous les âges de la vie, accidents domestiques, addictions...).

4.4.2. Services aux personnes âgées

Aucune structure d'hébergements pour les personnes âgées n'est présente à Ayen, mais à proximité, sur la commune d'Objat (commune de la CABB). Cette dernière possède en effet, une : maison de retraite associative (EHPAD) « Résidence des Grands Près » comptant 83 lits dont une unité Alzheimer (12 lits), 5 chambres disponibles pour l'accueil de jour et 3 places, pour l'accueil temporaire.



Source : <http://www.maison-retraite-selection.fr/>

Afin de combler au manque de structures d'accueil pour personnes âgées ou à mobilité réduite sur la commune, la collectivité a créé une résidence adaptée intergénérationnelle « Le Vilaret d'Or » dans les locaux de l'ancienne gendarmerie (voir photo 4.4.2 page 175). Cette réalisation s'est faite en partenariat avec Corrèze Habitat, avec une gestion assurée par la Mutualité Française Limousine. Ainsi, 10 appartements (de 35 à 61 M2) pour personnes âgées autonomes sont proposés à la location, avec une garantie d'un loyer modéré. Une salle collective de multi-activités a également été mise en place pour favoriser les échanges entre les locataires. Présent au sein d'un habitat collectif existant, ce lieu renforce le lien intergénérationnel entre les personnes âgées et les jeunes enfants. La résidence adaptée est dotée d'équipements domotiques pour améliorer le confort et la sécurité de ses occupants. Une personne, salariée de la Mutualité Française Limousine, est présente les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 18h00 pour les résidents, en qualité d'accompagnatrice de vie sociale.

Pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile, un renforcement des dispositifs d'aides aux personnes âgées est en place sur la commune d'Ayen avec, notamment, des mises en relation effectuées par l'intermédiaire du RSP.

Deux associations d'aide ménagère existent en Corrèze :

-A.D.A.P.A.C. (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées de la Corrèze),

-A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Une entreprise de services à la personne, auprès de personnes autonomes, en perte d'autonomie ou dépendantes a été créée sur la commune :



OMEIDZOU. Il s'agit d'une antenne d'OMEIDZOU Cornil (une autre antenne est également installée sur la commune de Beynat). Cette entreprise intervient de jour comme de nuit, dans toutes les tâches de la

vie quotidienne. Des services « sur mesure » peuvent aussi être dispensés par l'entreprise :

- toilette et aide au lever et au coucher
- aide à la mobilité
- garde de nuit et de jour
- courses et préparation des repas
- soins esthétiques et mise en beauté et hygiène (sauf prestations de coiffure)
- ménage et repassage
- portage de repas à domicile (choix et qualité)
- accompagnement (médecins, dentistes, etc...).

Des aides ménagères indépendantes, au nombre de 10, peuvent aussi intervenir à domicile. Elles ont gérées par le RSP (gestion de l'offre et de la demande), qui peut les mettre en relation avec les personnes demandeuses.

L'Instance de Coordination d'Autonomie du Canton, basée à Objat, propose également des aides ménagères d'urgence. D'autres services sont proposés par cette structure :

- portage des repas : il concerne toutes les personnes âgées de plus de 60 ans qui ne peuvent subvenir seules à leur alimentation même de façon momentanée. Il est assuré en liaison froide par la Maison de Retraite d'Objat (35000 repas servis dans l'année)
- aide médicale à domicile : soins médicaux à domicile.
- aide administrative : aider les personnes âgées employeurs d'une femme de ménage afin de remplir les bulletins de salaires, déclaration URSSAF...

Les personnes âgées peuvent faire appel au système départemental de téléassistance mis en place par le Conseil général de la Corrèze. Les bénéficiaires de ce service sont les personnes titulaires d'un avantage vieillesse et les personnes handicapées, dans le cadre de projets individuels de maintien à domicile. Le matériel mis en place à domicile est un matériel simple et performant, il s'agit d'un appareil lié au téléphone et un bracelet-montre-alarme. Une réponse adaptée, personnalisée et rapide est apportée 24h/24h, 7 jours sur 7 à des situations d'urgence ou de détresse mais aussi à une demande d'écoute et de convivialité pour lutter contre la solitude et l'isolement.

Concernant la prise en charge pour les courses, des livraisons peuvent être effectuées à domicile par les épiceries. De plus, par l'intermédiaire du Transport A la Demande ou d'OMEIDZOU, cette action peut également se mettre en œuvre.

Un repas des anciens est organisé par la commune pour les personnes âgées de plus de 70 ans et des colis de Noël sont distribués par l'intermédiaire du Centre Communal d'Actions Sociales de la commune d'Ayen, que les personnes se rendent ou non au repas.

Points forts	-Services de santé présents sur la commune -Maison de retraite présente à proximité, sur le territoire de la CABB; Résidence adaptée intergénérationnelle « Le Vilaret d'Or » destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite (partenariat Corrèze Habitat/commune), gérée par la Mutualité Française Limousine ; renforcement des dispositifs d'aides aux personnes âgées avec mise en relation par le RSP ; création d'une antenne d'OMEIDZOU (entreprise de services à la personne) sur la commune, possibilité de mise en œuvre du système de Téléalarme -Actions de promotion de la santé (partenariat avec l'IREPS en Limousin avec mise en œuvre de conférences, ateliers....sur différents thèmes) -Repas des anciens (pour les plus de 70 ans) et distribution de colis de Noël pour l'ensemble des personnes âgées de la collectivité
Points faibles	
Orientations	

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

En plus de la présence de services publics, de services à la personne, d'un système périscolaire très bien organisé...d'autres services au public (marchands) sont présents sur la commune d'Ayen : un toiletteur canin et garde d'animaux à domicile, La Banque Postale (ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et ce 14h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h), un distributeur automatique de billets par le Crédit Agricole (avec passage de ce dernier une fois par semaine, le mercredi de 10h à 12h, sur la Place Louis Mareuse), une **agence immobilière** et une coiffeuse-esthéticienne.

Deux services n'existent plus sur la commune : société de taxis et le musée. Ce dernier avait été ouvert par un collectionneur des vieux métiers. En 2010, son activité s'est arrêtée pour laisser place à un groupement d'intérêt économique d'exploitants agricoles.

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La couverture Internet s'est améliorée sur la commune d'Ayen, notamment par la mise en place d'un relais Orange sur le Puy d'Ayen afin de desservir le Bourg et les villages voisins. Cette démarche fait partie des « actions pour la @commune et est liée au programme « Village Connecté ». Des zones moins bien desservies sont présentes sur le reste du territoire.

La couverture en téléphonie mobile est satisfaisante pour les trois opérateurs mais pas suffisante. En effet, quelques zones blanches subsistent encore, compte tenu de la géographie de la commune. Une étude auprès de la population a d'ailleurs été effectuée en 2012 afin de connaître au mieux la couverture des différents opérateurs chez les particuliers.

Points forts	-Présence de services au public (s'ajoutant à ceux déjà présents) - Amélioration de la couverture Internet haut débit sur la commune par la mise en place d'un relais Orange sur le Puy d'Ayen afin de desservir le Bourg et les villages voisins (action pour la @commune et liée au programme « Village connecté ») -Couverture en téléphonie mobile satisfaisante (étude auprès de la population pour connaître au mieux la couverture des différents opérateurs chez les particuliers)
Points faibles	-Perte de deux services (taxi et musée)
Orientations	

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune d'Ayen appartient à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), regroupant dans son intégralité, 49 communes.

La commune adhère à différents syndicats intercommunaux comme le SIVOM et le syndicat d'électrification. Par l'intermédiaire de la CABB, elle adhère également au SIRTOM de la Région de Brive et au Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive (pour la réalisation et la mise en œuvre du SCoT).

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Ayen n'appartient pas à un PNR, ni à un Pays. En revanche, la collectivité participe au SCoT Sud Corrèze, qui a été approuvé en décembre 2012 par le comité syndical.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

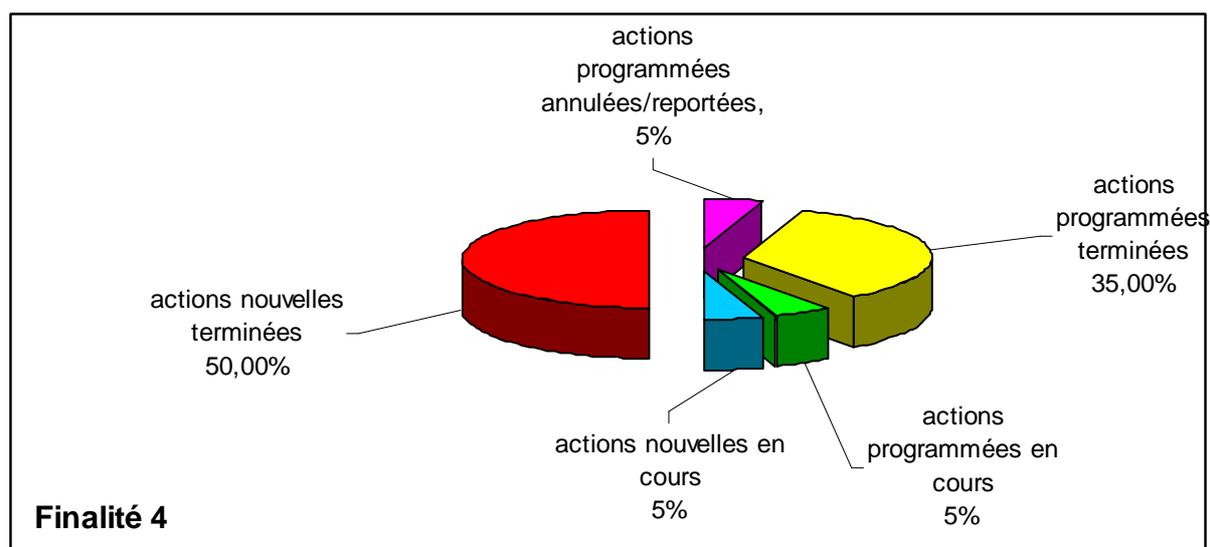
La mise en place de jumelages sur la commune d'Ayen s'est traduite par la création du réseau « Villes et Villages Branchés », porté à ce jour par le Collectif « Le Durable a son village ». Ce jumelage se concrétise par la signature d'une charte, portant sur le thème de l'arbre. La thématique du réseau va s'élargir pour aborder les thématiques relatives à l'eau. A ce jour, Ayen est jumelé avec la commune de Saint Priest Sous Aix.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> -Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) depuis le 1^{er} janvier 2014 -Adhésion à différents syndicats intercommunaux -Appartenance au SCoT Sud Corrèze, approuvé en décembre 2012 par le comité syndical -Mise en œuvre de jumelages par la création du réseau « Villes et villages branchés », projet porté à ce jour, par le Collectif « le durable a son village »
Points faibles	
Orientations	

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 4

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
-Echanges sur le développement durable avec d'autres collectivités	2010/2013	Action terminée
-2^{ème} Plan d'Aménagement du Bourg	2015	Action annulée
-Rénovation et mise en valeur du Bourg d'Ayen-Bas	2015	Action en cours
-Valorisation de l'église	2013	Action terminée
-Mise en valeur du petit patrimoine	2011/2015	Action terminée
-Résidence séniors intergénérationnelle	2012	Action terminée
-Renforcement des dispositifs d'aides aux personnes âgées	2015	Action terminée
-Mise en place d'actions pour la @commune	2011	Action terminée
-Création d'un jumelage	2012	Action terminée
Nombre d'actions terminées		7
Nombre d'actions en cours		1
Nombre d'actions annulées/reportées		1

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
<ul style="list-style-type: none"> -Distribution du Livret du Citoyen aux jeunes adultes de l'année -Création d'un comité des jeunes -Création d'un guide de communication -Elaboration du PADD -Obtention d'une deuxième fleur au niveau du concours des villes et des villages fleuris -Obtention du prix d'excellence départemental des écoles fleuries -Réaménagement de la Place des Marchés de Producteurs de Pays -Création d'un jardin sauvage dans le cadre de la mise en place du Club CPN -Création d'une antenne d'Omeidzou (entreprise de services à la personne) -Actions de promotion de la santé -Intégration de la commune dans la CABB et reprises de compétence par cette dernière (assainissement, déchets, eau...) 	<ul style="list-style-type: none"> Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action en cours Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée
Nombre d'actions terminées	10
Nombre d'actions en cours	1



FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

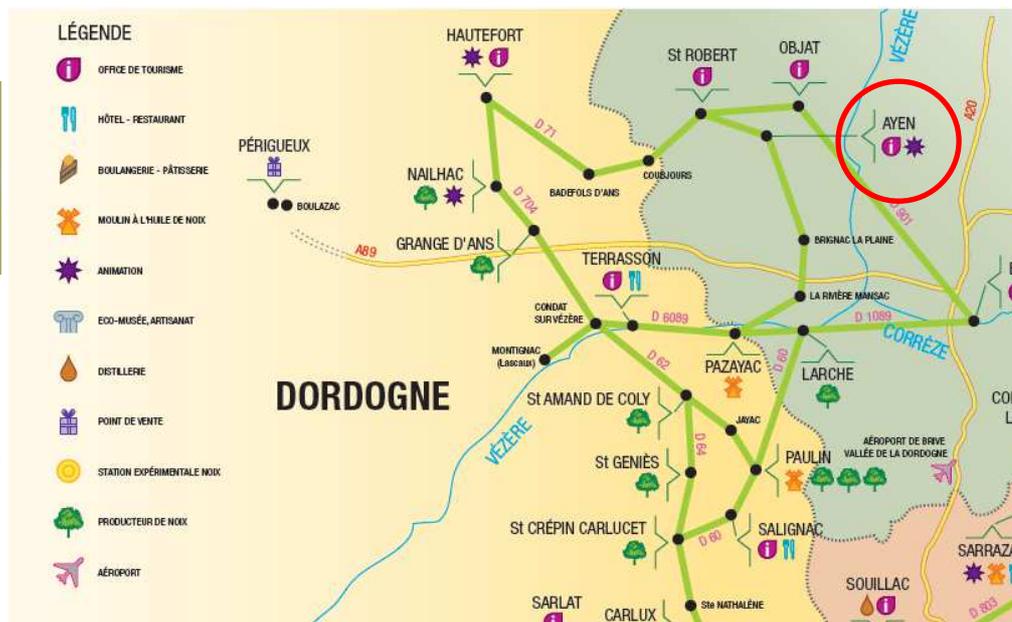
5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont majoritaires sur le territoire communal, avec 14 agriculteurs recensés.

Les activités dominantes sont représentées par la culture, notamment celles de la Noix et de la prune, et par l'élevage (bovins limousins, veaux de lait, brouillards, volailles).

Situé sur la route de la noix du Périgord (AOP et AOC), Ayen est le berceau de la Corne, variété de noix au goût sucré.



Source : <http://www.noixdupericord.com/>

La commune d'Ayen fait partie des acteurs de la Route de la Noix car elle propose des animations en lien avec ce produit :

-fête de la noix et du pain : marché de producteurs et animations diverses tout au long de la journée ; journée mise en place par trois associations (association des Artisans et Commerçants d'Ayen, Office du Tourisme d'Ayen et de sa région, association des Amis d'Ayen)

-boucle des plateaux de l'Ouest Corrèzien : randonnée de 50 kms sur 2 jours avec valorisation des produits locaux tout au long de la randonnée.

La commune se trouve également sur la Route de la Pomme du Limousin AOP « Gourmande ». Cette « route » est ouverte toute l'année et permet de découvrir les spécialités gastronomiques de 20 partenaires artisans et restaurateurs qui travaillent la Pomme du Limousin AOP et qui la font déguster sous toutes ses formes. Ainsi, le restaurant de la Boissière, implantée sur la commune, fait partie de ces partenaires.



Des agriculteurs BIO sont implantés sur la commune : un producteur d'œufs et un maraicher.

Les agriculteurs n'ont pas signé de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) mais certains pratiquent une agriculture raisonnée : ces pratiques doivent être encouragées et diffusées.

Aucune exploitation ou élevage n'est soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles ont été prises en considération pour l'élaboration et la révision de la carte communale. Cette démarche sera reconduite pour la mise en place du PLUI de secteur.

A ce jour, la commune d'Ayen ne met pas de terrains à disposition des agriculteurs. En revanche, suite à la fermeture du Musée des Vieux Métiers, un groupement d'intérêt économique d'exploitants agricoles fruits (pommes, prunes, framboises) s'est installé sur le territoire. Il regroupe une trentaine d'adhérents.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels sont minoritaires sur le territoire communal.

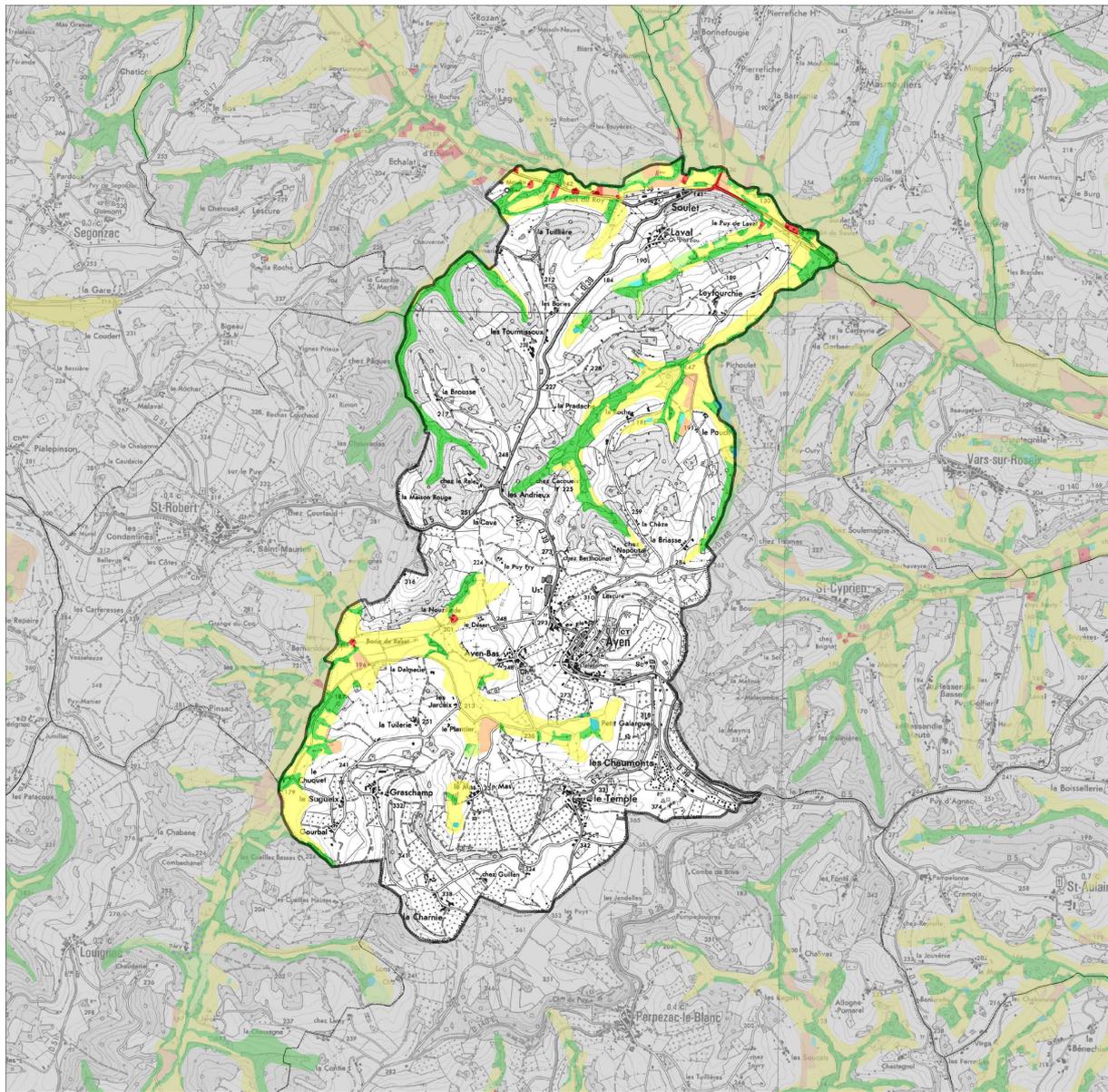
Une forêt communale de quatre hectares préfigure la volonté de créer une entité ouverte au public permettant des activités de pleine nature. Sa gestion a été confiée à l'ONF (gestion certifiée) et selon leur inventaire, la régénération naturelle est la plus appropriée pour en assurer sa gestion. Des forêts privées composent également le territoire communal.

Des zones humides ont été recensées sur la commune d'Ayen, par EPIDOR, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil général de la Corrèze, la Région Limousin... Ainsi, près de 275 hectares de zones humides existent sur la commune, ce qui représente près de 21% de la surface totale du territoire.



Les zones humides de la commune		
Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	10	2.0
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...	0	0.0
Prairies humides	47	161.3
Boisements humides	31	90.8
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	1	0.3
Plantations d'arbres en zone humide	7	5.3
Zones humides cultivées	12	10.9
Zones humides urbanisées	12	4.0
Zones humides altérées		
	Surface totale	274.6

Source : <http://www.eptb-dordogne.fr/>



Cartographie des zones à dominante humide – EPIDOR - 2011

0 0,5 1
kilomètres

- | | | |
|---|---|---|
|  Plans d'eau (étangs, gravières...) |  Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha |  Hors Bassin Versant |
|  Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies... |  Plantations d'arbres en zone humide | |
|  Prairies humides |  Zones humides cultivées | |
|  Boisements humides |  Zones humides urbanisées | |

Source : <http://www.eptb-dordogne.fr/>

Les landes sont également présentes au niveau de la butte calcaire (terrains privés et communaux gérés par le CEN Limousin). Ce territoire est protégé.
Aucune friche communale n'existe.

Points forts	-Espaces agricoles majoritaires dans l'espace communal avec culture et élevage comme activités dominantes; présence d'agriculteurs bio sur la commune (production d'œufs et maraîchage) ; production AOC (noix du Périgord) ; pratique d'une agriculture raisonnée par certains agriculteurs -Prise en compte des espaces agricoles dans l'élaboration et la révision de la carte communale -Mise à disposition de bâtiments (anciennement le musée des vieux métiers) pour un groupement d'intérêt économique fruits (pommes, prunes, framboises) et regroupant une trentaine d'adhérents -Présence de forêts communales gérées par l'ONF, de forêts privées, de zones humides (inventaire effectué par Epidor), de landes (butte calcaire)
Points faibles	-Absence de mise à disposition de terrains pour les agriculteurs
Orientations	

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Aucune entreprise à activités polluantes n'est présente sur Ayen.

5.2.2. PME

Peu de PME/Entreprises sont installées sur la commune : transporteur routier, entreprise de travaux agricoles.

5.2.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas de terrains à disposition pour l'accueil d'éventuelles futures entreprises. En revanche, l'ancienne usine pourrait abriter ce type d'activité. Aucune zone spécialisée (ZI, ZA..) n'existe sur la commune et Ayen ne se situe pas en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). **Toutefois, une politique d'accueil d'acteurs de l'économie durable de proximité est en place.**

En revanche, plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire de la CABB : ZA BRIVE-LAROCHE, ZA DE LA NAU, ZA DONZENAC – USSAC, ZA DE LA GARE, ZA LA RIVIERE....

Points forts	-Possibilité de mise à disposition d'un bâtiment pour accueillir d'éventuelles entreprises -Présence de zones d'activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) - Mise en place d'une politique d'accueil d'acteurs de l'économie durable de proximité
Points faibles	-Peu d'entreprises installées sur la commune et perte d'une autre activité -Pas de mise à disposition de terrains pour l'accueil de nouvelles entreprises -Commune non située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
Orientations	

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

L'offre commerciale sur la commune d'Ayen est plutôt bien développée et diversifiée : boulangerie/pâtisserie, trois bars/restaurants (dont un faisant également tabac et un autre, point-presse), deux garages (dont un nouveau), vente de produits régionaux (viande directe à la ferme, volailles...), épicerie-primeur, distribution de produits d'hygiène des locaux et des personnes, animation commerciale/événementielle/sportive. ► Un projet de création d'une nouvelle supérette est à l'étude.

Il y a quelques années, la commune avait souhaité la nouvelle installation d'une boucherie sur la commune. Pour se faire, elle avait acquit un bâtiment en centre bourg, qu'elle avait mis à disposition sous forme d'un bail commercial à un jeune professionnel, qui s'était donc installé sur la commune. A ce jour, la boucherie n'appartient plus à la commune et ce commerce est fermé.

Des commerçants ambulants sillonnent également la commune : un épicier et un boulanger d'Ayen, un boucher (une fois par semaine).

La commune d'Ayen s'est lancée, en partenariat avec l'association des commerçants et la CCI de la Corrèze, dans une démarche d'encouragement des commerces dans le développement durable, Cap 3D. Lancée en 2011, cette opération a pour objectifs de :

- sensibiliser les commerçants au développement durable
- favoriser l'intégration des pratiques durables dans leurs entreprises
- créer une opération clef en mains pour leur permettre de valoriser leur engagement.



La CCI a en parallèle, édité un guide des bonnes pratiques, articulé autour de six thématiques : point de vente, fournisseurs, transporteurs, clients, salariés, vie locale.

Cap 3D

Ainsi, six commerces implantés sur la commune d'Ayen ont été labellisés Cap 3D : la boulangerie, l'épicerie, un garage et les trois bars-restaurants (« Chez Nadine », La Boissière et le Relais d'Ayen).

Une étude prospective sur le commerce rural à l'horizon 2020, par la CCI de la Corrèze a été réalisée sur la commune d'Ayen (territoire pilote). ► Suite à cette dernière, la collectivité souhaite soutenir et valoriser le commerce de proximité.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

La qualité des commerces est jugée satisfaisante.

L'association des commerçants permet une concertation et un dialogue entre professionnels, permettant une offre globale répondant à la demande des consommateurs (organisation pendant les fermetures d'un service de remplacement, horaires d'ouvertures adaptés pour les gens travaillant à l'extérieur).

Un livret sur l'économie d'Ayen porté par le Pays Vézère Auvézère conseil de développement avait été réalisé. A ce jour, le Pays Vézère Auvézère n'existe plus.

5.3.3. Politique d'accueil

Le conseil municipal soucieux de maintenir un lieu de vie possédant tous les commerces de premières nécessités reste très vigilant sur l'activité et l'accueil des différents commerces ; il reste à l'écoute de toutes propositions nouvelles en relation avec la CCI du Pays de Brive.

La commune d'Ayen ne met pas de terrains à disposition des commerçants. En revanche, l'ancienne usine pourrait abriter ce type d'activité. Le territoire de la CABB

possède également, des zones pouvant accueillir ces activités commerciales. La collectivité ne se situe pas en ZRR.

Une Démarche Collective Territorialisée (DCT) permettant l'octroi d'aides à l'installation de commerçants était portée par le Pays Vézère Auvézère, jusqu'au 31 décembre 2013.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> -Offre commerciale diversifiée et importante au regard de la taille de la collectivité -Etude prospective sur le commerce rural à l'horizon 2020 par la CCI de la Corrèze (commune pilote) ; labellisation de six commerces de la commune Cap 3D (récompensant les commerces proposant de bonnes pratiques de développement durable) -Zones d'activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) -Possibilité d'accueillir d'éventuelles activités commerciales au sein de l'ancienne usine
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> -Fermeture d'un commerce (boucherie) -Pas de mise à disposition de terrains pour l'accueil de nouveaux commerces -Commune non située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) -Démarche Collective Territorialisée (DCT) permettant l'octroi d'aides à l'installation de commerçants et portée par le Pays Vézère Auvézère achevée au 31 décembre 2013
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> -Projet de création d'une nouvelle supérette -Projet de soutien et de valorisation du commerce de proximité

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale est bien présente sur la commune : deux menuisiers ébénistes et un charpentier, un électricien, un couvreur, une entreprise entretien espaces verts, un potier/céramiste.

L'artisanat d'art est également présent ce qui est un élément positif, notamment pour la valorisation touristique. A ce sujet, la commune d'Ayen se situe sur la Route des Métiers d'Art du Limousin, par la présence du céramiste à « La Boissière ». La RMA du Limousin ® a été entièrement conçue, portée et réalisée par le Pôle Associatif des Métiers d'Art du Limousin (PMA) qui regroupe les ateliers professionnels des Métiers d'art du Limousin.

5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est jugée suffisante.

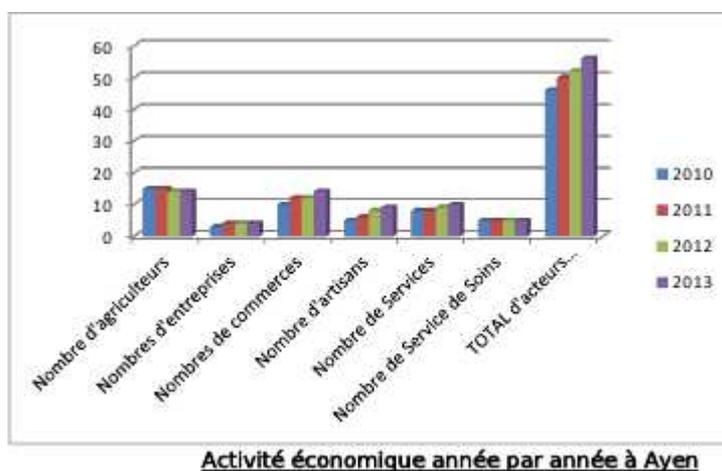
5.4.3. Politique d'accueil

La commune d'Ayen ne met pas de terrains à disposition des artisans et ne se situe pas en ZRR. En revanche, des artisans peuvent s'installer au niveau de l'ancienne usine. Le territoire de la CABB possède également, des zones pouvant accueillir ces activités artisanales.

Une Démarche Collective Territorialisée (DCT) permettant l'octroi d'aides à l'installation de commerçants était portée par le Pays Vézère Auvézère, jusqu'au 31 décembre 2013.

Points forts	-Présence d'une activité artisanale sur la commune -Zones d'activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) -Présence de l'ancienne usine pouvant accueillir des activités artisanales
Points faibles	-Pas de mise à disposition de terrains pour l'accueil de nouveaux artisans -Commune non située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) -Démarche Collective Territorialisée (DCT) permettant l'octroi d'aides à l'installation de commerçants et portée par le Pays Vézère Auvézère achevée au 31 décembre 2013
Orientations	

L'ensemble de l'activité économique a été quantifiée sur la commune d'Ayen, sur plusieurs années, jusqu'en 2013 :



5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune d'Ayen possède de nombreux hébergements et services pour les touristes.

Elle est classée Station Verte ce qui signifie que c'est un village proposant une offre permanente et organisée de loisirs, une destination respectueuse de l'environnement, un Office de Tourisme organisant l'accueil et l'information, 400 lits en hébergements variés, des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris, des équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers), des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster.

Au niveau des hébergements, la commune possède donc :

- des gîtes privés (plus d'une vingtaine avec une majorité de gîtes labellisés),
- un Hôtel d'hôtes à « La Boissière »
- un Village Vacances communal géré par VVF « Les Chaumonts »:

soixante douze pavillons de 2 à 6 personnes (dont 4 étant accessibles aux personnes handicapées) qui permettent l'accueil de 350 personnes. Il propose plusieurs activités comme une piscine, terrain de tennis, aire multisports, bibliothèque, promenade terrestre ou en voiture, sports, jeux nautiques, activités



manuelles, danse, diaporama, spectacles, parcours de santé. La rénovation d'un logement de direction pour le VVF a été effectuée. ► Un projet de construction de 8 logements écologiques (capacité 50 lits) au VVF est à l'étude, suite à la réalisation d'une étude environnementale et patrimoniale. ► De plus, un projet d'éco labellisation du VVF est en cours.

Concernant l'hébergement « non-fixe », la commune dispose :

- d'une aire naturelle gratuite à côté du stade proposant 20 emplacements. Une aire de vidange des camping-cars (gratuite) est présente à proximité de cette aire naturelle. Elle est équipée d'une aire de vidange des eaux grises, d'un système de rinçage, d'un vidoir de la cassette WC, d'un robinet (genre poussoir Presto) pour rinçage cassette avec la mention précisant cet usage, d'un robinet (genre poussoir Presto avec filetage), pour plein d'eau avec la mention précisant « eau potable » et d'un container poubelle.



Source : <http://www2.ayen.fr/tourisme/>

-d'un camping naturiste privé, le « Camping du Mas », proposant vingt cinq emplacements pour une capacité de 60 personnes. En plus de l'hébergement classique en tente ou caravane, ce camping propose des gîtes ruraux restaurées par les propriétaires.

La commune d'Ayen est également classée « Commune Touristique ».

Ce classement tient compte de plusieurs critères : organisation d'animations touristiques durant la période touristique, disposition d'une capacité d'hébergement suffisante....



5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

L'accueil touristique sur la commune est de bonne qualité.

Avant le 1^{er} janvier 2014, la commune avait un office du tourisme associatif possédant deux étoiles et bénéficiant de la taxe de séjour du VVF. **A ce jour et suite à l'entrée de la commune dans la CABB, cet Office de Tourisme a été intégré à celui de Brive Agglomération, regroupant les cinq Offices du territoire.** De ce fait, l'OT d'Ayen devient un bureau d'accueil (point information) ouvert de Mai à Septembre, amplitude d'ouverture du VVF :

Mai, Juin et Septembre : Du Lundi au Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

Juillet – Août : Du Lundi au Samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

La diffusion d'outils de communication touristique (cartes postales, prêt à poster, pochettes, dépliants, affiches...) est bien assurée.

De plus, par la création de la nouvelle identité visuelle de la commune « Le durable a son village », la collectivité communique davantage sur ses actions en terme de développement durable. Le site Internet permet également de valoriser la commune.



Un film sur Ayen a également été réalisé afin de se faire rencontrer les nouveaux et anciens habitants tout en produisant un outil de mémoire pour les générations futures. Ce film permet également de présenter le territoire aux touristes. **Dans le même esprit, une photothèque a été créée.**

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

De très nombreuses manifestations commerciales à vocation touristique sont mises en oeuvre sur la commune d'Ayen.

La commune organise en juillet et en août tous les jeudis soirs un marché de producteurs de pays en relation avec la chambre d'agriculture de la Corrèze. Ce marché est

festif c'est-à-dire que la commune y prévoit une animation musicale et met à la disposition des acheteurs du matériel leur permettant de consommer sur place les produits achetés aux producteurs. Ce marché draine environ 1000 personnes tous les jeudis. Une démarche de développement durable est menée lors de l'organisation de cette manifestation : couverts éco-durables, promotion des producteurs locaux, cohésion associative, mise en place du tri sélectif par une plateforme mobile. **La place des Marchés des Producteurs de Pays est en cours de réhabilitation et de mise aux normes (voir paragraphe 4.2.2).**



Des fêtes existent également au sein du territoire comme la fête votive au Soulet, par exemple, des brocantes, un Marché de Noël, la Journée des potiers et des métiers d'art, la journée du pain et de la noix,... elle participe également à la Journée Nationale du Village le premier week-end d'avril pendant la semaine du développement durable.

De nouvelles manifestations ont vu le jour : **fête de l'arbre, opération « plus d'arbres, plus de vies », La Rando du Goût, Le Goût de la Rando** (sur deux circuits balisés de 12 et 20 Kms, sillonnant la campagne environnante, des poses gourmandes proposées par des producteurs de pays offrent aux randonneurs une dégustation des produits du terroir) ...

L'opération « Plus d'arbres, plus de vies » encourage les différents acteurs (association, établissement scolaire, collectivité territoriale, entreprise ou établissement touristique) à s'inscrire dans un projet d'éducation à l'environnement et à rassembler les acteurs du territoire autour d'opérations de plantation. Selon les acteurs, différentes actions ont été menées en 2014 : conférences en rapport avec la forêt (Collectif associatif le durable a son village), fête de l'arbre (Association les amis de l'arboretum), un arbre une vie pour fêter les naissances (Mairie et Association des amis de l'arboretum) adopte un pommier (Ecole maternelle Ayen)....



Points forts	<p>-Nombreux hébergements pour les touristes sur la commune (commune labellisée Station Verte et Commune Touristique) : VVF « Les Chaumonts », gîtes privés, hôtel, camping naturiste privé (25 emplacements), aire naturelle gratuite (20 emplacements)</p> <p>-Office de Tourisme d'Ayen intégré à l'OT de Brive Agglomération (regroupement des cinq Offices du territoire) à compter du 1er Janvier 2014 (date d'entrée de la commune dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive) ; bureau d'accueil d'Ayen ouvert de Pâques à Toussaint, correspondant à l'amplitude d'ouverture de VVF</p> <p>-Affichage et de supports publicitaires afin de valoriser la commune, création d'une nouvelle entité visuelle (le Durable a son village), réalisation d'un film sur Ayen, mise en place d'une photothèque</p> <p>-Très nombreuses manifestations commerciales sur la commune et organisation de nouvelles (fête de l'arbre, opération « plus d'arbres, plus de vies »...)</p>
Points faibles	
Orientations	<p>-Projet de construction de 8 logements écologiques au VVF (étude environnementale et patrimoniale effectuée)</p> <p>-Projet d'éco labellisation du VVF</p>

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

L'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre se poursuit, pour les marchés de fourniture de biens et de services et pour les marchés de travaux publics.

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

L'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges se poursuit, pour les marchés de fourniture de biens et de services et pour les marchés de travaux publics.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

L'ensemble des produits d'entretien achetés par la commune sont certifiés éco label.

Aucun engrais n'est utilisé. A partir d'un diagnostic des pratiques et d'un plan de réduction des produits phytosanitaires établis par la Fredon Limousin en 2009, la collectivité a réduit d'un facteur 10, ses intrants chimiques. A ce jour, l'ensemble du territoire communal (écoles, trottoirs, place, stade, terrain de sport, lavoir, fossé, espaces verts...) n'est pas traité. L'ensemble de cette démarche s'est concrétisée par la signature de **la charte « objectif zéro pesticides dans nos villes et villages », en 2012**. Seul le cimetière est actuellement consommateur de ces produits (seulement 2 litres). Ainsi, **la création d'un cimetière « 0 phyto » est en cours**, par la mise en place d'un enherbement. Cette initiative se fera en partenariat avec l'Agence de l'Eau (commune test). De plus, la commune possède un désherbeur thermique.



De bonnes pratiques d'économie et d'achat de papier administratifs ont également vues le jour, par la création notamment de la charte papier, valable dans tous les services. Cette dernière incite à l'utilisation de papier issu de forêts gérées durablement, à une amélioration continue du tri, à la récupération des cartouches d'encre, à une dématérialisation des actes administratifs (diminution de la consommation et **action faisant partie du projet « Village connecté »**), à effectuer des achats groupés...

Au niveau de la cantine scolaire, une gestion éco responsable est en place par l'utilisation de produits alimentaires provenant de circuits courts et/ou biologiques.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures au sein des services de la municipalité, des formations des agents au développement durable ont été effectuées et se poursuivent.

Ainsi, la commune d'Ayen peut se qualifier de « village éco responsable »

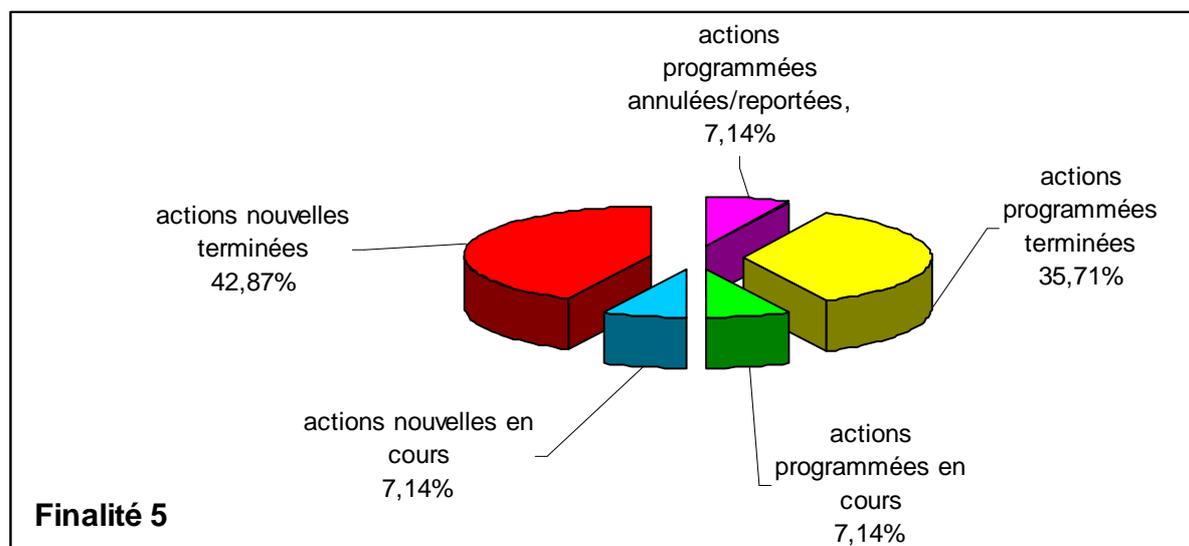


Points forts	<p>-Poursuite de l'intégration des critères environnementaux dans les appels d'offre et les cahiers des charges pour les marchés de fourniture de biens et de services et pour les marchés de travaux publics, formation des agents au développement durable</p> <p>-Produits d'entretien éco label, pas d'utilisation d'engrais et signature de la charte « zéro pesticides » ; création d'un cimetière « 0 » phyto en cours</p> <p>-Produits alimentaires provenant de circuits courts et/ou biologiques pour la cantine scolaire (gestion éco responsable)</p> <p>-Commune éco responsable : formation des agents aux éco gestes, achats groupés de papier PEFC, diminution de la consommation de papier (création de la charte papier) ; village connecté (dématérialisation des actes administratifs, de l'enseignement...)</p>
Points faibles	
Orientations	

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 5

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
-Accueil d'acteurs de l'économie durable de proximité	2010/2015	Action terminée
-Pôle d'artisanat d'art	2014	Action annulée
-Film sur Ayen, la mémoire vive de notre village	2011	Action terminée
-Mise en place d'une photothèque	2011	Action terminée
-Inscription de la commune dans le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise	2010	Action terminée
-Poursuivre et développer l'intégration de critères environnementaux dans les achats publics	2010/2015	Action en cours
-Formation des agents au développement durable	2010/2013	Action terminée
Nombre d'actions terminées		5
Nombre d'actions en cours		1
Nombre d'actions annulées/reportées		1

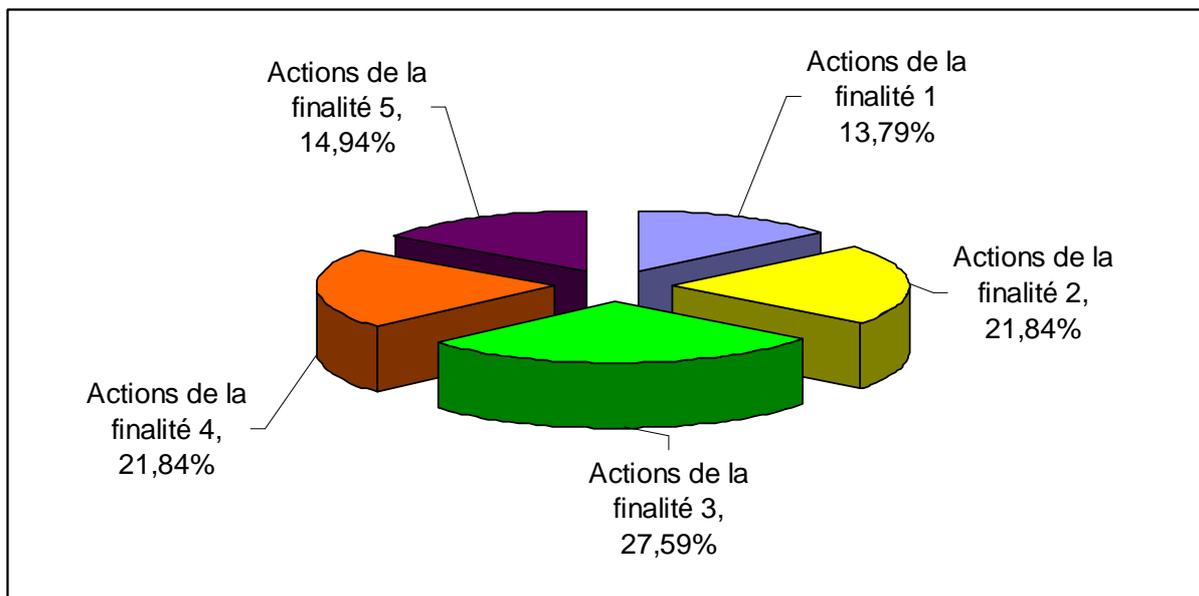
Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
<ul style="list-style-type: none"> -Inventaire des zones humides -Etude prospective sur le commerce rural à l'horizon 2020, par la CCI -Labellisation de 6 commerces Cap 3D -Intégration de l'Office de Tourisme d'Ayen à celui de Brive -Signature de la charte Zéro Pesticides -Création d'un cimetière « 0 » phyto -Développement des manifestations commerciales à vocation touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action terminée Action en cours Action terminée
Nombre d'actions terminées	6
Nombre d'actions en cours	1



Bilan du programme 2 (2010-2013)

CONTRIBUTION EFFECTIVE AUX 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(actions annulées/reportées non prises en compte)



Plan d'actions 2014-2017

Les axes stratégiques et la chronologie des actions

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1 : Gestion économe de l'énergie		
<i>ACTIONS</i>		
1 Diagnostic et actions de réhabilitation thermique de la salle polyvalente	2016	94
2 Diagnostic et réhabilitation thermique de l'école primaire	2017	96
3 Diminution de l'intensité lumineuse dans les hameaux	2017	99
4 Installation de lampadaires leds au village de vacances pour l'éclairage public	2013	100
5 Eclairage public Ayen Bas	2016	103
6 Fourniture d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux	2013	104
Objectif global 2: Sensibilisation et préservation de la biodiversité		
<i>ACTIONS</i>		
7 Création Rés'eau Villes et Villages branchés	2014	106
8 Inventaire et protection de nos ZNIEFF	2015	114
9 Parcours de Développement Durable au Village de vacances	2015	116
10 Club Connaitre et protéger la nature	2015	117
Objectif global 3: Collectivité éco-responsable		
<i>ACTIONS</i>		
11 Signalisation de la potabilité des points d'eau branchés sur le réseau	2014	118
12 Cimetières 0 phyto	2017	119
13 Diagnostic amiante de l'école primaire et de la salle des fêtes	2015	122

AXE 2 : Réduire les inégalités

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 4: Réduction de la « facture » énergétique		
<i>ACTIONS</i>		
14 Diagnostic thermique de l'habitat privé	2016	123
15 Ecosyst'm : covoiturage de proximité	2014	125
Objectif global 5: Améliorer l'accessibilité aux services publics		
<i>ACTIONS</i>		
16 Visio guichet au RSP	2015	128
Objectif global 6: Développement du lien social		
<i>ACTIONS</i>		
17 La Maison des associations et des initiatives	2015	129
18 Année intergénérationnelle	2015	130
19 Journée de l'Europe	2015	131
20 Réunions thématiques du comité de pilotage	2014	132
21 Ferme pédagogique au VVF	2014	134

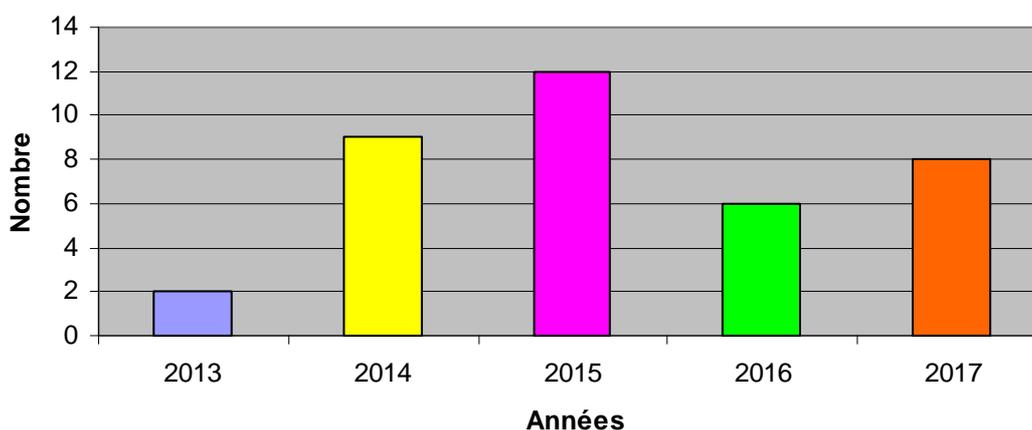
AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 7: Renforcement de l'économie de proximité		
<i>ACTIONS</i>		
22 Soutien et valorisation du commerce de proximité	2016	135
23 Bureau du CENL	2014	136
24 Création d'un service essentiel à la population : supérette	2016	138
25 Création d'une monnaie locale	2014	139
Objectif global 8: Soutien au dynamisme associatif		
<i>ACTIONS</i>		
26 Création d'un espace chaud et froid à la salle des fêtes	2016	140
Objectif global 9: Développement du tourisme éco-responsable		
<i>ACTIONS</i>		
27 Construction de logements écologiques au village de vacances	2017	141
28 Eco labellisation du VVF	2014	143
29 Sentier intra muros	2017	147
30 Point lecture de paysage	2017	149

AXE 4 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 10 : Planification intercommunale de l'aménagement du territoire		
<i>ACTIONS</i>		
31 Diagnostic et actions sur les réseaux d'eau usés collectifs et non collectifs et pluviales	2017	150
32 Protection de nos zones humides	2017	151
33 PLU communal de secteur	2015	152
 Objectif global 11 : Gestion intercommunale des flux		
<i>ACTIONS</i>		
34 Tri sélectif en porte à porte	2014	153
35 Défi famille à énergie positive	2015	154
 Objectif global 12: Partenariat pour le respect des obligations légales		
<i>ACTIONS</i>		
36 Diagnostic sur l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite	2015	155
37 Plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire	2015	156

Répartition des actions dans le temps



Le programme d'actions

ACTION 1 Diagnostic et actions de réhabilitation thermique de la salle polyvalente <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 41</u>	Date de création : 2014 Date de mise à jour :
--	---

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Bâtiment vieillissant réhabilité dans les années 1970, très énergivore 
Objectif	Réduire les consommations de chauffage : utilisation d'énergie renouvelable. Utilisation d'isolants naturels Intervention d'entreprises locales
Moyens	Isolation par l'extérieur du bâtiment Remplacement d'un plafond rayonnant par une pompe à chaleur air/eau ou chaudière à granulés bois Fenêtres thermiquement renforcées et VMC double flux
Indicateurs de suivi	Nombre de KWh /an et / M2

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2 ^{ème} semestre 2016
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	Cabinet d'architecte Cabinet DEJANTE Bureau d'études SYNERGIE

Coût de l'action	
Estimation du coût global	80 000 euros
Coût pour la commune	50 000 euros
Aides et subventions	CG 19, ADEME Fournisseur d'énergie (CEE)

ACTION 2 Diagnostic et réhabilitation thermique de l'école primaire <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 42</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Rénovation et mise aux normes de l'école primaire type Jules Ferry
Objectif	Réduire les consommations énergétiques du bâtiment
Moyens	Diagnostic du bâtiment (déjà réalisé) Etude comparative des différentes solutions de chauffage (déjà réalisée) Remplacement chaudière et régulation Isolation et pose de fenêtres thermiquement renforcées VMC double flux
Indicateurs de suivi	Nombre de KWH/an et par M2

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	Etude comparative mai 2014 – remplacement chaudière septembre 2014 – réhabilitation thermique 2017
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Cabinet d'études CG 19 SIVOM d'AYEN

Coût de l'action	
Estimation du coût global	130 000 euros
Coût pour la commune	80 000 euros
Aides et subventions	CG 19, ADEME



COMMUNE D'AYEN

**RENOVATION DES INSTALLATIONS
DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

AYEN (19)

ETUDE COMPARATIVE DE DIFFERENTS
SOLUTIONS DE CHAUFFAGE

05/2014

MAITRISE D'ŒUVRE
B.E.T. FLUIDES

SYNERGIE SARL

Centre Cardinal
17, avenue Maillard
19100 BRIVE

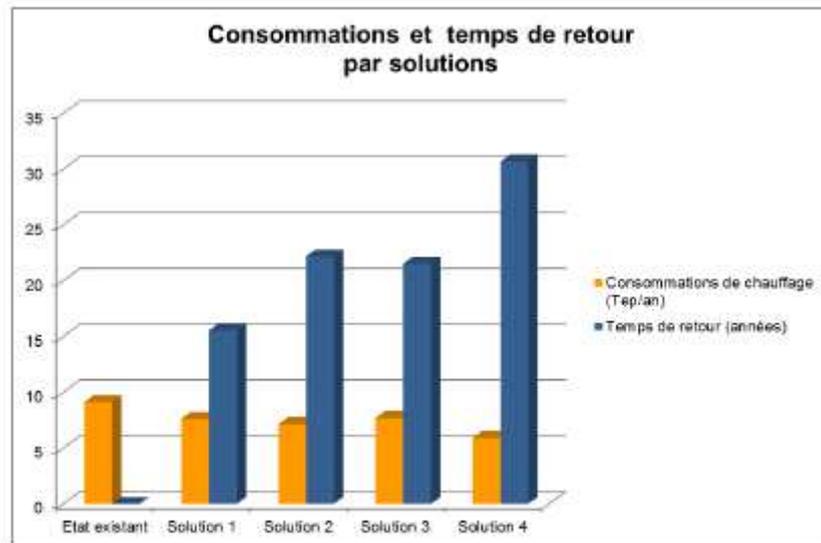
Téléphone : 05 55 24 48 78
Télécopie : 05 55 24 31 64
E-Mail : betsynergie@wanadoo.fr

4.2. Comparatif des différentes solutions

Nous donnons dans le tableau ci-dessous les données économiques de chacune des solutions envisagées.

		Etat existant	Solution 1 Chaudière fioul neuve	Solution 2 PAC R/O en relève d'une chaudière fioul neuve		Solution 3 PAC R/O à haute température	Solution 4 PAC O/O en relève d'une chaudière fioul neuve	
		Fioul	Fioul	Fioul	Elec. Tarif jaune	Electricité Tarif jaune	Fioul	Elec. Tarif jaune
Investissement	(€.TTC)	/	26 740	79 243		82 069	125 747	
Consommations chauffage	(kWh/an)	109 830	91 742	30 581	17 711	29 518	30 581	12 914
	(Tep/an)	9,12	7,61	2,54	4,62	7,69	2,54	3,37
Consommations totales chauffage	(Tep/an)	9,12	7,61	7,15		7,69	5,90	
Coût d'exploitation ⁽¹⁾	(€.TTC/an)	9 368	7 850	5 794		5 554	5 269	
Economie/existant	(€.TTC/an)	/	1 718	3 574		3 814	4 099	
Temps de retour	(ans)	/	15,6	22,2		21,5	30,7	

⁽¹⁾ Compris surcoût induit par le changement tarifaire en électricité et branchement EDF le cas échéant



Etude comparative de différentes solutions de chauffage
Ecole primaire - Ayen (19)

5. CONCLUSION

Nous donnons dans le présent document des orientations possibles pour la rénovation de la production de chaleur du bâtiment de l'école primaire d'Ayen.

Les estimations données pour le coût des travaux ne sont naturellement qu'une première approche et demandent à être affinées lors de la réalisation des études de projet. Les coûts d'exploitation sont eux aussi à prendre avec précaution. Ils sont établis à partir des consommations actuelles et peuvent varier dans le futur, notamment en fonction du tarif des énergies.

Néanmoins, ces valeurs sont suffisamment fiables pour permettre la comparaison entre les quatre solutions envisagées. Notons juste que plus les consommations augmenteront dans l'avenir, plus les solutions avec pompe à chaleur seront intéressantes.

Il est également important de valider le tarif bleu actuel (puissance souscrite actuelle à optimiser si possible) avant d'envisager le changement de la production de chaleur notamment en cas d'une solution Pompe A Chaleur.

Par ailleurs, une solution de production de chaleur par chaufferie bois regroupant les bâtiments de l'école primaire, de l'école maternelle et du centre aéré est envisageable et paraît intéressante au vu de la configuration du site.

Cette solution n'est pas prévue dans la présente étude car elle doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Pour finir, nous nous sommes limités ici à la rénovation de la production de chaleur. Nous ne pouvons que conseiller au maître d'ouvrage d'intervenir également sur le bâti et de programmer à moyen terme des travaux d'isolation (suivant le diagnostic précédemment réalisé).

ACTION 3 Diminution de l'intensité lumineuse dans les hameaux <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 41</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Participer à l'objectif national sur la transition énergétique
Objectif	Réduction de l'intensité lumineuse – diminution de la facture énergétique- Sont concernés : 6 hameaux (Le Temple, La Charnie, Laval, Le Soulet, Graschamps, Le Mas)
Moyens	Réunion de concertation avec la population Plan annuel Mise en place de réducteurs d'intensité Pose d'horloges astronomiques Extinction nocturne sur certaines zones
Indicateurs de suivi	Nombre de KWh/an/poste

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	Diagnostic réalisé en 2011 1 hameau/an
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Cabinet d'études DEJANTE ADEME CG19

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Non connu à ce jour
Coût pour la commune	Non connu à ce jour
Aides et subventions	CG19

ACTION 4 Installation de lampadaires leds au village de vacances pour l'éclairage public <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 41</u>	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

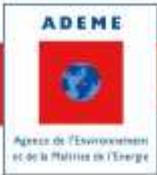
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Nouvelle réglementation sur les sources lumineuses - Mise aux normes de l'éclairage extérieur du VVF
Objectif	Réduction des pollutions lumineuses et de la facture énergétique
Moyens	Réalisation d'un diagnostic Installation de lampadaires leds ou économes Mise en place d'une horloge astronomique et d'un réducteur d'intensité
Indicateurs de suivi	KWH/an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	3 mois
Date de l'exécution effective	Décembre 2013
Partenaires et outils	ADEME Cabinet d'études

Coût de l'action	
Estimation du coût global	90 000 euros
Coût pour la commune	30000 euros
Aides et subventions	CG 19, ADEME

LES EXEMPLES À SUIVRE

En région Limousin



ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



■ Economies d'énergie

■ Région Limousin



ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Organisme
Commune d'Ayen (19)

Coût

Travaux et maîtrise d'œuvre :
91 514.09 € TTC

Bilan en chiffres

- 40 points lumineux rénovés
- Economie prévisionnelle 6309 Kwh
- 83 % de réduction des consommations attendues

Date de lancement

Décembre 2013



Commune d'Ayen (19) :

Remplacement de 40 luminaires vapeur de mercure au village de vacances communal des Chaumonts dans le cadre de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique




Pourquoi agir ?

Dans le cadre du programme national d'actions pour l'efficacité énergétique porté par le ministère de l'écologie, une des actions retenues consiste à accélérer la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants.

L'ADEME Limousin a accompagné la commune d'Ayen dont l'objectif premier est la suppression des sources à vapeur de mercure les plus énergivores.

Présentation et résultats

Dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage public communal qui se compose de 231 points lumineux et suite au diagnostic éclairage public réalisé en 2011, le choix s'est porté sur la rénovation de 40 points lumineux type boule au village de vacances communal par des lampadaires de type RMC320 36W LEDS.

Parallèlement une horloge astronomique et un réducteur d'intensité de type ECO STEP DIM ADVANCED permettant une gradation de l'intensité durant la nuit ont été installés pour permettre à l'installation d'atteindre le facteur 4.

En période hivernale de fermeture du village de vacances communal, l'éclairage public est coupé.

1/2

Ee n° - date



Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).



Avant travaux



Après travaux

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/economies_denergie

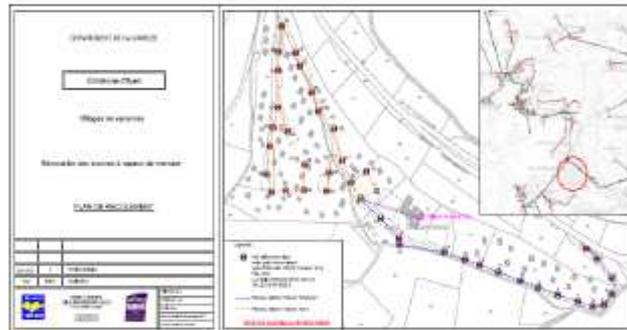
CONTACTS

- ADEME
Direction Régionale Limousin
38 ter, avenue de la libération
BP 20259
87007 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 79 39 34
Courriel : ademe.limousin@ademe.fr

- Commune d'Ayen
Mairie
28 rue des Ecoles
19310 AYEN
Tél : 05 55 25 10 22
Courriel : ayen@mairie19.fr

Commune d'Ayen (19) :
Remplacement de 40 luminaires vapeur de mercure au village de vacances communal des Chaumonts dans le cadre de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique

Focus



MTR - VV - Raccord PAVADISSE						
Poste	Nbre de points lumineux rénovés	Type de travaux	Durée d'équipement (h)	Coût des travaux de l'éclairage	Économie de substance (kW)	Économie potentielle (en%)
VVP	40	remplacement des 40 luminaires E18 (40 luminaires de vapeur par des 39W LED - mise au place d'une horloge astronomique)	2010	Par de mesure	1,50	60%
Total	40				1,50	60%

Facteurs de reproductibilité

La commune d'Ayen est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation de son parc d'éclairage : remplacement des luminaires type vapeur de mercure, réducteur d'intensité et pose d'horloge astronomique suite au diagnostic éclairage public.

Cet engagement se poursuivra très prochainement par le remplacement de lampadaire vapeur de mercure dans les hameaux de la commune couplé avec une extinction nocturne.

ACTION 5 Eclairage public AYEN-BAS <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 41</u>	Date de création : 2009
	Date de mise à jour : 2014

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire	
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie	
Contribution aux 5 finalités du développement durable	
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique ■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Eclairage énergivore et obsolète dans ce hameau au patrimoine exceptionnel
Objectif	Diminution par 3 des consommations électriques et respect de la réglementation
Moyens	Remplacement des lampes à vapeur de mercure, pose d'une horloge astronomique, extinction nocturne en partie, information des habitants
Indicateurs de suivi	Tableau de bord de suivi de nos consommations électriques

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2014 : étude 2015 : travaux
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	Bureau d'études DEJANTE CG 19

Coût de l'action	
Estimation du coût global	20 000 euros
Coût pour la commune	15 000 euros
Aides et subventions	CG 19 : 5000 euros

ACTION 6 Fourniture d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 44</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 1 : Gestion économe de l'énergie		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	■ <i>contribution forte</i>	■ <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Promouvoir l'énergie renouvelable
Objectif	EDF achète à un producteur d'énergie renouvelable (certifiée par RTE) des certificats Equilibre qui à son tour les revend à une entreprise ou collectivité. Prix par unité 2.61 €/unité et pour chaque certificat acquis, EDF reverse annuellement une somme de 1.7 € HT aux fond de recherche et développement partenaires d'EDF.
Moyens	Mise en place d'un contrat de service « Certificats Equilibre » annuel entre EDF et la commune d'Ayen
Indicateurs de suivi	Achat de 100 certificats Equilibre

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	1 an renouvelable
Date de l'exécution effective	Octobre 2013
Partenaires et outils	EDF

Coût de l'action	
Estimation du coût global	261 €
Coût pour la commune	261 €
Aides et subventions	

Contrat de Service

CERTIFICATS EQUILIBRE

n° 1-DXBES – 1

Référence client 1-R0A-2093

COMMUNE D'AYEN

Conditions particulières

Votre interlocuteur commercial
Fabrice BERGEAL

ANNEXE 1 AU CONTRAT DE SERVICES

Sites du périmètre initial du Contrat

Sous-périmètre	Nom du Site	Adresse du Site	Siret du Site	Réf. Acheminement Electricité ou PDL / PDC
CERTIFICATS EQUILIBRE	BIBLIOTHEQUE	BIBLIOTHEQUE LE BOURG 19310 AYEN	21190150900011	17525325610156
CERTIFICATS EQUILIBRE	BATIMENT PERI SCOLAIRE	28 RUE DES ECOLES 19310 AYEN	21190150900011	17526338634706
CERTIFICATS EQUILIBRE	MAIRIE	LE BOURG 19310 AYEN	21190150900011	17525904481354
CERTIFICATS EQUILIBRE	SALLE DES FETES	LE BOURG 19310 AYEN	21190150900011	30001750383513
CERTIFICATS EQUILIBRE	ECOLE MATERNELLE	LE BOURG 19310 AYEN	21190150900011	17526193916948
CERTIFICATS EQUILIBRE	ECOLE PRIMAIRE	LE BOURG 19310 AYEN	21190150900011	17526483352572

ACTION 7 Création du Rés'eau Villes et Villages Branchés	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 2: Sensibilisation et préservation de la biodiversité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Rés'eau villes et villages branchés
Contexte	Préservation des milieux eaux et forêts
Objectif	Créer un réseau d'échanges de collectivités qui s'engage à respecter une charte déclinant différents items en faveur de l'arbre et de l'eau
Moyens	Respect de la charte d'engagement Site internet (partage d'expériences)
Indicateurs de suivi	Nombre de collectivités engagées /an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2014
Date de l'exécution effective	Création de l'association Août 2014
Partenaires et outils	Les amis de l'arboretum l'OT d'AYEN les communes partenaires

Coût de l'action	
Estimation du coût global	3000 euros
Coût pour la commune	50 euros
Aides et subventions	Région, CG 19

STATUTS

ARTICLE 1 – DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **RÉS'EAU VILLES et VILLAGES BRANCHÉS**

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour objet de créer un **RÉS'EAU VILLES et VILLAGES BRANCHÉS** qui partagent leurs intentions et actions dans le but de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants en adhérant à des valeurs dont les symboles centraux sont le développement durable, l'arbre et l'eau.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé à AYEN (19310)

Le **RÉS'EAU VILLES et VILLAGES BRANCHÉS** adhère au Collectif Associatif « le durable a son village ».

Article 4 - DUREE

L'association est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de plusieurs catégories de membres :

a) Les membres actifs

*Pour être membre actif du **RÉS'EAU VILLES et VILLAGES BRANCHÉS**, il faut :*

- en faire la demande (écrite et signée)
- s'acquitter et être à jour de sa cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

*Les membres actifs du **RÉS'EAU VILLES et VILLAGES BRANCHÉS** sont :*

- des personnes physiques
- des personnes morales (associations, collectivités, organisations).

b) Les membres bienfaiteurs

Peuvent-être nommés membres bienfaiteurs par le conseil d'administration les personnes physiques ou morales qui versent une contribution financière à l'association.

c) Les membres d'honneur

Peuvent-être nommés membres d'honneur par le conseil d'administration les personnes physiques qui ont joué un rôle particulier dans le développement de l'association.

ARTICLE 6 - ADMISSION

La procédure d'admission des différentes catégories de membres est précisée dans le règlement intérieur.

ARTICLE 7 - RADIATIONS

La qualité de membre de l'association se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) L'exclusion prononcée par le conseil d'administration :

Les motifs de radiations et les modalités d'exercice des droits de la défense et de notification de la décision à l'intéressé sont précisés par le règlement intérieur.

ARTICLE 8 – RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations
- Les subventions,
- Le produit des prestations réalisées par l'association,
- Les dons manuels, legs,
- Toutes les ressources compatibles avec les missions et l'objet social de l'association.

ARTICLE 9 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration de six membres au minimum, élus pour 6 années par l'assemblée générale. Seuls les membres actifs et les membres bienfaiteurs sont électeurs et éligibles. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration est renouvelé tous les six ans par tiers. Les modalités du renouvellement sont précisées par le règlement intérieur.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est alors procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 10 – BUREAU EXECUTIF

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau exécutif composé d'au moins 2 membres :

- 1) Un(e) Président(e)
- 2) Un(e) Trésorier(e)

Le bureau doit sous l'autorité du conseil d'administration :

- Assurer la gestion courante de l'association
- Exécuter les décisions prises en conseil d'administration

ARTICLE 11- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire :

- Statue sur le rapport moral,
- Statue sur le rapport financier et le projet de budget présenté par le trésorier(e)
- Donne quitus aux administrateurs,
- Elit les administrateurs.

Tous les membres de l'association peuvent participer aux assemblées générales ordinaires. Seuls les membres actifs et bienfaiteurs ont droit de vote. En cas d'empêchement, ils peuvent se faire représenter par le mandataire de leur choix. Le mandataire dispose au maximum de trois pouvoirs de membres à jour de leur cotisation.

Elle se réunit chaque année au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués. L'ordre du jour figure sur les convocations. (Le quorum est de 50 % des membres inscrits).

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, sauf si un membre de l'association fait la demande d'un vote à bulletin secret.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts, la dissolution ou si le quorum de l'assemblée ordinaire n'est pas atteint.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 13 – REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration élabore un règlement intérieur destiné à déterminer les détails d'exécution des présents statuts. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Les modifications sont apportées par le conseil d'administration.

ARTICLE 14 – PROCES VERBAL – REGISTRE SPECIAL

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès verbaux signés par le président.

Tous les changements intervenus dans l'administration ou la direction de l'association ainsi que les modifications apportées aux statuts sont consignées sur un registre spécial tenu et conservé au siège de l'association.

ARTICLE - 15 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

Fait à AYEN, le 2014

Président,

Trésorier,

CHARTRE ou MODALITÉS D'ENGAGEMENT AU RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS

Présentation et objectifs

La mise en place de la Charte d'engagement « RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » répond à la volonté de la commune d'AYEN (19) et du Collectif « le durable a son village » de créer un réseau de villes et de villages qui partagent leurs actions dans le but de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants en adhérant à des valeurs dont les symboles centraux sont le développement durable, l'arbre et l'eau.

Selon la définition de « branché », ces villes et villages seront connectés entre eux, se tiendront informés et développeront une passion et une culture commune autour du DEVELOPPEMENT DURABLE, de l'ARBRE et de l'EAU en formant un réseau dont la préoccupation principale sera tournée vers les générations futures. (*Agenda 21 - Trame verte - Trame bleue*)

- Déroulé de l'engagement

Les Villes et Villages Branchés adhèrent dans un premier temps à l'association. Le comité d'agrément examine par la suite l'engagement de ces derniers. Pour pouvoir signer la charte d'engagement, ils doivent remplir les 5 conditions citées ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, des conseils seront apportés par le comité d'agrément afin qu'ils puissent de nouveau présenter leur candidature. La signature de la charte d'engagement doit intervenir au maximum deux ans après l'adhésion à l'association. L'engagement est valable 3 ans et renouvelé par tacite reconduction au vu des actions mises en œuvre.

- Les conditions

Les conditions à remplir pour pouvoir signer la charte d'engagement au « RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » sont d'avoir mis en place en place sur le territoire les 5 actions obligatoires suivantes :

1. Engagement pour le développement durable

Une démarche cohérente de développement durable marquée par des actions de développement économique soucieuses de préserver la qualité de l'environnement et le bien être des habitants afin de mieux vivre ensemble... La commune devra obligatoirement faire la preuve d'une démarche volontariste de développement durable dans sa politique responsable d'aménagement du territoire,

2. Engagement pour l'arbre

Un recensement des différentes variétés d'arbres du territoire et leur étiquetage sera mis en œuvre afin d'en favoriser la connaissance (registre à faire). Mieux un parc d'arbres public ou privé accessible contenant un grand nombre d'espèces ou de variétés pourra être mis en œuvre. (*Liste d'arbres*)
Les événements importants de la commune devront être marqués par la plantation d'un arbre.

Pour chaque arbre coupé sur le territoire communal, un arbre sera replanté.

3. Engagement pour l'eau

Un recensement des différents points d'eau (étangs, rivières, ruisseaux, fontaines, sources, prairies ou forêts des bords de cours d'eau, zones humides ...) devra être engagé.

Toutes les ressources en eau de la commune devront être préservées.
L'accès à l'eau potable sera garanti à tous les habitants.

4. Animations et festivités

Tous les ans une journée de découverte et de sensibilisation sera consacrée à l'arbre, l'eau et au développement durable.

5. Les animations et formations

La commune s'engage à inciter les habitants à préserver les milieux et les espèces par une sensibilisation ou une formation à :

- la démarche de développement durable
- l'entretien et la protection de l'arbre,
- l'économie de la ressource en eau...

La signature de la charte au « RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » engage les villes et les villages à recenser et mettre en œuvre sur leur territoire une majorité d'actions optionnelles parmi ces 12 items :

1. **Inventaire du patrimoine « arboré »** : arboretum, la forêt communale, les arbres remarquables, les arbres d'alignement, le verger conservatoire...
Inventaire du patrimoine « eau » : mare, lac, étang, rivière, zone humide...
2. **Les métiers du bois** : menuisier, charpentier, ébéniste, facture d'instrument ou encore fabrication du papier...
Les métiers de l'eau : pisciculteur, meunier, fontainier
3. **L'éducation et la formation** : sensibilisation et information tout public à l'arbre, l'eau et son environnement, la taille, la plantation, la reconnaissance des espèces, la faune et la flore aquatique...
4. **Les loisirs** : la randonnée thématique, sentiers d'interprétation, le jeu, le jouet, les cabanes, découverte du milieu aquatique, des zones humides, sports nautiques...
5. **Le symbolisme et la citoyenneté** : journée de l'arbre et de l'eau, une naissance un arbre, l'arbre de la liberté, fontaines publics...
6. **La culture** : les arts, les expositions, les conférences, la littérature, l'histoire...
7. **L'arboriculture** : les productions fruitières et ses filières ; pépiniéristes
La pisciculture : production de poissons et ses filières
8. **Le recyclage** : le bois énergie, le recyclage (paillage, broyat, ...), récupération de l'eau pluviale, recyclage de l'eau
9. **La biodiversité** : le biotope de l'arbre et de l'eau
10. **La construction** : hier aujourd'hui et demain
11. **La fête** : les fêtes autour du thème de l'arbre et de l'eau et du développement durable
12. **La solidarité** : l'aide aux associations dont l'arbre et l'eau sont la finalité, la forêt et compensation carbone, ONG...

L'Appellation « RÉSEAU VILLES ET VILLAGES BRANCHÉS » est la propriété du collectif « Le Durable a son village ».

ACTION 8 Inventaire et protection de nos ZNIEFF <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 47</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 2: Sensibilisation et préservation de la biodiversité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	<p>Appauvrissement des milieux sensibles et emboisement des pelouses calcaires emblématiques de notre territoire</p> 
Objectif	<p>Inventaire naturaliste de nos ZNIEFF Diagnostic et actions de protection des deux buttes calcaires témoins : plan de gestion en partenariat avec le CENL et les différents acteurs du territoire</p>
Moyens	<p>Bail emphytéotique avec le conservatoire des espaces naturels du limousin Entretien des pelouses sèches (pâturage, débroussaillage) Animations tous publics</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares concernés par le plan de gestion

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	5 ans pour les privés et 99 ans pour les communes
Date de l'exécution effective	<p>Inventaire naturaliste 2014 Mise en œuvre du plan de gestion 2015</p>
Partenaires et outils	<p>Le Conservatoire des espaces naturels du limousin Les associations environnementales : ALBL, Le jardin sauvage Les communes voisines Les propriétaires privés</p>

Coût de l'action	
Estimation du coût global	16000 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	Conservatoire des espaces naturels du limousin, Région et Europe

ACTION 9 Parcours de développement durable au village de vacances <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 2: Sensibilisation et préservation de la biodiversité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le VVF
Contexte	Sensibilisation des familles au développement durable
Objectif	Mettre en place un parcours de sensibilisation au développement durable dans l'enceinte du village de vacances. Plusieurs thématiques seront abordées sur un sentier : les oiseaux, le paysage, les insectes, la flore...
Moyens	Création d'un petit groupe de naturalistes passionnés
Indicateurs de suivi	Nombre de participants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le VVF
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	DREAL Le collectif le durable a son village La SEPOL LE CENL

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1500
Coût pour la commune	0
Aides et subventions	DREAL

ACTION 10 Club Connaitre Protéger la Nature	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 2: Sensibilisation et préservation de la biodiversité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	■ <i>contribution forte</i>	■ <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le collectif le durable a son village
Contexte	Pas de structure de sensibilisation des enfants à la nature sur la collectivité
Objectif	Permettre aux enfants du territoire à partir d'animations et d'actions ludique de mieux comprendre le cadre naturel et la préservation de la biodiversité
Moyens	Bénévoles encadrants venant d'associations naturalistes Salle des associations et matériels spécifiques
Indicateurs de suivi	Nombre d'enfants présents/an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le collectif associatif le durable a son village
Durée et/ou périodicité	Mensuel (1 samedi par mois)
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	SEPOL ALBL le jardin Sauvage

Coût de l'action	
Estimation du coût global	100,00
Coût pour la commune	0
Aides et subventions	Le collectif associatif le durable a son village

ACTION 11 Signalisation de la potabilité des points d'eau branchés sur le réseau Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 3: Collectivité éco-responsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Absence de panneau règlementaire indiquant la potabilité
Objectif	Mise en conformité et information du public
Moyens	Pose de signalétiques sur les 5 points d'eau branchés sur le réseau
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	3 mois
Date de l'exécution effective	Fin 2014
Partenaires et outils	Services techniques

Coût de l'action	
Estimation du coût global	50 euros
Coût pour la commune	50 euros
Aides et subventions	

ACTION 12 Cimetières 0 phyto <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 51, 74</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 3: Collectivité éco-responsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Répondre à la réglementation de 2020 en matière d'utilisation des produits phytosanitaires
Objectif	Ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les deux cimetières – Créer un environnement paysager plus respectueux du site
Moyens	Diagnostic 0 phyto sur les deux cimetières Aménagements paysagers (engazonnement, plantations pérennes)
Indicateurs de suivi	Produit phytosanitaire acheté /an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	3 ans : Diagnostic 2014 Cimetière neuf 2016 et cimetière ancien 2017
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	FREDON limousin Agence de Bassin Adour Garonne Lycée horticole de VOUTEZAC

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Diagnostic : 1400 euros Aménagements paysagers : 3000 euros
Coût pour la commune	1500 euros
Aides et subventions	Agence de bassin Adour Garonne 50 % CG 19, Région

PROJET D'AMENAGEMENT CIMETIERE D'AYEN OBJECTIF ZERO PESTICIDE



Projet d'aménagement cimetière d'ayen | 10/12/2013

Diagnostic fait : 10 décembre 2013
Présent : Mr Perdrix (élu), Mme David (agent)
Restitution : 13 mars 2014

NOTE DE SYNTHÈSE

Commune d'Ayen**Pour rappel :**

- nombres d'habitants : 701
- surface de la commune : 13 km²
- 3 ETP affectés au désherbage, fauchage, tonte et fleurissement dans la commune.
- nombre de cimetières sur la commune : 2
- nombre de litres de produits appliqués dans la commune : 3L/an.

A la suite de ces préconisations permettant d'aboutir à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires dans les communes d'Ayen, la FREDON vous propose un projet sur lequel vous pouvez vous appuyer afin d'aboutir à l'objectif que vous vous êtes fixé.

Ce projet doit par la suite être discuté entre élus et agents afin de l'adapter si besoin.

A partir des situations rencontrées et des éléments mis à notre disposition, notamment pour l'étude des différentes zones sur lesquelles les services techniques municipaux sont amenés à intervenir régulièrement dans le cimetière, nous sommes en mesure de vous orienter vers des nouveaux aménagements des cimetières et vers des outils alternatifs adéquats.

Notre analyse prend en compte l'organisation du temps de travail des agents.

Méthodes alternatives proposés :

Technique	Espaces concernés
1) Implantation de géotextile avec apport de gravillons tassés	Allées centrales des cimetières
2) Enherbement avec gazon à pousse lente	Allées secondaires des cimetières Tombe abandonnées et solidaires
3) Plantes couvre sols	Intertombes
4) Ciment	Intertombes
5) Dalles	Devant les tombes pour poser les pots de fleurs

Matériels alternatifs proposés :

Technique	Espaces concernés
1) Réciprocator	Allées enherbées et bordures de tombes
2) Tondeuse étroite et ramasseuse	Allées enherbées
3) Désherbeur thermique à gaz	Allées gravillonnées

Au vue du matériel alternatif proposé et des méthodes alternatives préconisées, en adéquation avec les 3 ETP concernés, la commune a toutes les chances d'arriver à l'objectif : Zéro Pesticide dans les 2 cimetières d'Ayen.

ACTION 13 Diagnostic amiante de l'école primaire et de la salle des fêtes <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 36</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire		
Objectif Global 3: Collectivité éco-responsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Mise en conformité par rapport à la réglementation
Objectif	Réaliser un état des lieux en matière d'amiante sur les 2 ERP restants : la salle des fêtes et l'école primaire.
Moyens	Diagnostic
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	1 mois
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	Cabinet d'études

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Non connu à ce jour
Coût pour la commune	Non connu à ce jour
Aides et subventions	CG 19

ACTION 14 Diagnostic thermique de l'habitat privé <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités

Objectif Global 4: Réduction de la « facture » énergétique

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ *contribution forte*
■ *contribution modérée*

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	La commune par son RSP
Contexte	Lutte contre la précarité énergétique Réhabilitation de l'habitat ancien
Objectif	Aider les propriétaires à mieux appréhender les économies d'énergie (Travaux écogestes etc...)
Moyens	Diagnostic thermique de l'habitat Aide au montage de dossiers Permanence de la maison de l'habitat
Indicateurs de suivi	Nombre de contacts /an

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2013/2016
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	ADEME CABB EDF

Coût de l'action

Estimation du coût global	1000 euros
Coût pour la commune	0
Aides et subventions	CABB



"Au plus près des habitants"



Gilles DURHONE, le chargé de mission de la Maison de l'Habitat, un service de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, a tenu sa première permanence dans les bureaux de la mairie, le Jeudi 23 Janvier 2014.

Cette permanence mensuelle permet à tous les particuliers d'avoir accès à tous les renseignements en matière d'amélioration de l'habitat : crédit d'impôt, aides de la région, du département, de l'agglomération, de l'ANAH, mise en place de contrôles techniques et de diagnostics thermiques (hors vente ou location) permettant de mieux connaître l'état du bâti et ses performances énergétiques afin d'optimiser vos travaux de rénovation thermique.

Un rendez vous à ne pas manquer pour les personnes qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation thermique dans une période où le coût de l'énergie pèse fortement sur les ménages.

Pour pouvoir bénéficier de ce nouveau service gratuit « Au plus près des habitants », vous devez vous rendre ou contacter le Relais Services Publics d'AYEN au 05 55 25 76 12 pour une prise de rendez vous obligatoire.



ACTION 15 Ecosyst'm : covoiturage de proximité <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 57</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités		
Objectif Global 4: Réduction de la « facture » énergétique		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune et le collectif associatif « le durable a son village »
Contexte	Absence de système de covoiturage de proximité et augmentation du coût du transport en milieu rural.
Objectif	Mettre en place sur le territoire une mobilité de proximité en partenariat avec la SNCF. Le collectif associatif assurera l'interface entre les différents partenaires. Le RSP gèrera le fonctionnement du système.
Moyens	Mise en place d'une base de données recensant les covoitureurs et les covoiturés, mise en place des points d'arrêt, remise des fichets (monnaie locale) et des macarons.
Indicateurs de suivi	Nombre de covoiturés et de covoitureurs /an, nombre de km parcouru

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune et le collectif associatif
Durée et/ou périodicité	6 mois
Date de l'exécution effective	Diagnostic et étude : début 2014 Mise en place effective : mai 2014
Partenaires et outils	SNCF, l'ACA

Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	Dépenses liées à la communication et à l'animation du projet
Aides et subventions	

Une mobilité durable pour les échanges de proximité

Ce covoiturage de proximité est piloté par le collectif associatif « Le Durable a son Village » en partenariat avec votre Relais Services aux Publics. C'est une expérience novatrice en France qui

contribue à une mobilité responsable en favorisant la vie sociale, l'entraide et le respect mutuel entre les habitants des zones rurales de moins en moins desservies par les transports collectifs.

EcoSyst'M, comment ça marche ?

1 Le covoitureur (conducteur)

- Rendez vous au RSP signer la charte en présentant votre permis de conduire.
- Vous accolez sur votre pare-brise le macaron de reconnaissance.
- Vous serez mis ensuite en relation par le RSP avec des covoiturés qui rétribuent le trajet effectué avec des fichets kilométriques.

3 Les points de rencontre

- Au domicile des covoiturés, des covoitureurs.
- aux points de rencontres signalés.



4 La monnaie locale

- le YACA (Y Association des Commerçants d'Ayen)
- Le covoitureur se rend au RSP pour échanger ses fichets kilométriques (100 km au minimum) contre les YACA (4 cts/km) qu'il peut utiliser dans les commerces partenaires.
- Le résiduel de 1 ct permet au collectif (association à but non lucratif) de financer le fonctionnement d'EcoSyst'M (photocopies, téléphone, impression monnaie locale)

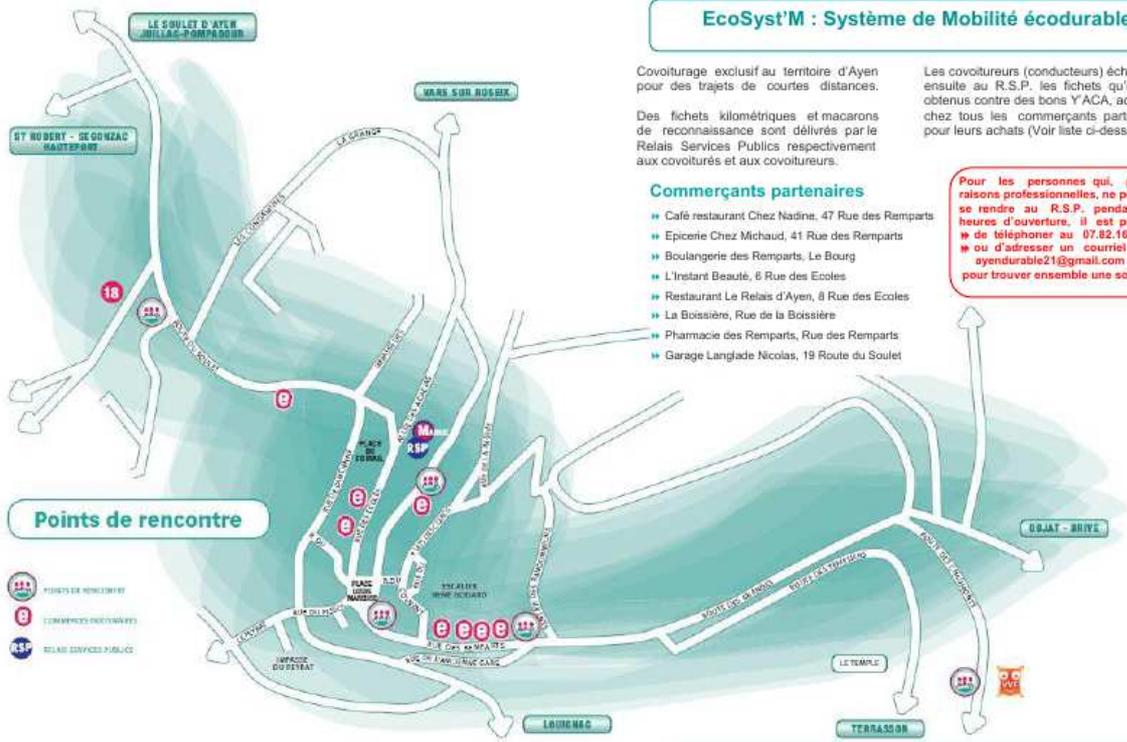
2 Le covoituré

- Rendez vous au RSP d'Ayen pour signer la charte en présentant votre carte d'identité.
- Vous achetez des carnets de fichets kilométriques de 50 ou 100 km (5 cts/km) qui permettent de rétribuer le covoitureur.
- Vous serez ensuite mis en relation par le RSP avec un covoitureur.
- Par le macaron de reconnaissance, vous identifiez que le covoitureur adhère à EcoSyst'M.



5 Les partenaires

- Ce sont les commerces et services partenaires de proximité à votre service que vous identifiez par les pictogrammes EcoSyst'M sur leur vitrine.

EcoSyst'M : Système de Mobilité écodurable

Covoiturage exclusif au territoire d'Ayen pour des trajets de courtes distances. Des fichets kilométriques et macarons de reconnaissance sont délivrés par le Relais Services Publics respectivement aux covoiturés et aux covoitureurs.

Les covoitureurs (conducteurs) échantent ensuite au R.S.P. les fichets qu'ils ont obtenus contre des bons YACA, acceptés chez tous les commerçants partenaires pour leurs achats (Voir liste ci-dessous).

Commerçants partenaires

- Café restaurant Chez Nadine, 47 Rue des Remparts
- Epicerie Chez Michaud, 41 Rue des Remparts
- Boulangerie des Remparts, Le Bourg
- L'Instant Beauté, 6 Rue des Ecoles
- Restaurant Le Relais d'Ayen, 8 Rue des Ecoles
- La Boissière, Rue de la Boissière
- Pharmacie des Remparts, Rue des Remparts
- Garage Langlade Nicolas, 19 Route du Soulet

Pour les personnes qui, pour raisons professionnelles, ne peuvent se rendre au R.S.P. pendant les heures d'ouverture, il est possible :
 ➤ de téléphoner au 07.82.16.74.62
 ➤ ou d'adresser un courriel à : ayendurable21@gmail.com pour trouver ensemble une solution.

Relais Services Publics (RSP) : 05 55 25 76 12



ECOSYST'M
La route ensemble !

Partant du constat de la diminution des transports collectifs, de l'augmentation des distances à parcourir et des coûts importants liés aux déplacements en zones rurales, de nombreux acteurs s'unissent dont : La SNCF Limousin, la Fédération ECOSYST'M, la commune d'AYEN, le Collectif associatif "Le Durable à son Village », l'Association des Commerçants, pour créer un système de covoiturage de proximité pour les trajets de petites ou moyennes distances, adossé à une monnaie locale.

En service depuis le début du mois de mai 2014, cette initiative répond aux enjeux et engagements sociétaux, il allie mobilité durable et redynamisation des territoires en favorisant l'entraide, la vie sociale, et l'économie de proximité.

Après s'être préalablement inscrits, les covoitureurs et les covoiturés sont mis en relation par téléphone ou mail par l'animatrice du Relais services aux Publics d'Ayen qui coordonne les demandes et gère, en partenariat avec le collectif associatif, ce dispositif.

Le passager vient au R.S.P. pour acheter des fichets qui « rémunèrent » sur la base de 5 cts d'euros par kilomètre le chauffeur, lequel les échange contre des Y'ACA, la monnaie locale, permettant des achats chez les commerces et services partenaires.

Des points de rencontres, des macarons d'identification et des services associés proposés par les partenaires complètent ce dispositif innovant pour un territoire responsable et conscient des enjeux de demain.

Renseignements et contacts

Marylène VALES
Chargé de mission Agenda 21
Mairie AYEN
07.82.16.74.62
agenda21.mairieayen@orange.fr

ACTION 16 Visio guichet au Relais Services aux Publics <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités		
Objectif Global 5 : Améliorer l'accessibilité aux services publics		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 <i>contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Fermeture des services publics de proximité
Objectif	Installation d'un visio guichet afin de permettre un accès plus aisé de la population aux services publics
Moyens	Bureau et animatrice du Relais services aux publics d'AYEN
Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs/an /service

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires	CAF POLE EMPLOI CPAM ...

Coût de l'action	
Estimation du coût global	4000 euros
Coût pour la commune	2000 euros
Aides et subventions	Etat, CG19

ACTION 17 La maison des associations et des initiatives <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités		
Objectif Global 6 : Développement du lien social		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Depuis la fermeture de l'office de tourisme à l'année, aucune personne ressource dédiée au tissu associatif
Objectif	Mise à disposition d'un lieu et d'une personne ressource pour fédérer les initiatives portées par les associations communales et du territoire proche. A moyen terme, la maison du développement durable sera associée. Structurer et maintenir la vie associative grâce à de la formation, du montage de dossier, communication...
Moyens	Un emploi associatif région Un lieu dédié
Indicateurs de suivi	Nombre d'associations

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2 mois
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	CG19 Région Associations

Coût de l'action	
Estimation du coût global	250 euros / mois (salaire emploi région)
Coût pour la commune	500 euros/an (photocopies, chauffage...)
Aides et subventions	Région Fondation SNCF

ACTION 18 Année intergénérationnelle	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 2 : Réduction des inégalités	
Objectif Global 6 : Développement du lien social	
Contribution aux 5 finalités du développement durable	
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le collectif le durable a son village
Contexte	Perte du lien entre les générations en milieu rural
Objectif	Construire un programme d'actions sur une année favorisant la rencontre entre les différentes générations de notre territoire
Moyens	Exposition photos Ateliers Animations...réalisées par une majorité des associations de la commune
Indicateurs de suivi	Nombre de participants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le collectif le durable a son village
Durée et/ou périodicité	1 an : Sept 2014 à sept 2015
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	Associations, RSP, mutualité, centre de loisirs, IREPS...

Coût de l'action	
Estimation du coût global	2000 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	Fondation SNCF, CG 19

ACTION 19 Journée de l'Europe <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités		
Objectif Global 6 : Développement du lien social		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Pas d'évènement significatif de la commune pour la journée de l'Europe
Objectif	Fédérer et faire rencontrer les ressortissants européens habitant Ayen.
Moyens	Réunion rencontre le 9 mai 2015 salle du conseil municipal
Indicateurs de suivi	Nombre de participants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	1 journée
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	20 euros
Coût pour la commune	20 euros
Aides et subventions	

ACTION 20 Réunions thématiques du comité de pilotage <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités	
Objectif Global 6 : Développement du lien social	
Contribution aux 5 finalités du développement durable	
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La Collectivité
Contexte	Obligation de maintenir un comité de pilotage Préconisation de l'expert national agenda 21
Objectif	Faire participer un maximum de personnes : mise en place de réunions thématiques pour un panel de participants plus important
Moyens	Animatrice du comité de pilotage Elu en charge du développement durable Power point Compte rendu systématique
Indicateurs de suivi	Nombre de participants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	Mensuel
Date de l'exécution effective	Mai 2014
Partenaires et outils	Personnes ressources liées au thème

Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	



Ayen, le 18 août 2014

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du comité de pilotage qui se tiendra :

Le Mardi 2 septembre 2014 à 20 h 30

À la salle du conseil municipal

Ordre du jour :

- Présentation de la thématique « le tissu associatif »
- Réflexion sur la mise en place de nouvelles actions
- Questions diverses

Comptant sur votre présence et votre participation, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de mon profond respect.

La commission développement durable

ACTION 21 Ferme pédagogique au village de vacances <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Réduction des inégalités		
Objectif Global 6 : Développement du lien social		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	■ <i>contribution forte</i>	■ <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le village de vacances
Contexte	Le VVF accueillent de nombreuses familles issues du monde urbain.
Objectif	Permettre aux jeunes citadins d'avoir des contacts quotidiens avec des animaux de ferme le temps des vacances Permettre une tonte écologique des espaces verts
Moyens	Agents du VVF villages
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	VVF villages
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	DREAL VVF villages

Coût de l'action	
Estimation du coût global	2000 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	DREAL, VVF villages

ACTION 22 Soutien et valorisation du commerce de proximité <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 68</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 7: Renforcement de l'économie de proximité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	■ <i>contribution forte</i>	■ <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Quel avenir pour le commerce et les services au sens large de proximité en zone rurale
Objectif	Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité (commerces artisans, services publics, de soins, ...)
Moyens	Etude sur l'avenir du commerce et des services à l'horizon 2020 (déjà réalisée) Soutien à l'association des commerçants Aménagements (parkings, communication, etc...)
Indicateurs de suivi	Nombre de commerces et de services/entité /an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	L'association des commerçants
Durée et/ou périodicité	2013/2016
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	CCI de BRIVE Agglo de BRIVE

Coût de l'action	
Estimation du coût global	10 000 euros
Coût pour la commune	3000 euros/an
Aides et subventions	CG 19, CCI de BRIVE

ACTION 23 Bureau du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 7: Renforcement de l'économie de proximité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Absence d'une antenne du CENL sur le bas pays de Brive
Objectif	Réhabilitation et location d'un bureau pour un chargé de mission du conservatoire des espaces naturels du limousin
Moyens	Rénovation par le chantier d'insertion de Brive d'un espace bureau de 50 m2 dans l'ancien bureau des douanes
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	3 mois
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Chantier d'insertion de la grande aggro du bassin de Brive

Coût de l'action	
Estimation du coût global	4000 euros
Coût pour la commune	4000 euros
Aides et subventions	



C'est à l'invitation de la présidente du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin Annie- Claude RAYNAUD et du maire d'AYEN Hélène LACROIX que de nombreux partenaires ont inauguré la nouvelle antenne du CENL pour la Corrèze qui se situe au deuxième étage de la mairie.

Après les interventions de pierre SELIQUER son directeur qui a retracé l'historique du CENL et ses missions au sens large sur la région limousin et de Christophe LAGORSSE chargé de mission qui a présenté les actions concrètes engagées et à venir sur le bas pays de Brive et notamment sur le territoire des buttes calcaires. Les élus, chargés de missions et associations présentes : Corrèze environnement, le jardin sauvage, la SEPOL, l'ALBL, le durable a son village ont pu apprécier le travail de réhabilitation des locaux par le chantier d'insertion de la Communauté Agglomération du Bassin de Brive.

Un plan de gestion va prochainement débiter sur les buttes calcaires du pays d'Ayen, ce travail de protection et d'inventaire ne sanctuarisera pas ce territoire mais permettra une meilleure connaissance et valorisation de ses milieux fragiles mais o combien exceptionnels en matière de biodiversité qui sont à protéger pour les générations futures.



ACTION 24 Création d'un service essentiel à la population : supérette <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 7: Renforcement de l'économie de proximité		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Nouvelle habitude de consommation Epicerie trop petite en surface
Objectif	Suite à l'étude prospective, créer une supérette répondant aux attentes des clients (parking, espace boucherie...)
Moyens	Acquisition foncière Bail de location/vente : remboursement de l'emprunt par le loyer
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action ; fréquentation

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	Cabinet d'études Architecte Propriétaire de l'épicerie

Coût de l'action	
Estimation du coût global	300 000 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	Région, CG 19, CCI

ACTION 25 Création d'une monnaie locale	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement	
Objectif Global 7: Renforcement de l'économie de proximité	
Contribution aux 5 finalités du développement durable	
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le collectif le durable a son village,
Contexte	Baisse des achats dans les commerces de proximité
Objectif	Consommer local chez les partenaires, favoriser les circuits courts, créer du lien
Moyens	Création d'une monnaie locale propre au territoire proche, couplé dans un premier temps avec un service de covoiturage
Indicateurs de suivi	Somme totale /an échangée

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le collectif le durable a son village
Durée et/ou périodicité	6 mois
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	L'association des commerçants, la commune

Coût de l'action	
Estimation du coût global	500 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	Le collectif le durable a son village

Exemple :



ACTION 26 Création d'un espace froid et chaud à la salle des fêtes	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 8 : Soutien au dynamisme associatif		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	■ <i>contribution forte</i>	■ <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Absence de cuisine aux nomes
Objectif	Créer un lieu de restauration et de préparation des repas pour les différentes manifestations (mariage, marché de pays...)
Moyens	Chambre froide Friteuse...
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Bureau d'étude Dejante et architecte Intramuros
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2016
Partenaires et outils	Cabinet d'études L'association des commerçants d'AYEN

Coût de l'action	
Estimation du coût global	80 000 euros
Coût pour la commune	40 000 euros
Aides et subventions	Etat (pole d'excellence rural) CG 19

ACTION 27 Construction de logements écologiques au village de vacances <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 9 : Développement du tourisme écoresponsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Eco tourisme vert Séjours courts repartis dans l'année Manque d'hébergements en période de hors saison
Objectif	Construction de 8 logements modulaires (capacité totale 50 places) écologiques au village de vacances. Cette première opération permettra de remplacer graduellement les logements déjà existants et peu adaptés en location basse saison.
Moyens	Etude, logistique technique et de gestion de l'association nationale VVF Villages
Indicateurs de suivi	Nombre de touristes/ an

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	2 ans : 2014 – 2015 : étude 2016 : travaux
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	VVF Villages Agglo de BRIVE Etude patrimoniale et environnementale du site

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1 000 000 euros
Coût pour la commune	500 000 euros
Aides et subventions	CG 19, Région, Etat, Europe

Projet d'extension du village

L'objectif et l'enjeux du projet

- 1** Compte tenu de :
- la spécificité de la commune d'Ayen
 - ses multiples actions et engagements reconnus dans le domaine du Développement Durable
 - son positionnement géographique
- nous avons des demandes de réservations sur des périodes plus larges que l'ouverture actuelle. Nous ne pouvons y répondre aujourd'hui car la structure n'est pas adaptée pour une ouverture annuelle par son absence d'isolation thermique.
- Nous devons anticiper une future extension car BESOIN D'UNE OUVERTURE PLUS LARGE**

- 2** Durant la période estivale, la taille du village de vacances ne permet pas de répondre à toutes les demandes de réservations.
- Nous devons anticiper une future extension car MANQUE DE LOGEMENTS**



C'est fort de ces 2 constats que nous souhaitons réaliser une extension du village de vacances afin de disposer de **logements modulables et confortables** (sans couchage dans le séjour) qui permettront :

- d'une part de répondre à l'attente de notre clientèle : plus de logements et une ouverture toute l'année sur réservation pour des groupes constitués d'au moins 15 personnes avec mise à disposition de salles de travail et d'un office pour les petits déjeuners
- d'autre part d'optimiser le chiffres d'affaires
- De répondre à l'accueil de clientèle étrangère avec des hébergements qui répondent à leurs exigences spécifiques

L'enjeu de ce projet ?

Cette extension préfigurera la rénovation complète du village que nous souhaitons ancrer dans une étude paysagère de développement durable et la construction HQE.

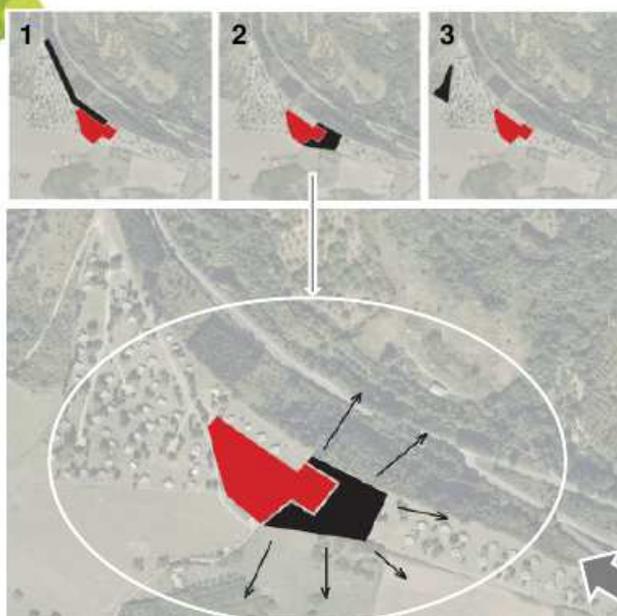


Direction Opérations & Développement - OM 05/11/2013

22

Projet d'extension du village

3 propositions d'implantation de l'extension sur la butte au Sud Est



Pour accroître le noyau du cœur du village en profitant du panorama Sud

Les avantages

- Conforter la centralité du cœur de village.
- Mettre en valeur le panorama du site.

Les inconvénients

- Pas de connexion avec l'entrée du village.
- Difficulté à mettre en place un modèle de gestion indépendante.



Extension matérialisée en noir
En rouge le pavillon central



Direction Opérations & Développement - OM 05/11/2013

24

ACTION 28 Eco labellisation du village de vacances	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 9 : Développement du tourisme écoresponsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	L'association VVF villages
Contexte	Pas d'éco labellisation du village de vacances, forte demande des vacanciers, nombreuses actions déjà engagées
Objectif	Mise en place d'un diagnostic à partir de la grille méthodologique pour des actions correctives afin d'obtenir l'éco label européen
Moyens	Chargée de mission du collectif associatif dans le cadre de sa mission commune Association VVF villages
Indicateurs de suivi	Enquête de satisfaction des vacanciers

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le collectif le durable a son village
Durée et/ou périodicité	6 mois
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Association VVF villages,

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1600 euros
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	VVF villages



CONVENTION DE PRESTATIONS DE
SERVICE ENTRE
LE COLLECTIF LE DURABLE A SON
VILLAGE ET
LE VVF VILLAGE D'AYEN



L'association Le Durable a son Village ayant son siège social
à 28 rue des écoles, 19310 Ayen, prise en la personne de M. Perrière William (représentant)
Ci-après dénommé le Prestataire,

Et

L'association VVF Villages d'Ayen
à Les Chaumonts, 19310 Ayen, prise en la personne de M. Soubirant Frédéric (directeur)
Ci-après dénommé le Client,

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : objet

Le présent contrat est un contrat de prestations de service ayant pour objet la réalisation du dossier d'écocertification du VVF Villages d'Ayen. Le cahier des charges est le suivant :

- Réalisation d'un état des lieux/ diagnostic
- Bilan comparatif des critères du cahier des charges et des actions déjà en place
- Budget et rétro planning
- Mise en place des actions
- Constitution du dossier de demande d'admission
- Accompagnement pour l'audit AFNOR

Article 2 : prix

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1 ci-dessus, le client versera au prestataire la somme forfaitaire de 1600 €, ventilée de la manière suivante :

400 € à la signature des présentes
1200 €, constituant le solde, à la réception de la tâche.

Cette somme sous-entend également les frais de déplacement, de reprographie et autres dépenses annexes.

Les sommes prévues ci-dessus seront payées par chèque, dans le mois de la réception de la facture.

Article 3 : durée

La mission aura une durée maximale de 3 mois et demie.

Obligations du prestataire

Article 4 : exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. A cet effet, il constituera l'équipe nécessaire à la réalisation de la mission. Le prestataire s'engage à faire un point hebdomadaire avec le client sur l'avancée du dossier. En contrepartie, le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la bonne menée de la tâche.

Article 5 : calendrier-délais

Le rapport terminal devra être délivré au plus tard le 31 octobre 2014.

Article 6 : obligation de confidentialité

Le prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Article 7 : obligation de collaboration

Le client tiendra à la disposition du prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. A cette fin, le client désigne deux interlocuteurs privilégiés M. Soubirant Frédéric et M. Forini Gérard, pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

Jouissance des résultats de l'étude

Article 8 : propriété des résultats

De convention expresse, les résultats de l'étude seront en la pleine maîtrise du client, à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend. Le prestataire, pour sa part, s'interdit de faire état des résultats dont il s'agit et de les réutiliser de quelque manière.

Article 9 : responsabilités

Le prestataire dégage sa responsabilité à l'égard du résultat final de la certification. Par ailleurs, le client renonce à rechercher la responsabilité du prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document qu'il lui aurait confié.

Article 10 : résiliation-sanction

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles 1, 2, 3 et 4, ci-dessus entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 11 : référencement

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

Fait à

Le.....

En double exemplaire,

Signature du client :

Signature du prestataire :

ACTION 29 Sentier intra muros	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 9 : Développement du tourisme écoresponsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Absence de sentier thématique en cœur de bourg
Objectif	Suite à l'étude réalisée en 2012, créer un sentier de courte distance permettant la découverte du patrimoine bâti et naturel du cœur de bourg
Moyens	Acquisition foncière Panneaux d'interprétation
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action, fréquentation

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune, la CABB
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Cabinet d'études Pays d'art et d'histoire OT de Brive

Coût de l'action	
Estimation du coût global	10 000 euros
Coût pour la commune	5000 euros
Aides et subventions	CG 19, DRAC, Pays d'art et d'histoire

COMMUNE D'AYEN

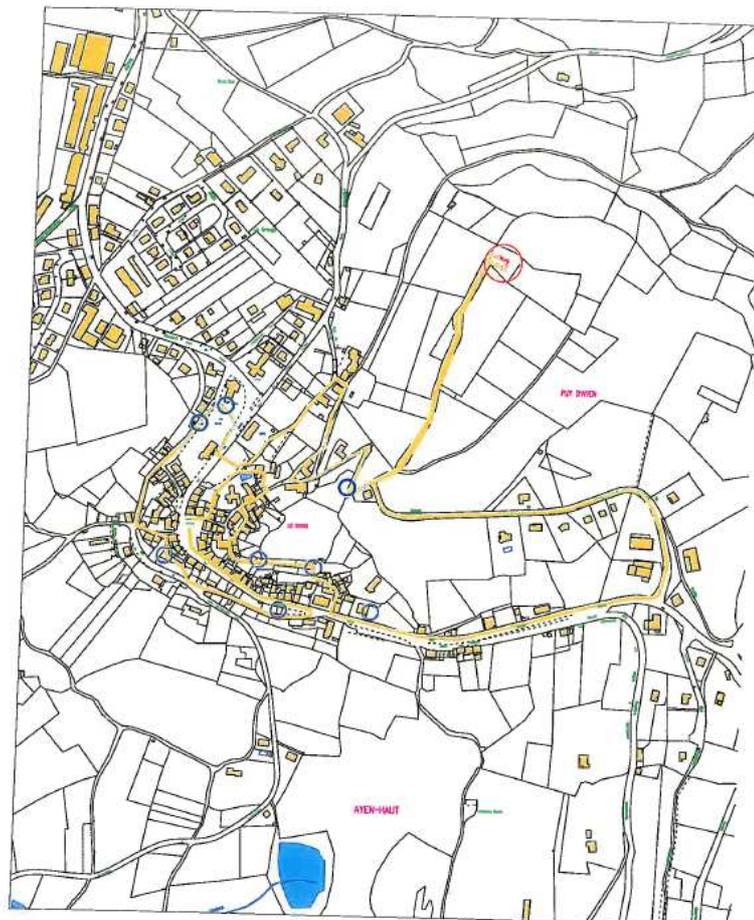
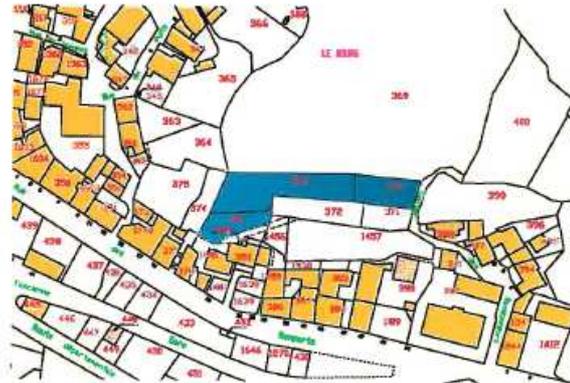
Département de la Corrèze



Projet de création d'un sentier de randonnée intramuros

Dossier d'enquête Parcellaire

Février 2012



CHEMINS INTRAMUROS AYEN 19

 Intramuros
 Point d'arrêt

Echelle: 1/ 5000



ACTION 30 Point lecture de paysage	Date de création : 2009
	Date de mise à jour : 2014
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement		
Objectif Global 9 : Développement du tourisme écoresponsable		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La commune
Contexte	Site naturel majeur de notre territoire à forte fréquentation
Objectif	Mieux faire connaître les paysages typiques et à préserver des buttes calcaires. Structurer un espace de sensibilisation aux migrations et à la biodiversité.
Moyens	Panneaux d'interprétation Table d'orientation Promontoire
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action, fréquentation

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Les amis d'Ayen CENL Pays d'art et d'histoire La SEPOL

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Non connu
Coût pour la commune	Non connu
Aides et subventions	CG 19

ACTION 31		Date de création : 2010
Diagnostic et actions sur les réseaux eaux usées collectif, non collectif et pluviales		Date de mise à jour : 2014
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>		
AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales		
Objectif Global 10 : Planification intercommunale de l'aménagement du territoire		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La CABB
Contexte	Dégradation des milieux récepteurs (sécheresse pollution) et de mise aux normes
Objectif	Réduire l'impact environnemental des rejets d'eaux usées AC et des ANC dans le milieu naturel récepteur Réduire l'impact des eaux pluviales sur le milieu naturel récepteur
Moyens	Diagnostic eaux usées et pluviales Travaux de rénovation de la station du bourg à poursuivre Formation des agents, poursuite des contrôles station Sensibilisation des usagers (AC) et des habitants (ANC) Diagnostic ANC
Indicateurs de suivi	Contrôle SATESE Tonnage de boues et graisses/an Nombre de foyers conformes/habitant/an (ANC)

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La CABB
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	SATESE Agence de bassin Adour Garonne Cabinet d'études

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Diagnostic : 45 000 euros Travaux stations et réseaux 150 000 euros
Coût pour la commune	0
Aides et subventions	Agence de bassin Adour Garonne, CABB, CG19

ACTION 32 Protection de nos zones humides	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales		
Objectif Global 10 : Planification intercommunale de l'aménagement du territoire		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La CABB
Contexte	Préservation des zones humides sensibles et réhabilitation des cours d'eau
Objectif	Diagnostiquer et mettre en place des actions de protection de nos zones humides (étangs, ruisseaux, prairies humides)
Moyens	Entretien des berges de ruisseaux Sensibilisation des agriculteurs et des habitants
Indicateurs de suivi	Diagnostic zones humides, diagnostic rivières

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La CABB
Durée et/ou périodicité	2014/2017
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	EPIDOR Le CPIE de la Corrèze Le CENL L'agence de bassin Adour Garonne

Coût de l'action	
Estimation du coût global	30000 euros
Coût pour la commune	Non déterminé
Aides et subventions	CG 19, conservatoire des espaces naturels du limousin Agence de bassin Adour Garonne

ACTION 33 PLU Communal de secteur <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 31</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales		
Objectif Global 10 : Planification intercommunale de l'aménagement du territoire		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le SIVOM
Contexte	Absence d'un PLU Pression foncière importante
Objectif	Harmonisation des zones constructibles sur les communes du SIVOM. Préservation des paysages naturels
Moyens	Groupement de commande avec les autres collectivités du SIVOM pour la réalisation du PLU.
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le SIVOM
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	Bureau d'étude

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Inconnu à ce jour
Coût pour la commune	Inconnu à ce jour
Aides et subventions	CG 19

ACTION 34 Tri sélectif en porte à porte	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales		
Objectif Global 11 : Gestion intercommunale des flux		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Contexte	Réduction de la part incinérable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Objectif	Augmenter la part du tri sélectif dans la quantité d'ordures ménagères produite par foyer tout en sensibilisant les habitants à la préservation de la ressource et à la réduction des déchets Equiper 80% du territoire communal
Moyens	Distribution et collecte en porte à porte de bacs individuels permettant le tri sélectif Mise en place de points d'apports volontaires collectifs dans certaines zones
Indicateurs de suivi	Quantité (en volume) de déchets recyclés sur la commune

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le SIRTOM
Durée et/ou périodicité	1 mois
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Le SIRTOM

Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	

ACTION 35 Défi « Famille à énergie positive » <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : 2014
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales	
Objectif Global 11 : Gestion intercommunale des flux	
Contribution aux 5 finalités du développement durable	
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique ■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Contexte	Raréfaction des énergies fossiles dans un futur proche, augmentation des coûts de l'énergie
Objectif	Sensibilisation des familles aux économies d'énergie Diminution de la facture énergétique des familles engagées
Moyens	Création d'un groupe de cinq à huit familles qui pendant l'hiver 2014/2015 suivra et actera des éco gestes sur les consommations d'énergie et d'eau des foyers concernés Ce groupe sera animé par un « capitaine » en relation avec le responsable de la maison de l'habitat en charge du défi à Brive
Indicateurs de suivi	Kwh et euros économisés pour le groupe

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Durée et/ou périodicité	Hiver 2014/2015
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	La maison de l'habitat de Brive

Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	0 euros
Aides et subventions	

ACTION 36 Diagnostic sur l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 98</u>	Date de création : 2010
	Date de mise à jour : 2014

AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales

Objectif Global 12 : Partenariat pour le respect des obligations légales

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Le SIVOM, la commune gardant son autonomie
Contexte	Absence de documents réglementaires et obligatoires : PAVE et ADAP
Objectif	Rendre accessible l'ensemble des bâtiments et des espaces publics de la commune aux personnes à mobilité réduite
Moyens	Etablir un diagnostic de la voirie, des espaces publics et des bâtiments publics Mise en place d'un plan d'actions
Indicateurs de suivi	Nombre de bâtiments accessibles

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Le SIVOM
Durée et/ou périodicité	6 mois pour le diagnostic
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	DDT 19 et cabinet d'étude (diagnostic) Associations locales de personnes handicapées

Coût de l'action

Estimation du coût global	5000 euros
Coût pour la commune	3 000 euros
Aides et subventions	CG 19

ACTION 37		Date de création : 2014
Plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire		Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>		
AXE 4 : Transversalité avec les autres échelles territoriales		
Objectif Global 12 : Partenariat pour le respect des obligations légales		
Contribution aux 5 finalités du développement durable		
■ <i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Le SIVOM
Contexte	Nouvelle organisation du temps scolaire
Objectif	Amélioration de la réussite éducative et garantir la continuité éducative, offrir un parcours cohérent et de qualité
Moyens	Etude Plan d'actions coordonné à l'échelle du territoire
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Le SIVOM
Durée et/ou périodicité	2 ans : Fin 2013 étude 2015 plan d'actions
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	CG 19, FAL 19

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Non connu
Coût pour la commune	Non connu
Aides et subventions	CG 19

Quelques exemples d'actions réalisées pendant le renouvellement du label « Notre Village Terre d'Avenir »

Réseau de surveillance des plantes invasives	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire

Objectif Global 2 : Sensibilisation et préservation de la biodiversité

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	La commune
Contexte	Prolifération des espèces invasives
Objectif	Recenser les zones touchées sur la commune et les espèces présentes
Moyens	Un agent communal Un bénévole du collectif associatif Un chargé de mission du CPIE
Indicateurs de suivi	Fiches de suivi par espèces

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Le CPIE
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	
Partenaires et outils	Le collectif associatif le durable a son village

Coût de l'action

Estimation du coût global	
Coût pour la commune	0 euros



S.O.S. plantes exotiques envahissantes



Olivier BRUNEAU du CPIE de la Corrèze est intervenu auprès d'un public de professionnels, d'élus et de citoyens pour une après midi de sensibilisation et de formation sur les plantes exotiques envahissantes.

En constante augmentation depuis la fin du 19^{ème} siècle, la prolifération de certaines plantes dites exotiques, impacte aujourd'hui fortement les milieux naturels, ce qui entraîne des conséquences économiques, écologiques, sanitaires de plus en plus importantes sur le territoire national.

Le but de ces journées de sensibilisation qui ont regroupé plus de 150 personnes en Corrèze est de multiplier le nombre d'observateurs de terrain, qui grâce au travail de recensement des zones touchées, permettront d'améliorer la connaissance sur la répartition de ces plantes pour une lutte active dans le département.

6 plantes ont fait l'objet d'une attention particulière : l'herbe de la pampa, l'ambroisie à feuille d'armoise, la berce du Caucase, le grand lagarosiphon, la jussie à grande fleurs, la renouée du japon.

Le rôle du relais de terrain sera de notifier sur des fiches synthétiques les zones infestées et de les retourner au CPIE de la Corrèze qui ensuite enverra ces données au conservatoire botanique national.

Vous êtes partants, prenez contact avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement.

Juin 2013

Etude d'impact patrimonial et environnemental au village de vacances	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Gestion économe de la ressource et du territoire

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ *contribution forte*
■ *contribution modérée*

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	La commune
Contexte	Réhabilitation écologique d'un village de vacances communal vieillissant
Objectif	Mesurer l'impact environnemental et patrimonial du village vacances dans une perspective de réhabilitation des logements Proposer un tourisme durable
Moyens	Etudes et diagnostics
Indicateurs de suivi	Taux de satisfaction

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2013 : diagnostic
Partenaires et outils	VVF villages Cabinet d'études Panthéon

Coût de l'action

Estimation du coût global	20 000 euros
Coût pour la commune	15 000 euros
Aides et subventions	CG 19, VVF villages Région



COMMUNE D'AYEN
 28, rue des Ecoles
 19 310 AYEN

1

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

VVF VILLAGE LES CHAUMONTS

A AYEN



ATELIER D'ARCHITECTURE PANTHEON
 architectures@pantheons.fr
 2, Avenue Thermale - BP 49 - 63405 CHAMALIERES Cedex
 Tél : 04 73 37 57 75 / Fax : 04 73 37 80 00

JANVIER 2014

Contexte géographique Contexte géomorphologique Contexte végétal Contexte viaire Contexte bâti Figures identitaires



🕒 SCHÉMA ÉCHELLE 1/40 000

44 ATELIER D'ARCHITECTURE PANTHÉON JUIN 2013

AYEN

VVF VILLAGE DE VACANCES « LES CHAUMONTS »

Le durable a son village	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Le collectif associatif le durable a son village
Contexte	Fédérer les différents acteurs en matière de Développement durable sur la commune
Objectif	Poursuivre avec encore plus d'efficacité la démarche de DD sur notre collectivité Rendre visible au delà de nos frontières la démarche de la collectivité en matière de développement durable à partir d'une identité forte : le durable a son village
Moyens	Emploi région Création d'un collectif associatif
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Le collectif associatif
Durée et/ou périodicité	6 mois
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Tous les partenaires de la collectivité en matière de Développement Durable

Coût de l'action

Estimation du coût global	NC
Coût pour la commune	
Aides et subventions	Région, commune

« Le Durable a son village », une nouvelle identité visuelle pour Ayen



Pionnière du développement durable, Ayen a lancé son identité visuelle « Le Durable a son Village ».

Active depuis plus de 15 ans dans ce domaine, la commune d'Ayen a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs de la commune actifs sur l'Agenda 21 local, positionner et rendre plus lisible auprès du plus grand nombre son action exemplaire en matière de développement durable.

Ce nouveau positionnement se matérialise depuis peu par la création d'une signature unique « Le Durable a son village », l'adoption d'un logo représentant un arbre multicolore et le lancement du réseau « Villes et villages branchés ».

La présentation en a été faite récemment à la Salle des fêtes par le maire Paul Roynal qui était entouré du président du Conseil général, Gérard Bannet, du conseiller général du canton de Juillac Jean-Claude Yadin, de Christèle Courzat, conseillère régionale, de Georges Mouty, sénateur honoraire, Jean-Louis Nesti, président de la Chambre de Commerce, des membres du conseil municipal, des maires des communes voisines, d'une large partie de la population.

Fil d'Ariane des projets de la commune

Après avoir remercié la large assistance, le maire d'Ayen allait



rappeler les étapes de cette démarche pionnière (en 2007 Ayen fut le plus petit village de France à obtenir la reconnaissance nationale de l'Agenda 21 local par le ministère), les multiples distinctions (label Village Terre d'Avenir, villes et Villages Fleuris, Sceptres d'Or du développement durable, Rubans du développement durable, Station Verte, Ecoles Fleuries, Energies d'Avanir, Village en Poésie...).

Mais également, la méthode employée pour sensibiliser la population et définir les actions retenues, la symbolique du logo qui allait être dévoilé par le président du Conseil général, le sénateur honoraire et deux élus d'Ayen fortement impliqués : Jérôme Perdrix et Bernard Faurie.

Le premier donnait quelques exemples de la centaine d'actions

mencées dans le cadre de l'Agenda 21, des 48 nouveautés lancées, intégrées intimement aux projets communaux et à la vie de tous les jours des habitants d'Ayen.

Le second présentait la charte « Villes et Villages Branchés » qui répond à la volonté de la commune d'Ayen de créer un réseau de villes et de villages qui partagent son intention et ses actions pour préserver et améliorer le cadre de vie de ses habitants en adhérant à ses valeurs dont le symbole est l'arbre.

Logo dévoilé, poème lu par Noëlle et Julia, la parole était donnée aux personnalités qui insistent sur le travail important réalisé, l'état d'esprit des initiateurs et l'exemple que cela représente pour ceux qui se lanceront dans une telle démarche de développement durable.



Formation des élus et des agents au développement durable	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement**Contribution aux 5 finalités du développement durable**

■ contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

Présentation de l'action

Porteur de l'action	La commune
Contexte	Forte demande sur la collectivité de rencontres, échanges, stages suite à la méthodologie et aux actions réalisées sur la collectivité
Objectif	Proposer aux agents et élus des autres collectivités des formations de terrain sur la collectivité, Renforcer la formation des agents et élus de la collectivité au développement durable
Moyens	Bureau du développement durable Réseau de partenaires
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes accueillies, de stages /an

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Centre de gestion de la Corrèze, Adour Garonne, CPIE, CG 19

Coût de l'action

Estimation du coût global	1 000 euros
Coût pour la commune	1 000 euros
Aides et subventions	Centre de gestion de la Corrèze, CPIE, Adour Garonne

Formation certiphyto



Afin d'être en adéquation avec la loi qui obligera dès l'automne 2014 les agents techniques des collectivités à participer à une formation certiphyto pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires, le Sivom d'ayen et le Centre Régional de la Fonction Publique Territoriale ont conjointement permis l'organisation de cette formation à la mairie d'ayen. Ces deux journées ont rassemblé l'ensemble des agents techniques des communes du canton d'AYEN.

Claude LEFEVRE le responsable des espaces verts de la ville de Brive et formateur, a abordé lors de cette session : la nomenclature des produits, la législation et la réglementation lors de l'achat des produits ou de leur utilisation, la protection des agents et des populations, les conditions de stockage et d'élimination. Une large place a été faite aux techniques alternatives en rappelant le caractère dangereux pour la santé de ces produits qui amènent certaines communes et agents à une véritable réflexion aujourd'hui en s'engageant de manière volontariste vers le O phyto.



Formation éco gestes des agents 14 février 2014

Dans le cadre du partenariat entre le Relais Services Publics et EDF, les agents de la commune et du SIVOM d'Ayen ont reçu une formation sur les éco gestes au travail et à la maison. Dans un premier temps, le formateur M. Bergeal a abordé le contexte politique, climatique et énergétique. En effet, la production et la consommation d'énergie, qu'il s'agisse de pétrole, de charbon ou d'électricité, génèrent des déchets, et induisent des impacts sur l'environnement. A partir de ce constat, le formateur a abordé des éco gestes au travail : répartition des consommations électriques, bureautique, éclairage, tri, chauffage...) et des éco gestes à la maison. Chacun peut contribuer aux économies d'énergie au travail et à la maison en modifiant ses habitudes. Régler le chauffage sur 19°C, prendre une douche plutôt qu'un bain, utiliser au maximum la lumière naturelle, éteindre les lampes dans les pièces inoccupées, arrêter l'ordinateur lorsqu'on ne l'utilise plus... autant de gestes simples qui permettent de limiter nos consommations sans réduire pour autant le confort dont nous avons l'habitude.



Programme de visite	Date de création : 2013
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Accéder à un niveau satisfaisant de développement

Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	La commune
Contexte	Pas de document présentant la démarche globale de la collectivité
Objectif	Augmenter la venue de collectivités sur notre commune, partager nos expériences, cadrer et ajuster l'organisation de ces rencontres
Moyens	Création d'un document réponse sur les visites par thèmes possibles, rencontres avec les acteurs de la démarche
Indicateurs de suivi	Nbre de visites/an

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	La commune
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Région limousin, com ID, le collectif le durable a son village

Coût de l'action

Estimation du coût global	500 euros
Coût pour la commune	500 euros



Ayen, le Développement Durable au cœur d'une dynamique de territoire

Partez à la découverte des bonnes pratiques mises en place par la commune d'Ayen en matière de développement durable et d'Agenda 21.



La commune d'Ayen vous invite à partager son expérience de plus de 15 ans sur le développement durable et la mise en œuvre de son Agenda 21 local pour lequel elle figure parmi les pionnières en France.

22 thèmes à la carte permettant de comprendre la démarche, les procédés mis en œuvre, les bénéfices qualitatifs, les gains financiers et les clés du succès de l'Agenda 21 d'Ayen.

Des visites très pratiques, largement illustrées par de nombreux exemples terrains et des échanges d'expériences avec les différents acteurs de la commune d'Ayen impliqués dans la démarche développement durable.

Faites votre sélection parmi les différents thèmes présentés dans les pages suivantes.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir prochainement à Ayen.

Le Maire d'Ayen
et ses conseillers municipaux

Les membres du
Collectif Associatif « Le Durable a son village »

Pour plus d'informations

MAIRIE D'AYEN

Service Développement Durable

28 rue des Ecoles 19310 AYEN

Tél. : 05 55 25 10 22 - ayendurable21@gmail.com



1 | Programme des visites - AYEN



THEMES GENERAUX

L'Agenda 21 à Ayen Présentation de la démarche

Une plongée dans le cheminement de l'Agenda 21 à Ayen : sa genèse, son évolution et sa concrétisation. Zoom sur l'organisation et le rôle du Comité de Pilotage, l'archivage et le classement des actions.



Le Durable a son village et le Réseau « Villes et villages branchés »

Le lancement de la nouvelle identité visuelle d'Ayen et du réseau « Villes et Villages branchés », une charte pour fédérer les communes de France autour de la thématique de l'Arbre.

Visite : l'arboretum de la Tuilière (1600 espèces d'arbres recensées sur 9 ha).

Support : présentation du réseau et de la charte « Villes et Villages branchés ».

Les indicateurs de mesures de l'Agenda 21 à Ayen

Une présentation complète des indicateurs d'évaluation de l'Agenda 21 à Ayen, du suivi et des outils de gouvernance et de sensibilisation.



GESTION ECONOMIQUE DE LA RESSOURCE ET DU TERRITOIRE

L'Energie

Une mise en lumière sur la gestion énergétique des bâtiments communaux et du diagnostic de l'éclairage public.

Visites : école maternelle, école primaire, bâtiment périscolaire, réhabilitation de la salle des fêtes (en projet).



L'Eau

La présentation du Syndicat des Eaux et de la politique communale de réduction de la consommation en eau.

Echanges d'expériences avec un agent du Syndicat des Eaux.

Supports :

- ! l'eau, un bien précieux,
- ! les différentes actions sur l'eau à Ayen dans le cadre de l'Agenda 21.



Les Aménagements

Paysagers

Les différents aménagements paysagers développés sur la commune d'Ayen.

Visite : les aménagements paysagers (massifs, jardin pédagogique, lavoirs, etc.) avec de nombreuses illustrations du 0 phyto et réduction de l'arrosage, des vivaces et de la participation des habitants.

Supports :

- ! diagnostic des alternatives aux pesticides,
- ! plan de désherbage,
- ! présentation du plan de gestion raisonnée des espaces verts au VVF Village.



Les Déchets

Une présentation complète de la démarche : son historique, son fonctionnement, son évolution. Focus sur les plateformes de compostage (VVF Villages, écoles, habitat vertical, particuliers).

Visites : gestion des déchets dans les bureaux, récupération des cartons, charte des services, etc.

Echanges d'expériences avec les agents communaux (cantinières, personnels de nettoyage, etc.).

Supports :

- ! programme local de prévention des déchets (SIRTOM),
- ! diagnostic initial du territoire (SIRTOM),
- ! documentation sur les déchets à Ayen.

La Biodiversité

La gestion et la valorisation des buttes calcaires témoins (ZNIEFF), en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CENL).

Visite : la ZNIEFF de Guimond.

Echanges d'expériences avec un naturaliste.

Support : présentation de la ZNIEFF.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, l'inventaire et la gestion des chemins communaux.

2 | Programme des visites - AYEN



REDUIRE LES INEGALITES

Le Relais Services aux Publics (RSP)

Le Relais Services aux Publics : son historique et ses missions, son fonctionnement et ses indicateurs de suivi.

Visite : le Bureau du Relais Services aux Publics.

Echanges d'expériences avec l'animatrice.

Support : présentation du Relais Services aux Publics.

L'éducation à l'environnement des enfants

La présentation du centre de loisirs et de ses activités autour de la nature.

Visite : le centre de loisirs.

Echanges d'expériences avec la Directrice.

Le projet Eco-Ecole

Le descriptif complet du Projet Eco-Ecole, dans le cadre de l'Agenda 21 d'Ayen.

Support : un groupe scolaire intercommunal au cœur du développement durable.



La promotion de la Santé

Le **partenariat** avec l'IREPS : son historique, son développement et sa mise en application.

Visites : docteur, dentiste, kinésithérapeute, pharmacie, infirmières (sous réserve des disponibilités).

Les dispositifs d'aide à tous les âges de la vie

La présentation de l'Association des assistantes maternelles, du bébé bus et du relais itinérant de la CAF.

Visites : la résidence Senior, la salle des nounous.

ACCEDER A UN NIVEAU SATISFAISANT DE DEVELOPPEMENT

Démocratie et participation citoyenne

Rendez-vous Chez Nadine : immersion totale dans l'organisation des cafés Eco-citoyens et des actions de démocratie participative de la collectivité (réunions, débats, informations et cérémonies citoyennes, etc.).

Culture et lecture en milieu rural

La mise en place d'actions autour de la culture et de la lecture en milieu rural.

Visites : la bibliothèque et la Boissière (hôtel restaurant et ateliers d'artistes).

Echanges d'expériences avec la bibliothécaire et le responsable de l'association des arts etc.

Village connecté

La commune d'Ayen à l'heure d'Internet : site internet de l'Office de Tourisme, blog Ayen21, réseaux sociaux et Ayen infos.

Support : village Connecté.

La mémoire collective du village

Un village d'aujourd'hui qui n'oublie pas son histoire.

Supports : vidéos « Ayen au fil du temps », « la Fête à Ayen ».

La solidarité

Le partenariat éducatif vers toutes les catégories de jeunes. Les actions de solidarité avec les partenaires.

L'Economie de proximité

Le développement d'une dynamique économique au sein d'une commune rurale.

Visites : VVF Villages, commerçants et artisans (sous réserve des disponibilités).

Echanges d'expériences avec les artisans, le Président ou la Direction de VVF Villages.

Supports : commerces à Ayen - Etude prospective réalisée par la CCI de la Corrèze.



Les marchés de Pays, marchés de producteurs locaux

Une immersion totale, en soirée, dans l'ambiance du marché de producteurs locaux d'Ayen.

Visites : repas festif au Marché de Pays (uniquement en Juillet et Août).

Echanges d'expériences avec les producteurs locaux.

L'Eco-responsabilité de la collectivité

Les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des services de la collectivité et les actions événementielles de la commune (Fête de l'Arbre, la Semaine du Développement Durable, la Semaine de la Mobilité, la Semaine Européenne des déchets, les Journées Européennes du Patrimoine, etc.).

3 | Programme des visites - AYEN

Conception : Com ID Tél. 06 14 10 24 66 - avert / 4101412466@orange.fr Photos : Ayen



Formulaire d'inscription

A retourner par courriel à ayendurable21@gmail.com
ou par courrier au service Développement Durable – Mairie d'Ayen - 28, rue des Ecoles - 19 310 AYEN

Prénom Nom

Organisme/Collectivité

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Nombre de personnes

Temps disponible Repas midi soir

CHOIX DES THÈMES DE VOTRE VISITE :

THEMES GENERAUX

- L'Agenda 21 à Ayen - Présentation de la démarche
- Le Durable a son village et le Réseau « Villes et villages branchés »
- Les indicateurs de mesures de l'Agenda 21 à Ayen

GESTION ECONOMIQUE DE LA RESSOURCE ET DU TERRITOIRE

- L'Energie
- Les Déchets
- L'Eau
- La Biodiversité
- Les Aménagements Paysagers
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

REDUIRE LES INEGALITES

- Le Relais Services aux Publics (RSP)
- L'éducation à l'environnement des enfants
- Le projet Eco-Ecole
- La promotion de la Santé
- Les dispositifs d'aide à tous les âges de la vie

ACCEDER A UN NIVEAU SATISFAISANT DE DEVELOPPEMENT

- Démocratie et participation citoyenne
- Culture et lecture en milieu rural
- Village connecté
- La mémoire collective du village
- La solidarité
- L'Economie de proximité
- Les marchés de Pays, marchés de producteurs locaux
- L'Eco-responsabilité de la collectivité

Partager notre expérience est pour nous un acte de solidarité en faveur des territoires et des hommes.

4 | Programme des visites - AYEN

La commune de Mansac vient à Ayen



Sonia Goudour élue en charge de l'agenda 21 de la commune de Mansac et trois membres du comité de pilotage sont venus sur la commune pour découvrir la méthodologie et le nouveau plan d'actions du programme 2 agenda 21 de la commune.

Débats pertinents sur l'organisation d'un comité de pilotage, l'évaluation des actions, le classement et la réalisation des fiches ont été les principaux axes de travail de cette après-midi d'échanges.

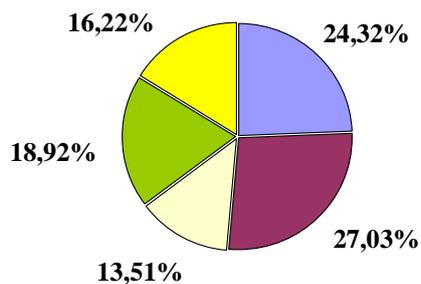
Un focus particulier sur quelques actions dont le covoiturage de proximité, le relais services aux publics et les alternatives aux pesticides.

Ce travail collaboratif entre collectivités de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive marque l'intérêt grandissant de certaines collectivités pour ces programmes de développement durable.



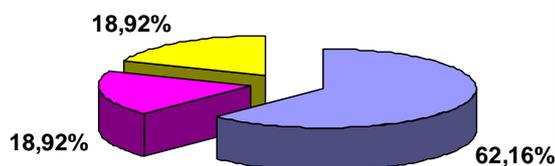
Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



- Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

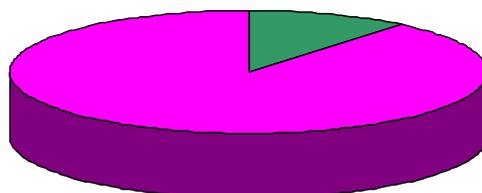
Transversalité avec tous les acteurs



- Actions portées par la commune
- Actions portées par d'autres échelles territoriales
- Actions portées par les associations

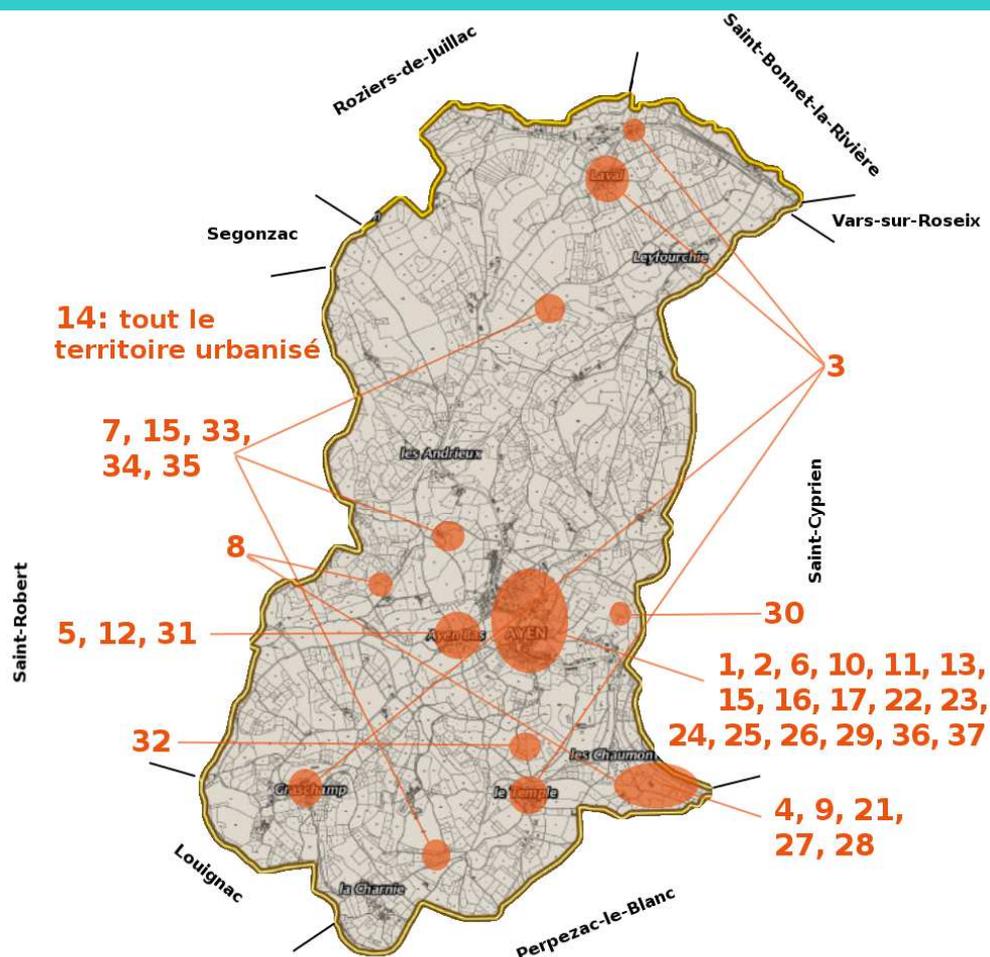
Renouvellement du programme d'actions

Pourcentage de fiches actions nouvelles
89%



Pourcentage de fiches actions issues du programme précédent
11%

Localisation des actions sur le territoire



Objectif global 1 : Gestion économe de l'énergie
 1 Diagnostic et actions de réhabilitation thermique de la salle polyvalente
 2 Diagnostic et réhabilitation thermique de l'école primaire
 3 Diminution de l'intensité lumineuse dans les hameaux
 4 Installation de lampadaires leds au village de vacances pour l'éclairage public
 5 Eclairage public Ayen Bas
 6 Fourniture d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux

Objectif global 2 : Sensibilisation et préservation de la biodiversité
 7 Création Rés'eau Villes et Villages branchés
 8 Inventaire et protection de nos ZNIEFF
 9 Parcours de Développement Durable au Village de vacances
 10 Club Connaitre et protéger la nature

Objectif global 3 : Collectivité éco-responsable
 11 Signalisation de la potabilité des points d'eau branchés sur le réseau
 12 Cimetières 0 phyto
 13 Diagnostic amiante de l'école primaire et de la salle des fêtes

Objectif global 4 : Réduction de la « facture » énergétique
 14 Diagnostic thermique de l'habitat privé
 15 Ecosyst'm : covoiturage de proximité

Objectif global 5 : Améliorer l'accessibilité aux services publics
 16 Visio guichet au RSP

Objectif global 6 : Développement du lien social
 17 La Maison des associations et des initiatives
 18 Année intergénérationnelle
 19 Journée de l'Europe
 20 Réunions thématiques du comité de pilotage
 21 Ferme pédagogique au VVF

Objectif global 7 : Renforcement de l'économie de proximité
 22 Soutien et valorisation du commerce de proximité
 23 Bureau du CENL
 24 Création d'un service essentiel à la population : supérette
 25 Création d'une monnaie locale

Objectif global 8 : Soutien au dynamisme associatif
 26 Création d'un espace chaud et froid à la salle des fêtes

Objectif global 9 : Développement du tourisme éco-responsable
 27 Construction de logements écologiques au village de vacances
 28 Eco labellisation du VVF
 29 Sentier intra muros
 30 Point lecture de paysage

Objectif global 10 : Planification intercommunale de l'aménagement du territoire
 31 Diagnostic et actions sur les réseaux d'eau usés collectifs et non collectifs et pluviales
 32 Protection de nos zones humides
 33 PLU communal de secteur

Objectif global 11 : Gestion intercommunale des flux
 34 Tri sélectif en porte à porte
 35 Défi famille à énergie positive

Objectif global 12 : Partenariat pour le respect des obligations légales
 36 Diagnostic sur l'accessibilité de la voirie, des bâtiments et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite
 37 Plan éducatif de territoire pour l'organisation du temps scolaire

Un aperçu de la commune

Photo 2.4.4 : Compostage collectif
à l'école..... et au VVF



Source : Commune d'Ayen

Photo 3.2.2 : Jardins pédagogiques et hôtel à insectes



Source : Commune d'Ayen

Source : Photothèque Notre Village
(Hôtel à insectes)



Photo 3.2.3 : Centre multi activités



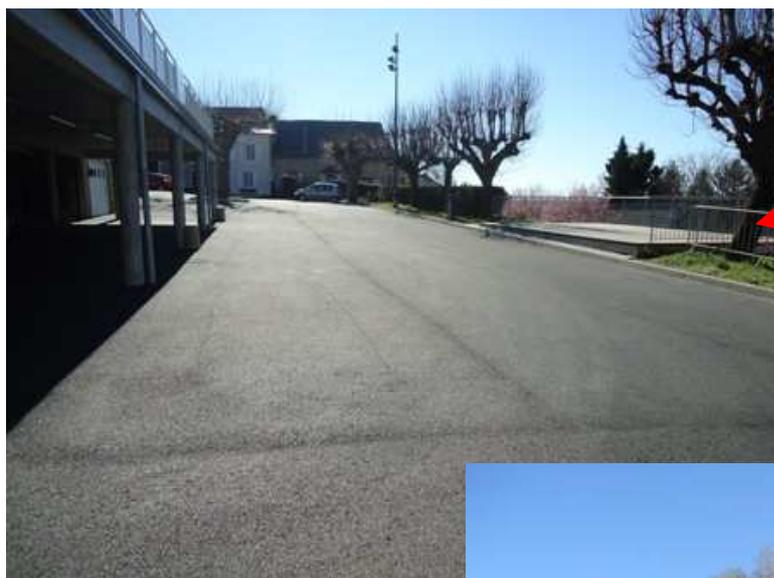
Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.4.5 : Maison du Développement Durable



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2 : Place des Marchés des Producteurs de Pays réaménagée



Belvédère



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.4.2 : Résidence adaptée



Source : Photothèque Notre Village

Annexes

- Exemples de comptes rendus de comité de pilotage
- Articles de presse
- Articles de communication

COMPTE RENDU REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 10 JUIN 2014

THÈME : DEMOCRATIE ET PARTICIPATION

Présents : Koos SLOB, Ineke VINK, Daniel GRULOIS, Eliane MOUNEYRAC, William PERRIERE, Jean Claude CHAUSSIN, Corinne TOULEMONT FRIZZI, Virginie VEYSSET, Christiane ROUE, Fabien MAROT, Gérard VEILLET, Jérôme PERDRIX, Marylène VALES.

En début de séance, un power point répertoriant tout ce qui a été réalisé en matière de démocratie et de participation sur la commune a été présenté au comité de pilotage.

A partir de ce dernier, nous avons repris point par point les différents outils mis en place afin de voir si on continuait l'action, si on l'amendait ou si on la stoppait.

Les instances

Conseil municipal : l'ensemble du comité de pilotage est favorable pour inviter les habitants par contre il souhaiterait que l'ordre du jour soit annoncé dans Ayen infos.

Conseil des jeunes : quelques personnes ont émis quelques craintes. Cependant, il a été décidé que l'action devait être poursuivie à partir de l'année prochaine sur la tranche d'âge 10-15 ans.

Conseil des sages : il servirait à favoriser le débat, l'échange entre des personnes d'un certain âge (supérieur à 65 ans). Le comité a souhaité dans un premier temps faire passer un questionnaire auprès de ce public afin de connaître leur avis sur la mise en place d'un éventuel conseil des sages.

Moyens de communication

Cahier de doléances et de propositions : le comité de pilotage propose de remplacer ce cahier par une boîte afin que l'anonymat soit entier. De plus, il a été proposé de mettre en place par l'intermédiaire du site internet ou du blog une « rubrique » consacrée aux remarques et propositions. Dans ce cas présent, les personnes seront identifiées.

Panneau d'information : le panneau est mal placé et non accessible aux handicapés cependant il n'existe pour le moment aucun espace pouvant accueillir ce grand panneau.

Ayen infos : tout le monde trouve ce moyen très intéressant cependant il a été proposé de faire passer un petit mot par le biais de l'école afin que les personnes extérieures si elles le souhaitent, puissent avoir accès aux informations relatives à l'activité d'Ayen.

Bulletins municipaux : attente du premier bulletin

Affiches vitrines : OK

Panneaux de bord de route : beaucoup trop cependant nous n'avons aucun moyen d'agir.

Blog : il a été proposé de relancer l'adresse par le biais d'Ayen infos

Réunions

Réunions de quartiers : un appel va être lancé par le biais du bulletin municipal afin de trouver un référent par hameaux. Une réunion annuelle par hameaux sera programmée. Le comité de pilotage a émis deux propositions : soit d'intégrer dans cette réunion un point sur le développement durable ou soit de faire une deuxième réunion dédiée au développement durable.

Cérémonie des nouveaux habitants et vœux du maire : OK

Divers

Quelques thèmes ont émergé au cours de la séance : la santé (parcours), la cantine, l'aménagement du bourg.

**Le prochain comité de pilotage se réunira
le 9 septembre 2014 à 20 h 30 avec comme
thématique le tissu associatif**

COMPTE RENDU REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 2 SEPTEMBRE 2014

THÈME : LE TISSU ASSOCIATIF

Présents : Bernard FAURIE, Frédéric SOUBIRANT, Daniel MAUBEAU, Hélène LACROIX, Isabelle FROIDEFOND, Jean-Louis MICHEL, Sylvie PROUGENT, Lionel DELORD, Brigitte COULOUMY, Daniel GRULOIS, Eliane MOUNEYRAC, Christiane ROUE, Gérard VEILLET, Jérôme PERDRIX, Jérémie GADEK.

Associations représentées : Association des Amis d'Ayen, SEPOL, Aux Arts ETC., Foyer Rural, Ayen-Commerce et Animations, VVF Villages, le Puy Aux Muses, Les Aînés d'Ayen et de Perpezac-Le-Blanc, Association du Pays des Buttes Calcaires, Société Communale de Chasse, Baby Âge Ayennois, Association des Amis de l'Arboretum de la Tuillière, Collectif Le durable a son village.

En début de séance, il a été rappelé que la commune interviendra à Paris dans le cadre d'une conférence sur le Développement Durable et les Agendas 21 de demain.

Puis, un power point répertoriant tous les services, locaux et matériels proposés aux associations a été présenté au comité de pilotage.

A partir de ce dernier, nous avons recensé les points forts et points faibles de ces outils, les difficultés rencontrées par les associations, puis nous avons proposé des solutions.

Les points positifs

D'une manière générale, les associations présentes n'ont pas porté un jugement critique sur les moyens mis à leur disposition par la commune : locaux, matériels, subventions, photocopies.

Les difficultés rencontrées par les associations

Les difficultés principales, communes à la plupart des associations présentes, sont de 3 ordres :

- 1) Difficulté pour trouver les nouveaux adhérents nécessaires au renouvellement du tissu associatif, et par extension les cadres.

Plusieurs associations constatent un vieillissement de leurs effectifs et une diminution du nombre d'adhérents.

- 2) Difficultés pour communiquer auprès des habitants et faire la promotion de l'association et de ses manifestations ;

Par exemple, le marché de pays n'a pas fait l'objet d'article de presse alors que le nombre d'exposants a augmenté et que l'événement a connu un franc succès dans un contexte concurrentiel.

Autre constat, tous les adhérents n'ont pas forcément accès à Internet et donc à Ayen Infos et au bulletin municipal

- 3) Difficultés pour partager l'information entre les associations pour dynamiser les liens inter-associatifs, mener des projets communs ou diffuser les informations des autres associations.

Les pistes évoquées par les associations

Utiliser les manifestations de la commune pour réaliser une forme de publicité pour les associations : par exemple, présenter le club des aînés à l'occasion du repas annuel ;

Elargir le territoire d'action des associations, par exemple en regroupant les associations identiques des communes voisines ;

Organiser des rencontres dédiées aux associations sur le même modèle que le comité de pilotage de l'agenda 21 ;

Remettre en place un événement proche du forum des associations, précédemment organisé par l'office du tourisme. Médiatiser également le travail de toutes les associations, fonction qu'occupait auparavant l'office du tourisme. Actuellement, l'OT réalise un listing hebdomadaire, pour les associations qui font la démarche de lui envoyer les informations, mais cette liste est jugée rébarbative.

Le projet proposé par les élus

Partant du constat du vide depuis que l'OT ne remplit plus toutes les fonctions liées à la vie associative, l'idée est de créer un **Bureau des Associations et des Initiatives** (nom non définitif) capable d'aider les associations sur divers aspects : centralisation, relations presse, recherche de formations, mise en relation avec les personnes ressources ...

A titre d'exemple, la SNCF ou le portail des associations du Conseil Général pourraient utiliser ce Bureau des Associations pour promouvoir leurs activités d'aide aux associations.

Concrètement, cette fonction sera assurée par Marylène VALES, emploi associatif Région.

Besoin de formations des associations

Les associations seraient intéressées par des formations sur les thèmes suivants :

- recherche de financements et identification des mécènes ;
- fonctionnement du portail du Conseil Général ;
- communication et « publicité ».

Photocopies

A noter que certaines associations n'étaient pas au courant de la nécessité de fournir leur papier pour utiliser la photocopieuse de la mairie. Il n'y a pas actuellement d'outil pour connaître la répartition des photocopies par association. Certaines associations seraient favorables à une telle évolution mais cela semble compliqué.

Année intergénérationnelle

Cette année, le lien intergénérationnel servira de fil rouge à plusieurs actions du collectif le durable a son village. Les associations sont invitées le 4 octobre pour proposer des initiatives qui se raccrochent à cette thématique. Une rencontre avec la fondation SNCF est prévue pour discuter d'éventuels moyens de financer certaines de ces actions.

Divers

Jérémy GADEK remplace Marylène VALES pour une durée de 4 mois, le temps de son congé maternité.

**Le prochain comité de pilotage se réunira
le 14 octobre 2014 à 20 h 30 avec comme thématiques la
présentation de l'Agenda 21 de Saint-Orens de Gameville, le plan
d'action Villages Terres d'Avenir et le Bilan des actions non réalisées**

Dimanche 16 juin à La Tuillière d'Ayen

La fête de l'arbre d'Ayen sera très « branchée »

Initié par deux Hollandais, l'arboretum de La Tuillière d'Ayen a pris une importance certaine. Au point d'accueillir sa troisième fête de l'arbre, dimanche.

C'est un lieu exceptionnel : à « La Tuillière », près du Soulet d'Ayen, voilà de nombreuses années, deux Hollandais sont tombés amoureux de ce petit coin de paradis et se sont aménagés un cadre de vie idyllique, plantant dans leur parc de 3,5 ha de nombreuses espèces rares pour les occuper. Voici quelques années, ils ont eu l'opportunité d'acquiescer 5 ha supplémentaires, qu'ils ont aussitôt plantés de nouveaux arbres, choisis cette fois par rapport à leur usage : pharmacologie, marine, instruments de musique, etc.

En même temps, naissait l'association qui gère désormais l'arboretum de La Tuillière, et qui a pour particularité de compter 180 adhérents qui résident dans le monde entier, notamment en Hollande.

Cet arboretum est devenu une attraction en pays d'Ayen, commune fortement impliquée dans le développement durable et sa démarche d'agenda 21. D'où l'initiative de l'association des Amis de l'Arboretum et du collectif associatif « le Durable à son Village », qui organisent pour la 3ème année consécutive la Fête de l'Arbre, le dimanche 16 juin au Soulet d'Ayen.

Les deux associations entendent ainsi valoriser le territoire et son patrimoine naturel à travers l'arbre, dans un lieu préservé et unique : l'arboretum de La Tuillière au Soulet d'Ayen.

Cette manifestation permettra de sensibiliser un large public à la biodiversité, à la protection de l'arbre et aux écosystèmes. C'est aussi la rencontre avec les artisans de la filière bois, les artistes et les associations de

protection de l'environnement. Elle se veut également un moment de convivialité et d'échanges entre les participants, les visiteurs, les invités et les organisateurs sont attentifs à ce que chaque entité du développement durable soit présente : sociale, environnementale et économique.

Sensibiliser le public à la biodiversité

Forte de 140 adhérents, l'Association des amis de l'arboretum gère l'arboretum de La Tuillière au Soulet d'Ayen qui s'étend sur 8 hectares et rassemble plus de 1500 espèces et sous espèces, toutes originaires des zones tempérées de tous les continents. Elle se donne comme mission la protection de l'arbre, la sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité.

De son côté, le collectif associatif de Durable à son Village, composé d'une trentaine d'adhérents, veut fédérer et promouvoir les différentes actions de développement durable sur la commune d'Ayen et son territoire proche.

Mais le succès populaire, la fête de l'arbre le doit aussi aux bénévoles d'une vingtaine d'associations qui œuvrent pour que cette rencontre devienne une réelle fête autour de l'arbre et de la nature.

En octobre 2011, la première Fête de l'arbre avait accueilli 250 visiteurs et 20 exposants associatifs, artisans, artistes. La seconde édition, en juin 2012, a attiré 350 visiteurs et 25 exposants. L'originalité de cette Fête de l'Arbre réside dans sa portée dépassant le cadre de nos frontières nationales puisque les propriétaires



De nombreuses animations attendent les plus jeunes.

de l'Arboretum et nombre de bénévoles sont hollandais.

Le programme

Dimanche 16 juin au Soulet d'Ayen, la 3^e fête de l'arbre sera ouverte de 10h à 18h (gratuit).

Une trentaine d'exposants présenteront leur activité : artisans (menuisier, ébéniste, charpentier, vannier), artistes (acteur de film baroque, sculpteur, photographe, un peintre-plasticien qui va créer des œuvres spécialement pour la fête), associations (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, la SEPCI, protection des oiseaux, le Jardin Sauvage), expositions (la vannerie, arbres de la région), ateliers : pour les enfants,

ateliers thématiques et ludiques pour petits et grands.

Parcours découvertes dans le parc de l'arboretum ; interventions de naturalistes, restauration sur place, vente d'arbres.

L'inauguration à 11h30 de cette 3^e édition sera marquée par le lancement officiel du concept Village Branché porté par le Collectif le Durable à son Village sans oublier la présentation de l'opération nationale Plus d'arbres, plus de vie.

Renseignements à l'office de tourisme : www.ayen.fr tél. 05 55 25 16 67, Arboretum de La Tuillière : www.tuilliere.fr tél. 05 55 84 12 90.

Développement durable

Ayen distinguée une nouvelle fois



La commune d'Ayen s'est vue remettre dernièrement le premier prix dans la catégorie « Collectivités » pour sa démarche « les jeunes d'Ayen au cœur du développement durable ».

Lauréats devant quatorze autres collectivités bretonnes, la commune, représentée par Paul Reynal, et accompagnée par quelques membres du comité des jeunes, est une nouvelle fois honorée lors de ces premiers Tro-

phées du développement durable organisés par le Conseil régional des jeunes.

Sensibilisation des enfants à la biodiversité, actions fortes d'éco-citoyenneté, actions fortes d'éco-citoyenneté, réduction des déchets et sensibilisation aux éco-gestes, liens intergénérationnels forts, points information pour les jeunes, partenariat éducatif et professionnel...

Un véritable programme d'actions de développement durable tout au long de l'année porté par les équipes pédagogiques du RPI d'Ayen, l'équipe de l'accueil de loisirs « Les Cocoonelles » ainsi que l'ensemble des agents de la collectivité et des nombreux partenaires qui tout au long de l'année font de cette cité une référence en matière d'actions innovantes et pragmatiques vers la jeunesse.

La Vie Carnéyenne 10/05/13

LA MONTAGNE LUNDI 29 JUILLET 2013 13

is

Apprendre à trier dès le plus jeune âge



TRI SÉLECTIF. Avec Philippe Lavaux, les enfants ont été initiés au tri et au compostage.

Permettre aux enfants dès leur plus jeune âge d'acquérir les bons réflexes en matière de tri sélectif et de réduction des déchets est le but de l'animation proposée par le Centre de loisirs Les Cocinelles et le SIRTOM du pays de Brive. C'est dans les locaux de la Maison du développement durable que Philippe Lavaux le maître compos-

teur du Syndicat avait donné rendez-vous aux enfants et aux animateurs du centre pour une classe verte, jaune et bleue. A partir d'outils pédagogiques adaptés, l'animateur a su trouver les mots justes et les situations notamment chez les plus petits pour que les gestes de tri et de compostage deviennent chez ces adultes de demain, automatiques. ■

Les Bouchons d'amour dans leurs locaux

L'association Les Bouchons d'Amour 19, était installée depuis longtemps à Allasac, mais le local qu'elle occupait étant à vendre, l'association a dû trouver un nouveau local. Grâce à la municipalité ayennaise avec son maire Paul Reynal, un local de 200 m² a été mis à disposition dans une salle du musée des Vieux Métiers. L'inauguration a eu lieu, lundi dernier, en présence de Colette Lagrange, adjointe au maire ; de la présidente, Malté Charbonnel ; du vice-président, André Chanouëdie ; du secrétaire, Arène Merle ; de la trésorière, Marie-Thérèse Wolff et de nombreux adhérents. 90 m³ de bouchons plastiques (soit 5 millions) sont récoltés chaque année et partent pour la Belgique où ils sont recyclés en palettes bois. L'argent récolté sert à améliorer la vie des personnes handicapées. Des points de collecte seront désignés prochainement sur Ayen. L'association reçoit des aides du Conseil général et des municipalités, et quelques dons viennent de la population, ce qui permet le fonctionnement. Un pot de l'amitié avec gâteaux, clôturait cette manifestation inaugurale. ■



BOUCHONS D'AMOUR. Personnalités et membres adhérents dans le nouveau local.

à la Nouvelle 26/04/13

CADÉ ÉCO-CITIZEN. Le dernier café éco-citoyen de la saison accueille vendredi 3 mai, à 20 h 30, chez Nadine, l'association : Péri vert qui vient présenter le bois raméal fragmenté et son utilisation dans le jardin potager. Cette nouvelle technique, éprouvée déjà depuis quelques années, ravit tous les jardiniers qui l'utilisent. Un minimum de connaissances est cependant obligatoire pour que cette technique donne son maximum au service des plantes, pour un jardin réussi. Avis aux amateurs : les renseignements au 05.55.25.45.59. ■

AYEN *La Bourgogne 6/11/13*

Soirée sur le développement durable

Un cocktail dinatoire était organisé vendredi 25 octobre par la CCI de Brive et la collaboration de l'ACA (Ayen Commerce Animation) dans le cadre du développement durable. Les élus municipaux étaient présents ainsi que Frédéric Soubirant, président de l'ACA, Alain Maigne, vice-président de la CCI et des conseillers en commerce chargé des études et prospective, Béatrice Plumauzille, Stéphanie Cromarias et Jennifer Raffailac.

La commune est largement impliquée dans le développement durable du fait de l'agenda 21 et de la participation et la mobilisation de ses habitants et commerces. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, l'économie et le social, qui s'entremêlent afin de créer un milieu viable, vivable et équitable pour l'entreprise et ceux qui gravitent autour d'elle. Une dizaine de commerçants labellisés développement durable étaient présents, venus d'Ayen, Allasac, Objat et qui avaient invité leurs clients à cette soirée conviviale, qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique et chaleureuse. 

DÉVELOPPEMENT DURABLE. Une vue de la soirée avec les participants

Sept pommiers plantés pour sept naissances dans la commune

Samedi 5 avril, Hélène Lacroix, maire d'Ayen, ainsi que plusieurs élus, étaient présents pour la cérémonie « un arbre une vie » qui depuis 2010 honore les jeunes pousses ayennaises par la plantation d'un arbre sur un terrain communal. Sept pommiers à fleurs ont donc été plantés pour la naissance de trois garçons et quatre filles lors de l'année 2013. Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la semaine du développement durable n'est possible que grâce au soutien financier et logistique de l'association « des Amis de l'Arboretum » de la Tuilère. Une sympathique manifestation qui a permis la rencontre des familles de ces bouts de chou qui grandiront et partageront pour la plupart les tendres moments de l'enfance à Ayen.



Sept naissances ont eu lieu sur la commune en 2013.

Ayen accueille une permanence de la Maison de l'habitat



Gilles Durhonne apporte ses conseils en matière d'amélioration de l'habitat.

Gilles Durhonne, le chargé de mission de la Maison de l'Habitat, un service de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive tient depuis janvier 2014 dans les bureaux de la mairie d'Ayen des permanences mensuelles. Ce nouveau service permet aux particuliers d'avoir accès à tous les renseignements en matière d'amélioration de l'habitat comme les crédits d'impôts, les aides techniques, les dispositifs financiers de la région, du département, de l'agglomération, de l'ANAH, mise en place de contrôles techniques et de diagnostics thermiques (hors vente ou location) permet-

tant de mieux connaître l'état du bâti et de ses performances énergétiques afin d'optimiser les travaux de rénovation thermique. Un rendez-vous à ne pas manquer pour les personnes qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation ou de construction dans une période où le coût de l'énergie pèse fortement sur les ménages. Pour pouvoir bénéficier de ce nouveau service gratuit au plus près des habitants d'Ayen et des communes voisines vous devez vous rendre ou contacter l'animatrice du Relais services aux publics d'Ayen au 05.55.25.76.12 pour une prise de rendez-vous obligatoire.

Ayen et EDF s'unissent pour plus de proximité avec les habitants



Hélène Lacroix, maire d'Ayen, et Bernard Martinez, d'EDF ont signé un partenariat pour créer un point service EDF.

20/06/2014

Très investie dans les problématiques de développement durable, la commune d'Ayen fut, en 2007, le plus petit village de France à obtenir la reconnaissance de l'Agenda 21 local. Cette même année, Ayen ouvrait son Relais de Services Publics. Dans cet espace jouxtant la mairie, les habitants ont depuis accès, en un seul lieu, à des informations dans de nombreux domaines tels que l'habitat, l'emploi, les transports, les télécommunications et à présent l'énergie.

Le 11 juin, Hélène Lacroix, maire d'Ayen, et Bernard Martinez, directeur du développement territorial d'EDF dans le Limousin, ont signé une convention de partenariat qui a officialisé la mise en place, au sein du Relais de Services Publics de la commune, du point service EDF.

Celui-ci a pour but de limiter les déplacements des personnes en milieu rural tout en proposant un contact humain direct. Afin de renseigner et d'orienter au mieux les habitants d'Ayen et des environs, deux agents municipaux ont été spécialement formés par EDF. Ces derniers peuvent par exemple les accompagner dans la compréhension de leur facture ou bien les renseigner sur les offres et les services d'EDF.

Ils sont également d'une grande aide pour diriger les usagers vers le bon interlocuteur en cas de demande plus précise. Pour compléter cette approche, des ordinateurs dotés d'un accès à Internet sont par ailleurs mis à disposition des

Ayennais pour la gestion de leurs différents contrats.

Les habitants de la commune disposent également des services mis en place par EDF pour répondre aux interrogations des particuliers où qu'ils se trouvent et en tenant compte des préférences de chacun : un numéro d'accueil téléphonique et les espaces numériques « EDF et moi » et « Ma Maison Bleu Ciel » sont ainsi disponibles.

« La signature de la convention de partenariat avec EDF est l'officialisation d'une collaboration dévouée il y a plus d'un an à l'occasion de la semaine du développement durable », a expliqué Hélène Lacroix.

« Depuis lors, nous travaillons à la mise en place du Point Service EDF dans notre Relais de Services Publics. Grâce à ce partenariat privilégié, nos concitoyens bénéficieront d'un accueil de proximité pour les renseigner sur les questions liées à l'énergie et aux différents contrats qu'ils ont pu ou pourraient souscrire auprès d'EDF ».

« Nous travaillons déjà depuis plusieurs années avec la commune d'Ayen sur les sujets relatifs au développement durable. Nous sommes donc ravis et particulièrement fiers aujourd'hui d'élargir cet engagement au Relais de Services Publics. Fidèle à ses valeurs de service public, EDF s'attache à être présent partout en France, afin de garantir à ses clients une proximité d'accès, notamment en zone rurale », a conclu Bernard Martinez.

La saison des marchés de producteurs de pays se prépare à Ayen



Les organisateurs se sont réunis avant le lancement de la saison.

Avant le premier marché de producteurs de pays du jeudi 3 juillet sur la place du foirail à Ayen, s'est déroulée une dernière réunion préparatoire. Celle-ci a permis à Yves Rigal de la chambre d'agriculture, Monique Perrier, conseillère municipale en charge de ce dossier et Frédéric Soubi-

ront président de l'association des commerçants de régler les derniers détails avec les forces en présence. Cette quatorzième édition s'annonce sous les meilleurs auspices puisque vingt-et-un producteurs locaux devaient être présents pour faire découvrir et savourer des produits de grande qualité au public.

Par ailleurs, neuf animations musicales seront programmées tout au long de l'été.

Les marchés de producteurs, qui se déroulent de 17 h à 23 h 30, sont toujours autant appréciés sur la commune et rassemblent chaque année un nombre croissant de convives.



OMEIDZOU AYEN

des services sur mesure pour tous



Après BEYNAT et CORNIL, **OMEIDZOU AYEN ouvre ses portes**. Jean Luc CHARISSOU, ce corrézien d'origine a créé OMEIDZOU pour permettre aux personnes dépendantes ou non, et/ ou handicapées, de bénéficier d'un service de proximité et de qualité favorisant le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement.

Ce nouveau service à Ayen et sur les communes limitrophes est réalisé par une équipe qualifiée qui intervient dans les domaines du bien vivre à domicile : toilette et aide à la vie quotidienne, aide à la mobilité, accompagnement ...

D'autres services sont aussi proposés comme les services de la vie quotidienne, courses et préparation des repas, petit bricolage et jardinage, maintenance et entretien de la résidence, mais aussi en accord avec les familles toutes les démarches administratives.

Parce que rester chez soi le plus longtemps possible est le vœu le plus cher d'une majorité de personnes âgées OMEIDZOU est à votre service.

OMEIDZOU a signé une convention avec le Conseil Général. Dans le cadre de l'A.P.A et la P.C.H, les tarifs appliqués sont ceux du Conseil Général.

OMEIDZOU Ayen est situé au : 17 rue des remparts 19310 AYEN. Vous y trouverez tous les renseignements et les solutions pour répondre au mieux à vos besoins.

Vous pouvez aussi joindre OMEIDZOU grâce à une ligne directe : 05.55.24.45.06 ou Portable 06.72.22.55.47 ou par mail : ayen.omeidzou@orange.fr - Site Web : www.omeidzou.fr

Jun 2013

Semaine du développement durable 2014

Commune Ayen



EVENEMENT	DATE	HEURE	LIEU
Comprendre sa facture EDF : RSP	1 ^{er} avril	9h 30 à 12 h 30	Limoges
Point infos sur consommer autrement à la bibliothèque d'Ayen	Du 1 au 7 avril	Mardi et vendredi de 15 h à 18 h 30 et mercredi et samedi 10 h - 12 h 30 et 15 h - 18 h 30	Bibliothèque Ayen
Lancement d'écosyst'm : covoiturage de proximité avec création d'une monnaie locale	Jeudi 3 avril	14 h	Ayen
Animation pédagogique au centre de loisirs d'Ayen	Mercredi 2 avril	13 h 30 à 16 h 30	Centre de loisirs Ayen
Café débat sur la construction paille	Vendredi 4 avril	20 h 30	Café Chez Nadine à Ayen
Assemblée Générale du Collectif associatif le durable à son village	Samedi 5 avril	10 h	Mairie Ayen
Un arbre, une vie	Samedi 5 avril	11 h 30	Mairie Ayen
La rando du gout, le gout de la rando	Dimanche 6 avril	8 h	Salle des fêtes
Marché de producteurs	Dimanche 6 avril	11 h 30	Place des marchés de producteurs ou salles des fêtes (si pluie)



AYEN

"CONSOMMER AUTREMENT"



MARDI 1^{er} AVRIL

Comprendre une facture E.D.F.
Relais Services Publics



MERCREDI 2 AVRIL APRES-MIDI

ACCUEIL DE LOISIRS
« LES COCCINELLES »

Animation pédagogique
« Produire Local »



JEUDI 3 AVRIL - 14 H.00 - MAIRIE

Réunion d'Information ECOSYST'M
Covoiturage de proximité et
Monnaie locale



VENDREDI 4 AVRIL 20H.30
« Chez Nadine »

CAFE-DEBAT
« LA MAISON EN PAILLE »



SAMEDI 5 AVRIL
Salle du Conseil - Mairie

10H.00 : ASSEMBLEE GENERALE DU
COLLECTIF « LE DURABLE A SON VILLAGE »

11H30 : Cérémonie « UN ARBRE UNE VIE »



DIMANCHE 6 AVRIL

A partir de 7h30 Rendez-vous à la Salle
des Fêtes

11h30 : Marché des producteurs de
pays + stands associatifs

LA RANDO DU GOUT,
LE GOUT DE LA RANDO



TOUTE LA SEMAINE A LA BIBLIOTHEQUE

POINT INFO SUR « CONSOMMER AUTREMENT »



SAMEDI
22 MARS
10H.00 / 12H00



PLACE DES MARCHES DE PAYS

**COLLECTE DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES
(PESTICIDES, HERBICIDES)
AUPRES DES PARTICULIERS**





Le Comité de Labellisation et d'Evaluation de l'Association Nationale Notre Village

attribue à la commune d' *Ayen* le label

NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR® 2006-2017



Fait à Paris, le 25 Novembre 2014
Signature du Lauréat



Le Président de l'Association
Nationale Notre Village

Alexandre TOUZET

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures ... qui doit demeurer un espace privilégié ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)